

DOCUMENT DE REFERENCE EXERCICE 2008

*Intégrant le rapport financier annuel prévu par les articles L 451- 1-2 du Code
Monétaire et Financier et 223-3 du règlement AMF*



Le présent document de référence (le « Document de Référence ») a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'«AMF ») le 30 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, les documents suivants sont incorporés par référence :

- Le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2008 sous le n°D 08-0346, respectivement aux paragraphes 20.5 et 20.2.

- Le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juillet 2007 sous le n°D07-0689, aux paragraphes 1 ; 3-2 ; 4 ; 7-1 ; 9-1 ; 10 ; 11 ; 13 ; 14-1 ; 15 ; ; 17 ; 18 ; 20-3 (rapport de gestion) et 20-2 (comptes consolidés et rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés).

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

*Ce document est disponible sans frais au siège social de la société, sur le site Internet de la société
www.aldeta.com ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF
www.amf-france.org*

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Ugo Supino
Directeur Général d'ALDETA

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations relevant du rapport de gestion^{1*} présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.»

Paris, le 28 avril 2009
Le Directeur Général
Ugo Supino

^{1*} cf tableau de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine
Représenté par Olivier AUBERTY

et

Cailliau Dedout et Associés
19 rue Clément Marot
75008 Paris
Représenté par Laurent BRUN

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Cailliau Dedout et Associés est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Commissaires aux comptes suppléants :

Etienne BORIS
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

et

Didier CARDON
19 rue Clément Marot
75008 Paris

Etienne BORIS est associé de PricewaterhouseCoopers Audit et membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Didier CARDON est associé de Cailliau Dedout et Associés et membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

SOMMAIRE

N°		Pages
	INTRODUCTION	
1.	Liste des organes de direction et de surveillance	9
2.	Contrôleurs légaux des comptes	10
3.	Chiffres clés (informations financières sélectionnées)	13
4.	Organigramme	14
5.	Marché des titres de la société	15
6.	Historique	17
7.	Lieu de consultation des documents sociaux, adresse et numéro de téléphone du siège social	20
	CHAPITRE I	
	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	
1.1.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	21
1.1.0.	Dénomination – siège social	21
1.1.1.	Forme juridique	21
1.2.2.	Législation	21
1.1.3.	Date de constitution et d'expiration	21
1.1.4.	Objet social	21
1.1.5.	Registre du Commerce et des Sociétés	22
1.1.6.	Assemblées Générales (convocations ; conditions d'admission)	22
1.2.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL	23
1.2.0.	Montant du capital social	23
1.2.1.	Conditions régissant les modifications du capital dans la mesure où elles sont plus restrictives que la loi	23

1.2.2.	Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	23
1.2.3.	Capital autorisé non émis / Etat des autorisations en cours de validité données par l'Assemblée Générale en vue d'augmenter le capital social et de leur utilisation pendant l'exercice	23
1.2.4.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	24
1.2.4.0.	Limitation des droits de vote	24
1.2.4.1.	Droits de vote double (résumé de l'article 13-1 des statuts)	24
1.2.4.2.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	24
1.2.5.	Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société	24
1.2.6.	Dispositions statutaires fixant des seuils dont le franchissement serait à déclarer	24
1.2.7.	Titres non représentatifs du capital	24
1.2.8.	Autres titres donnant accès au capital	24
1.2.9.	Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices	25
1.3.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	25
1.3.1.	Répartition du capital et des droits de vote à la date du document de référence	25
1.3.2.	Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours de l'exercice 2008	26
1.3.3.	Autodétention	28
1.3.4.	Autocontrôle / Participations croisées	28
1.3.5.	Répartition historique du capital et des droits de vote / Franchissements de seuils notifiés à la société au cours des trois dernières années	28
1.3.6.	Personnes physiques ou morales détenant le contrôle de la société	31
1.3.7.	Nature de ce contrôle – mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive	31
1.3.8.	Accords dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la société	31
1.3.9.	Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice / Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société	31
1.4.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	31
1.5.	DIVIDENDES	34
1.6.	EVOLUTION DU PORTEFEUILLE TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2008	34

CHAPITRE II RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

2.1.	PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	35
2.1.0.	Description des principales activités	35
2.1.1.	Description des principaux marchés sur lesquels la société opère (situation concurrentielle)	49
2.2.	INFORMATION SOMMAIRE SUR LA DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION	49
2.3.	POLITIQUES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	49
2.4.	LES INVESTISSEMENTS	49
2.4.0.	Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices et depuis le premier janvier 2009	50
2.4.1.	Investissements en cours et méthode de financement	51
2.4.2.	Investissements planifiés	51
2.5.	LES PROPRIETES IMMOBILIERES	51
2.6.	LES CONTRATS IMPORTANTS	52
2.7.	INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE NON FINANCIERE	57
2.7.1.	- INFORMATIONS SOCIALES	57
2.7.2.	- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	57
2.8.	FACTEURS DE RISQUES	59

CHAPITRE III SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

3.0.	RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	62
3.0.0.	Activité et résultats de la société et de ses filiales	62
3.0.1.	Présentation des comptes consolidés du groupe ALDETA	62
3.0.2.	Liste des filiales importantes	63
3.0.3.	Informations sur les participations	63

3.0.4.	Options de vente portant sur le capital d'une filiale	63
3.0.5.	Trésorerie et capitaux	63
3.0.6.	Présentation des comptes sociaux de la Société ALDETA	63
3.1.	COMPTES CONSOLIDES	64
3.1.0.	Etats financiers (bilan ; compte de résultat ; tableau des flux de trésorerie ; tableau de variation des capitaux propres ; annexe)	64
3.1.1.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	84
3.2.	COMPTES SOCIAUX	86
3.2.0.	Etats financiers (bilan ; compte de résultat ; tableau des flux de trésorerie ; tableau de variation des capitaux propres ; annexe)	86
3.2.1.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	101
3.3.	TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	103
<hr/>		
CHAPITRE IV	LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	
4.1.	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	104
4.2.	LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE	104
4.3.	STOCK OPTIONS ET ACTIONNARIAT DES MANDATAIRES SOCIAUX	105
4.4.	PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES	105
4.5.	CONFLITS D'INTERETS	105
4.5.0.	Informations sur les contrats de services passés avec les membres des organes d'administration de direction ou de surveillance et prévoyant l'octroi d'avantages	105
4.5.1.	Arrangement ou accord en vertu duquel une des personnes susvisées a été sélectionnée en tant que telle	105
4.5.2.	Signalement de tout conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société de l'une des personnes susvisées et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.	106
4.5.3.	Opérations avec des apparentés	106
4.6.	STOCK OPTIONS ATTRIBUEES AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	106
4.7.	ACTIONS GRATUITES	106

CHAPITRE V		
EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR		
5.1.	LES TENDANCES RECENTES	107
5.2.	LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	107
5.3.	LES PERSPECTIVES	107
CHAPITRE VI		
AUTRES DOCUMENTS RELATIFS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2009		
6.1.	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE	108
6.2.	AUTRES RAPPORTS PRESENTES A CETTE ASSEMBLEE	109
6.2.0.	Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.	109
6.2.1.	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration.	129
6.2.2.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.	131
6.2.3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés.	133
6.2.4.	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	134
6.3.	PRESENTATION DES RESOLUTIONS	135
6.4.	TEXTE DES RESOLUTIONS	136
ANNEXES		
1.	DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION	143
2.	GLOSSAIRE	150
3.	TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE I DU REGLEMENT EUROPEEN N° 809/2004 DU 29 AVRIL 2004	151
4.	TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL.	154

INTRODUCTION

1. LISTE DES ORGANES DE DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Philippe HOUZÉ
Président du Conseil d'Administration

Monsieur Ugo SUPINO
Directeur Général

Monsieur Laurent BOUCHEZ
Administrateur

Monsieur Nicolas HOUZÉ
Administrateur

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine
représenté par Olivier AUBERTY

- Date de début du premier mandat de PricewaterhouseCoopers Audit : 30 mai 2008.
- L'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2008, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Olivier SAMAMA de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, a décidé de nommer, en cette qualité, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Monsieur Olivier AUBERTY.
- Date de fin de mandat : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2008.
- PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Cailliau Dedouit et Associés
19 rue Clément Marot
75008 PARIS
représenté par Laurent BRUN

- Date de début du premier mandat de Cailliau Dedouit et Associés : 30 mai 2008.
- L'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2008, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Bernard HAGGIAG de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, a décidé de nommer en cette qualité, le cabinet Cailliau Dedouit et Associés représenté par Monsieur Laurent BRUN.
- Date de fin de mandat : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2008.
- Cailliau Dedouit et Associés est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Commissaire aux comptes suppléant de PricewaterhouseCoopers Audit :

Monsieur Etienne BORIS
63 rue de Villiers
92200 Neuilly Sur Seine

- Date de début du premier mandat de Monsieur Etienne BORIS : 30 mai 2008.
- Monsieur Etienne BORIS a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2008, en remplacement de Monsieur Jacques LEFEVRE, Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire.
- Date de fin de mandat : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2008.
- Monsieur Etienne BORIS est associé de PricewaterhouseCoopers Audit et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Commissaire aux comptes suppléant de Cailliau Dedouit et Associés :

Monsieur Didier CARDON
19 rue Clément Marot
75008 PARIS

- Date de début du premier mandat de Monsieur Didier CARDON : 30 mai 2008.
- Monsieur Didier CARDON a été nommé Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Cailliau Dedouit et Associés lors de l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2008, en remplacement de Monsieur Sami Daniel CHRQUI, Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire.
- Date de fin de mandat : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2008.
- Monsieur Didier CARDON est associé du Cabinet Cailliau Dedouit et Associés et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

2.3. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT				CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2008	2007 ⁽¹⁾	2008	2007 ⁽¹⁾	2008	2007 ⁽²⁾	2008	2007 ⁽²⁾
Audit								
<u>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</u>								
▪ ALDETA	14 000 €		81,02%		14 000 €		100%	
▪ Filiales intégrées globalement	3 280 €		18,98%					
<u>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</u>								
▪ ALDETA								
▪ Filiales intégrées globalement								
Sous total	17 280 €		100%		14 000 €		100%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
▪ Juridique, fiscal, social ..	0 €		0 €		0 €		0 €	
▪ Autres	0 €		0 €		0 €		0 €	
Sous total								
TOTAL	17 280 €		100 %		14 000 €		100 %	

(1) Date de début du premier mandat de PricewaterhouseCoopers Audit : 30 mai 2008

(2) Date de début du premier mandat de Cailliau Dedouit & Associés : 30 mai 2008

3. CHIFFRES CLES (informations financières sélectionnées)

Les informations financières sélectionnées présentées ci-après et relatives aux exercices clos le 31 décembre 2006, 2007 et 2008 sont extraites des comptes consolidés.

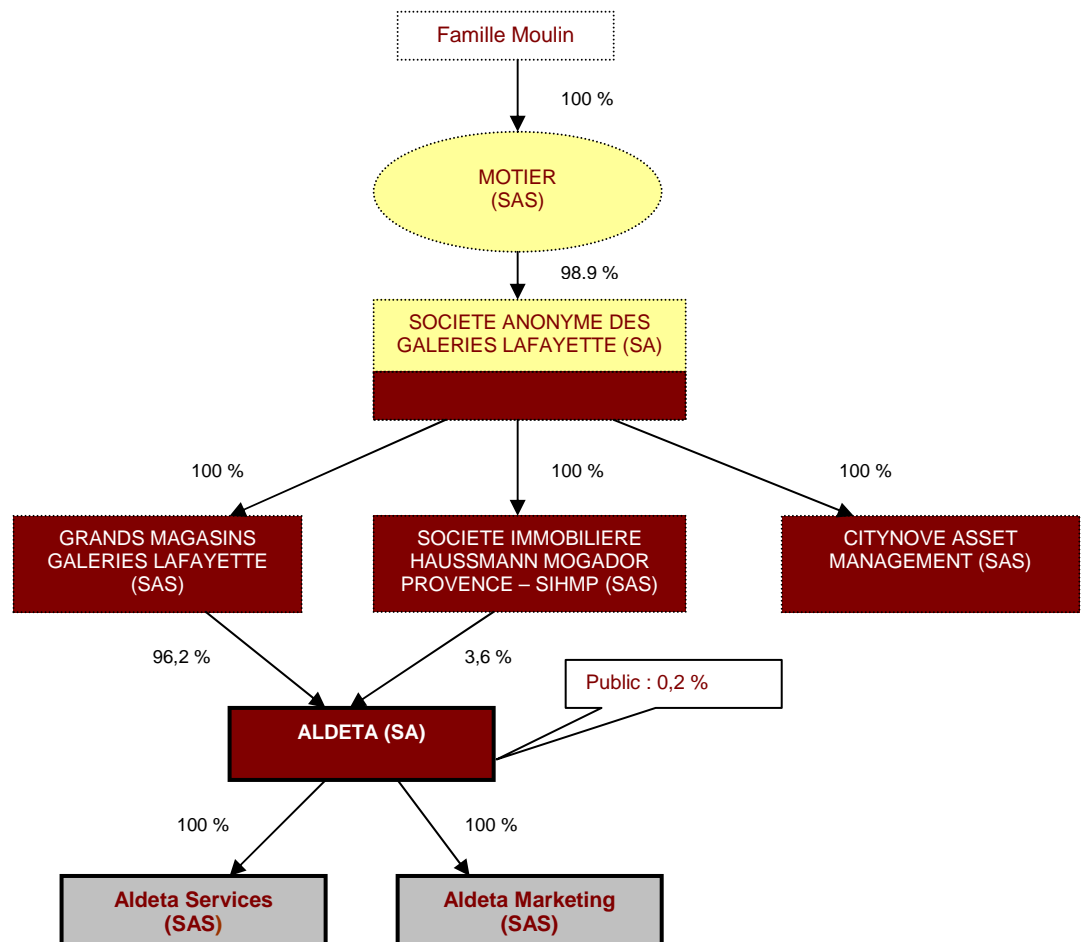
en K€	31/12/2008	31/12/2008 pro-forma	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires	15 250	26 375		
Résultat opérationnel	1 879	4 320	-363	-545
Résultat net - Part du groupe	90	438	-2 739	9
Bilan	328 824	329 007	18 097	23 187
Capitaux propres	260 944	261 292	7 124	9 808
Dettes financières	63 321	63 321	2 119	2 942
Trésorerie	487	6 966	1 718	7 673
Endettement financier net	62 834	56 355	401	
Trésorerie nette	-	-	-	4 731

en K€	à la date du document de référence	au 31/12/2008
Capitalisation boursière ^(*)	183 961	147 222

^(*) Il est rappelé que le flottant représente 0,18 %, GMGL et SIHMP détenant respectivement 96,19 % et 3,63 % du capital.

4. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE

4.1. Organigramme



Holding
Activités immobilières
Sociétés en sommeil

4.2. Les filiales

Il s'agit des sociétés ALDETA SERVICES et ALDETA MARKETING lesquelles n'ont plus ni activité, ni salariés.

Dénomination	ALDETA SERVICES
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée
Capital	552 500 €
Immatriculation	414 948 232 RCS PARIS
Objet social	Toutes prestations de conseils d'assistance, de formation, d'études en matière d'organisation et de gestion financière, comptable, administration, juridique et informatique
Siège social	27, rue de la chaussée d'Antin, 75009 Paris
Président	M. Ugo Supino

Dénomination	ALDETA MARKETING
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée
Capital	578 000 €
Immatriculation	414 948 323 RCS PARIS
Objet social	Toutes prestations de conseil, d'assistance d'études, formation marketing, et commerciale notamment dans la définition, la conception, la gestion, la mise en œuvre de moyen comprenant notamment le produit, la création, la fabrication de produits, la recherche d'approvisionnement, la communication, le merchandising, le concept commercial, l'agencement nécessaires à une politique marketing et commerciale.
Siège social	27, rue de la chaussée d'Antin, 75009 Paris
Président	M. Ugo Supino

5. MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

L'action ALDETA

Place de cotation	NYSE Euronext Paris
Lieu d'échange	Eurolist compartiment B
Date d'introduction	10 juillet 1997 sur le segment « Nouveau Marché » Paris Code Sicovam : 003663
Nombre d'actions	26 431 186 au 31/12/2008
Codes	ISIN : FR0000036634 Mnémonique : LDA

Marché obligataire

La société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

Tableau des volumes traités, évolution des cours depuis 27 mois (source : Euronext Paris)

Année	Mois	Plus Haut	Plus Bas	Dernier cours	Cours Moyen	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en euros)	Nombre de jours de bourse
2007	janvier	12,89	11,02	12,62	12,2594	2 931	35 168,48	17
	février	13,60	11,12	13,15	12,6714	4 137	53 348,75	7
	mars	13,50	11,13	12,39	12,0831	2 814	32 553,93	13
	avril	11,98	9,91	11,80	11,1543	9 117	100 483,61	14
	mai	11,79	10,06	11,69	11,2825	2 656	29 443,16	12
	juin	11,00	9,55	10,48	10,0757	4 667	48 949,83	7
	juillet	10,18	9,00	9,00	9,7173	2 014	19 741,35	11
	août	10,01	10,00	10,01	10,0033	1 043	10 430,65	3
	septembre	11,00	8,92	9,99	9,5722	11 823	109 760,74	9
	octobre	9,90	8,15	9,20	9,1431	10 713	98 802,31	13
	novembre	9,49	8,20	8,30	8,6327	8 615	77 356,00	11
	décembre	8,93	8,07	8,09	8,202	5 596	47 199,54	5
2008	janvier	8,80	8,80	8,80	8,80	120	1 056,00	1
	février	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	mars	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	avril ²	9,98	9,00	9,00	9,8909	299 252	2 986 436,96	11
	mai	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	juin	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	juillet	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	août	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	septembre	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0
	octobre	10,45	4,28	10,30	8,2933	619	5 096,30	3
	novembre	6,15	6,11	6,15	6,13	539	3 299,29	2
	décembre	5,57	5,57	5,57	5,57	159	885,63	2
2009	janvier	2,87	2,87	2,87	2,87	140	402	1
	février	2,59	2,59	2,59	2,59	56	145	1
	mars	6,44	2,5	6,44	4,57	47	173	4

² L'OPAS initiée par SIHMP s'est déroulée du 4 au 17 avril inclus

6. HISTORIQUE

1977-1997

Créée en 1977 par Michel BOULANGER et Bertrand EVRARD, ALDETA développe une activité de distribution dans le secteur de la bijouterie joaillerie.

Pendant les 20 premières années de son activité, ALDETA a exercé un métier de franchiseur. Au milieu des années 1990, la société comptait environ 100 franchises à travers la France.

Le décès brutal de Michel BOULANGER en août 1994 a entraîné un bouleversement du management et de l'organisation du Groupe. Olivier BOULANGER, fils de Michel, a mis en œuvre une politique de développement ambitieuse dont l'introduction en Bourse sur le Nouveau Marché a constitué l'une des étapes.

1997-2001

A partir de 1997, la stratégie suivie est alors de créer un modèle de développement basé sur le succursalisme. La société a peu à peu abandonné le modèle des franchises et a utilisé les fonds levés en Bourse soit 7,5 M€³ ainsi qu'un financement bancaire de 1,4 M€ pour financer son développement.

Fin 1999 et 2000, la société entame une restructuration de son organisation et de son management, ainsi que la mise en place d'un nouveau système d'information et de gestion.

Dès lors, la société entre dans un cercle vicieux où le poids des charges fixes est disproportionné par rapport à la taille du réseau. Le niveau de perte augmente chaque année et le chiffre d'affaires diminue du fait du départ des franchisés.

Fin 2001, la société est alors constituée de 20 boutiques réparties sur toute la France avec un siège social à Lille et une plate-forme d'approvisionnement à Lyon. La société devient très difficile à gérer et les Commissaires aux comptes déclenchent une procédure d'alerte dans un rapport spécial porté à la connaissance des actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

2002

Par ordonnance en date du 28 janvier 2002, le Tribunal de Commerce de Lille a ordonné une enquête afin de connaître la situation active et passive de la société ALDETA.

Par ordonnance du 4 juin 2002, le Président du Tribunal de Commerce de Lille a nommé Maître Jean-Jacques BONDROIT en qualité de mandataire ad hoc avec mission d'assister la société ALDETA et d'autres sociétés du Groupe dans les négociations avec ses créanciers et partenaires financiers. Après prorogation, cette mission a pris fin le 30 novembre 2002.

³ Introduction en Bourse le 10 juillet 1997 sur le segment « Nouveau Marché »

Le 25 septembre 2002, la société FASHION B. AIR a initié une Offre Publique d'Echange sur le capital d'ALDETA. L'offre a été ouverte par le Conseil des Marchés Financiers du 2 octobre 2002 au 17 janvier 2003. A l'issue de la période d'Offre, FASHION B. AIR devient le premier actionnaire avec 41,39 % du capital.

Par jugement en date du 2 décembre 2002, le Tribunal de Commerce de Lille a ouvert à l'encontre des sociétés ALDETA et de ses deux filiales DENISAMT et HALEFIS une procédure de redressement judiciaire et a nommé Maître BONDROIT en qualité d'administrateur. Ce même jugement a fixé la date de cessation des paiements au 2 décembre 2002.

2003

Suite à la mise en redressement judiciaire de la société ALDETA et de ses deux filiales HALEFIS et DENISAMT, FASHION B. AIR alors premier actionnaire de la société, dépose un plan de continuation par voie de redressement qui a été homologué par le Tribunal de Commerce de Lille le 11 juin 2003.

FASHION B. AIR s'est engagée à injecter une somme d'un montant maximum de 1 million d'euros dans la trésorerie du Groupe ALDETA sous forme d'augmentation de capital. L'opération a eu lieu début 2004.

2004

Le 29 septembre 2004, une ordonnance du Tribunal de Commerce de Lille prononce la sortie définitive par anticipation de la période d'exécution du plan de redressement des sociétés ALDETA et de ses deux filiales HALEFIS et DENISAMT.

Cette sortie définitive par anticipation de la procédure collective fait suite à l'apurement total des passifs des trois sociétés ALDETA, HALEFIS et DENISAMT.

Fin 2004 – début 2007

Entre fin 2004 et début 2007, la société a cédé 13 des 16 fonds de commerce pour ne garder que 2 points de vente en exploitation à Lille et à Strasbourg ainsi qu'un fonds de commerce à Nîmes non exploité.

Le 3 avril 2006, ALDETA a procédé à l'acquisition de 100 % du capital de la société 40 CARATS basée à la Chapelle en Serval (60).

40 CARATS distribue selon le modèle de vente par correspondance trois familles de produits à savoir des vêtements féminins, des produits de phytothérapie (santé et bien-être par les plantes), des gadgets et produits utilitaires pour la maison.

Toutes familles de produits confondues, le catalogue « type » est composé des produits phares « basiques » de la saison, dans une proportion d'un tiers, d'anciens produits phares et de produits nouveaux. Ainsi, les produits nouveaux sont diffusés progressivement et permettent de tester la clientèle de 40 CARATS.

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 7 novembre 2006 ont voté différentes résolutions et notamment :

- délégations données au Conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital, notamment dans le cadre d'opérations d'Offres Publiques d'Achat ou d'Echange sur des sociétés cotées sur des marchés réglementés ou non,
- institution d'un droit de vote double,
- extension de l'objet social.

L'élargissement de l'objet social permettait au Groupe de se positionner à terme comme un véhicule d'investissement coté actif dans le domaine de la reprise d'entreprises en difficulté ou en retournement.

2007

9 août : le Conseil d'administration de la Société a autorisé la cession des participations détenues par cette dernière dans AGR DIAMANTS et DENISAMT à sa filiale HALEFIS.

14 septembre : Approbation en Assemblées générales de l'apport partiel d'actif par la société ALDETA à la société LES FLORENTINES SA (anciennement dénommée HALEFIS) de sa branche complète et autonome d'activité de distribution des produits de bijouterie-joaillerie.

A l'issue de cette opération, la Société détenait deux filiales opérationnelles : LES FLORENTINES (anciennement dénommée HALEFIS) concentrant la totalité de l'activité de bijouterie-joaillerie d'une part et 40 CARATS, regroupant l'activité de vente par correspondance d'autre part.

2008

21 février : la société SIHMP (groupe Galeries Lafayette) a acquis hors marché, au prix de 9,98 euros par action, un bloc de contrôle de 662 134 actions « ALDETA » précédemment détenues par Fashion B. Air et Euro Pierre Expansion. Ces 662 134 actions représentaient 65,7 % du capital de la société.

OPAS du 4 au 17 avril inclus : SIHMP a acquis sur le marché 297 767 actions « ALDETA » au prix unitaire de 9,98 euros, portant sa participation à 959 901 actions, représentant 95,30 % du capital et 95,26 % des droits de vote.

30 mai : la société GMGL, autre filiale du groupe Galeries Lafayette, apporte à ALDETA l'ensemble des biens et droits immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (Saint Laurent du Var) et devient ainsi, avec 96,2 % du capital, l'actionnaire majoritaire.

27 juin : ALDETA lève l'option d'achat dont était assorti le contrat de crédit-bail immobilier à elle apporté et devient ainsi pleinement propriétaire de tous les actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000.

2009

21 janvier : ALDETA change de compartiment de capitalisation : passe de « C » à « B ».

7. LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les documents suivants peuvent être consultés au siège social, 27 rue de la Chaussée d'Antin
- 75009 Paris :

- acte constitutif et statuts de la société ALDETA
- informations financières historiques de la société ALDETA et de ses filiales

Pour nous contacter :

**Responsable de la communication financière Groupe :
MADAME AZIZA BOUSTER**

Tél. : 01 42 82 88 26
Fax : 01 42 82 84 24
e-mail : abouster@galerieslafayette.com

Vous pouvez suivre l'évolution du Groupe ALDETA sur le site internet :

www.aldeta.com

CHAPITRE I

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

1-1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1.0 Dénomination : ALDETA

Siège social : 27, rue de la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS

1.1.1 Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce

1.1.2 Législation : française

1.1.3 Date de constitution et d'expiration :

La société a été constituée le 9 décembre 1977 (dépôt de l'acte constitutif sous le numéro 96905 au greffe du tribunal de commerce de Lille). Transfert au greffe du tribunal de commerce de Paris le 5 novembre 2007.

Elle expirera le 22 février 2077 sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

1.1.4 Objet social (article 3 des statuts tel que modifié par l'Assemblée générale mixte du 30/05/08)

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, pour elle-même ou en participation avec des tiers :

A titre principal :

- (i) l'acquisition de tous terrains, droits immobiliers, groupes d'immeubles ou immeubles, y compris par voie d'achat, d'apport en nature, d'échange, de bail à construction, de bail emphytéotique, d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et de crédit-bail ou dans le cadre de partenariats public privé y compris par voie de concession ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire ou l'annexe desdits biens immobiliers,
- (ii) la construction d'immeubles, de groupes d'immeubles et toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec la construction de ces immeubles,
- (iii) le financement des acquisitions et des opérations de construction,

le tout en vue de l'exploitation et de la mise en valeur par voie de location à usage d'habitation, commercial ou industriel de ces biens immobiliers,

La détention directe ou indirecte de participations dans des personnes visées à l'article 8 et aux paragraphes 1,2 et 3 de l'article 206 du Code général des impôts, dont l'objet social est identique.

A titre accessoire directement ou indirectement :

- (i) l'aliénation notamment par voie de cession, d'apport, d'échange et de fusion des actifs de la société,
- (ii) la prise à bail de tous biens immobiliers,
- (iii) l'acquisition et l'exploitation de parkings,
- (iv) la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers pour le compte de tiers et de filiales directes et indirectes,
- (v) l'animation, la gestion et l'assistance de toutes filiales directes et indirectes.
- (vi) l'activité de crédit-bail immobilier,
- (vii) d'autres activités telles que par exemple celles de marchand de biens, de commercialisation et de promotion immobilière.

Et plus généralement :

- (i) la participation en qualité d'emprunteur et de prêteur à toute opération de prêt ou de trésorerie intra-groupe et la possibilité de consentir à cet effet toutes garanties réelles ou personnelles mobilières ou immobilières, hypothécaires ou autres,
- (ii) et toutes opérations civiles, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières jugées utiles pour le développement de l'un des objets précités de la société.»

1.1.5 Registre du commerce et des sociétés : 311 765 762 RCS PARIS

1.1.6 Assemblées Générales

Modes de convocation (article 27 des statuts)

Les Assemblées sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conditions d'admission aux Assemblées (article 29 des statuts)

1- Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis trois jours au moins avant la date de la réunion.

2- Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

3- Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

1-2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

1.2.0 Montant du capital social

Le capital social s'élève à 37.744.309,19 euros divisé en 26.431.186 actions de 1,428 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

1.2.1 Conditions régissant les modifications du capital dans la mesure où elles sont plus restrictives que la loi

L'article 8 des statuts de la société prévoit que les modifications du capital s'opèrent dans les conditions définies par la loi.

1.2.2 Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice

Au 1^{er} janvier 2008, le capital social s'élevait à 1.438.950 euros divisé en 1.007.265 actions de 1,428 euros de valeur nominale chacune.

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élevait à 37.744.309,19 euros divisé en 26.431.186 actions de 1,428 euros de valeur nominale chacune.

Le 30 mai 2008, le capital social a été augmenté de 36.305.359,19 euros, passant de 1.438.950 euros à 37.744.309,19 euros, suite à l'apport en nature par la société Grands Magasins Galeries Lafayette (GMGL) de l'ensemble des biens et droits immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (Saint Laurent du Var) soit :

- de la pleine propriété des murs du grand magasin exploité sous l'enseigne «Galeries Lafayette» ;
- du contrat de crédit-bail immobilier dont était titulaire Sogefin (société aux droits de laquelle est venue la société GMGL) portant sur tous les autres actifs immobiliers du centre commercial.

GMGL a été rémunérée de cet apport par l'attribution de 25.423.921 actions nouvellement émises, de 1,428 euros de valeur nominale chacune, devenant ainsi, avec 96,2 % du capital, l'actionnaire majoritaire.

1.2.3 Capital autorisé non émis / Etat des autorisations en cours de validité données par l'Assemblée Générale en vue d'augmenter le capital social et de leur utilisation durant l'exercice

Autorisations d'Assemblées conférées au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

DELEGATIONS	UTILISATIONS FAITES DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2008	COMMENTAIRES
AUTORISATION DE PROCEDER A DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET SALARIES Plafond : 10 % du capital au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration. Assemblée du 7 novembre 2006 Durée : 38 mois Expire : 7 janvier 2010	Néant	La direction n'envisage pas de faire usage de cette délégation.

1.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

1.2.4.0 Limitation des droits de vote :

Il n'existe pas de clause statutaire limitant l'exercice des droits de vote en Assemblée.

1.2.4.1 Droits de vote double (résumé des dispositions de l'article 13 des statuts introduites par l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 novembre 2006) :

- Durée d'inscription minimale au nominatif nécessaire pour acquérir des droits de vote double : deux ans.
- En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

1.2.4.2 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires :

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

1.2.5 Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société

Aucune, hormis la nécessité pour un acquéreur potentiel d'attendre l'accomplissement du délai de stage de deux ans prévu à l'article 13 des statuts pour acquérir des droits de vote double, laquelle aurait pour effet de retarder d'autant la prise de contrôle effective de la société.

1.2.6 Dispositions statutaires fixant des seuils dont le franchissement serait à déclarer

Extrait de l'article 11 ter des statuts :

Toute personne physique ou morale qui détient ou qui viendrait à détenir une **fraction du capital de la société égale à 5% du capital**, sera tenue d'informer la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions de la société qu'elle possède directement ou indirectement.

Cette notification devra être renouvelée dans les conditions précisées ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5 % est franchi.

1.2.7 Titres non représentatifs du capital (parts de fondateur, certificats de droits de vote...)

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

1.2.8 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

1.2.9 Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Exercice clos	Nombre d'actions cumulé	Valeur nominale / action	Capital
31/12/2006	1.007.265	1,428 €	1.438.950,00 €
31/12/2007	1.007.265	1,428 €	1.438.950,00 €
31/12/2008 *	26.431.186	1,428 €	37.744.309,19 €

*Le 30 mai 2008, le capital social a été augmenté de 36.305.359,19 euros, passant de 1.438.950 euros à 37.744.309,19 euros, suite à l'apport en nature par la société Grands Magasins Galeries Lafayette (GMGL) de l'ensemble des biens et droits immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (Saint Laurent du Var).

1-3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

1.3.1 Répartition du capital et des droits de vote à la date du document de référence

- Le nombre total d'actions s'élève à 26.431.186.
- Le nombre total des droits de vote s'élève à 26 431 536.

Il est rappelé que le nombre de droits de vote diffère du nombre d'actions composant le capital social du fait du droit de vote double attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (cf rubrique « renseignements de caractère général »).

- **Le nombre total d'actionnaires :**

La société compte 28 actionnaires au nominatif (26 actionnaires personnes physiques et deux actionnaires personnes morales).

- **Forme des actions :**

- Les actions sont sous la forme nominative ou porteur au choix de l'actionnaire
- Il n'existe pas de droits de propriété démembrés

- **Tableau de répartition du capital et des droits de vote à la date du document de référence :**

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote
Grands Magasins Galeries Lafayette	25.423.921	96,19	25.423.921	96,19
Société Immobilière Haussmann Mogador Provence	959.901	3,63	959.901	3,63
Administrateurs	161	-	161	-
Autres actionnaires au nominatif	450	-	800	-
Flottant	46.753	0,18	46.753	0,18
TOTAL	26.431.186	100	26.431.536	100

1.3.2 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours de l'exercice 2008

- **Tableau de répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2007 :**

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote
Fashion Bel Air	592.640	58,8	1.185.280	69,0
Euro Pierre Expansion	69.999	6,9	69.999	4,1
SC Michel Boulanger	87.360	8,7	174.720	10,2
Florence Boulanger	30.456	3,0	60.912	3,5
Flottant	227.315	22,6	227.840	13,3
TOTAL	1.007.265	100	1.717.741	100

Acquisition d'un bloc de contrôle par SIHMP

Le 21 février 2008, Société Immobilière Haussmann Mogador Provence (« SIHMP »), Société par Actions Simplifiée au capital de 1.550.000 € dont le siège social est situé 27 rue de la chaussée d'Antin à Paris (75009) et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 062 586 a acquis hors marché, au prix de 9,98 euros par action, un bloc de contrôle de 662 134 actions précédemment détenues par FASHION B. AIR et EURO PIERRE EXPANSION (le « Bloc »). Ces 662 134 actions représentaient 65,7 % du capital de la Société et seulement 58,8% du total des droits de vote compte tenu de la perte du droit de vote double dont étaient assorties ces actions entre les mains des cédants du fait du transfert opéré au nom de SIHMP.

- **Au 31 mars 2008, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :**

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote
Société Immobilière Haussmann Mogador Provence	662.134	65,7	662.134	59,1
SC Michel Boulanger	87.360	8,7	174.720	15,6
Florence Boulanger	24.648	2,5	49.296	4,4
Autres actionnaires au nominatif	461	-	922	-
FASHION BEL AIR	505	-	505	-
Flottant	232.157	23,1	232.157	20,7
TOTAL	1.007.265	100	1.119.734	100

Dépôt d'un projet d'OPAS par SIHMP

Un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée (« OPAS ») obligatoire portant sur les 345 131 actions constituant le solde du capital, a été déposé à l'AMF le 26 février 2008 pour permettre aux actionnaires minoritaires de sortir aux mêmes conditions (9,98 € par action). L'AMF a déclaré le projet d'OPAS conforme à sa réglementation le 1er avril et a apposé les numéros de visas 08-065 et 08-066 sur le projet de note d'information et le projet de note en réponse.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le conseil d'administration d'Aldeta, le cabinet AA Fineval, expert indépendant, a remis le 19 février, une attestation qui a conclu au caractère équitable du prix proposé dans le cadre de l'OPAS.

L'OPAS s'est déroulée du 4 au 17 avril 2008 inclus : SIHMP a acquis sur le marché 297 767 actions Aldeta au prix unitaire de 9,98 € portant sa participation à 959 901 actions, représentant 95,30 % du capital et 95,26 % des droits de vote (cf tableau ci-dessous) :

▪ **Tableau de répartition du capital et des droits de vote au lendemain de l'OPAS (*)**:

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote
Société Immobilière Haussmann Mogador Provence	959.901	95,30	959.901	95,26
Administrateurs	111	0,01	111	0,01
Autres actionnaires au nominatif	350	0,03	700	0,07
Flottant	46.903	4,66	46.903	4,66
TOTAL	1.007.265	100	1.007.615	100

(*) situation au 30 avril 2008

Apport en nature par GMGL

Le 30 mai 2008, le capital social a été augmenté de 36 305 359,19 euros, passant de 1 438 950 euros à 37 744 309,19 euros, suite à l'apport en nature par GMGL, autre filiale du groupe Galeries Lafayette, de l'ensemble des biens et droits immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (Saint Laurent du Var), soit :

1) de la pleine propriété des murs du grand magasin exploité sous l'enseigne « Galeries Lafayette » ;

2) du contrat de crédit-bail immobilier portant sur tous les autres actifs immobiliers du centre commercial et en particulier la galerie marchande et le supermarché « Lafayette Gourmet ».

GMGL a été rémunérée de cet apport par l'attribution de 25 423 921 actions nouvellement émises, de 1,428 euro de valeur nominale chacune, devenant ainsi, avec 96,2 % du capital, l'actionnaire majoritaire ; du fait de cet apport, la participation de SIHMP, l'initiateur de l'OPAS, a été diluée à 3,6 % (cf tableau ci-dessous).

▪ **Tableau de répartition du capital et des droits de vote au lendemain de l'apport :**

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote
Grands Magasins Galeries Lafayette	25.423.921	96,19	25.423.921	96,19
Société Immobilière Haussmann Mogador Provence	959.901	3,63	959.901	3,63
Administrateurs	260	-	260	-
Autres actionnaires au nominatif	350	-	700	-
Flottant	46.754	0,18	46.754	0,18
TOTAL	26.431.186	100	26.431.536	100

▪ **Actionnaires ou groupes d'actionnaires possédant 5 % ou plus du capital et des droits de vote :**

La société est contrôlée à 99,82 % par le groupe Galeries Lafayette, à travers ses filiales Grands Magasins Galeries Lafayette (96,19 %) et Société Immobilière Haussmann Mogador Provence (3,63 %).

- **Actions détenues directement ou indirectement par les membres des organes de direction et de surveillance (hors censeurs) :**

Cette information est donnée au chapitre IV section 4.1.1 (composition des organes d'administration de direction et de surveillance).

- **Nantissements**

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement sur les actions ALDETA.

- **Garanties – sûretés** : A la connaissance de la société, il n'existe aucune autre garantie ou sûreté sur les titres de capital.

1.3.3 Autodétention

La société ne détient aucune action ALDETA.

1.3.4 Autocontrôle / Participations croisées

- En application de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est indiqué que les sociétés contrôlées par Aldeta ne détiennent aucune action de la société.
- En application de l'article R 233-19 du Code de commerce, il est signalé également qu'aucune cession d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice en vue de mettre fin à des participations croisées.

1.3.5 Historique de la répartition du capital et des droits de vote Franchissements de seuils notifiés à la société au cours des trois dernières années article L 233-13 du Code de commerce)

La répartition du capital et des droits de vote au 31/12/2008 figure au 1.3.1 (elle est identique à la répartition du capital à la date du document de référence).

La répartition du capital à la clôture des exercices 2006 et 2007 est retracée dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2006		31/12/2007	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
NOMINATIFS				
Florence Boulanger	38 720	77 440	30 456	60 912
SC Michel Boulanger	87 360	174 720	87 360	174 720
FASHION B. AIR	592 135	1 184 270	592 640	1 185 280
Autres	632	1 264		
Total des actions inscrites au nominatif	718 847	1 437 694		
Flottant	135 986	135 986	227 315	227 840
Union Bancaire Privée	100 837	100 837	0	0
Euro Pierre Expansion	44 995	44 995	69 999	69 999
Autodétention	6 600	6 600	0	0
Total des actions détenues au porteur	288 418	288 418		
TOTAL	1 007 265	1 726 112	1 007 265	1 717 741

- **Franchissements de seuils notifiés à la société au cours des trois dernières années**

Les franchissements de seuil déclarés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

Identité de l'actionnaire	Date du franchissement de seuil	Sens	Origine du franchissement de seuil	Seuil(s) franchi(s) en capital	Seuil(s) franchi(s) en droits de vote	Nombre d'actions et pourcentage exact détenu	D&I AMF
SIHMP	30 mai 2008	Baisse	Augmentation de capital de la société ALDETA suite à l'apport par GMGL d'un magasin en pleine propriété et d'un crédit-bail	95 %	95 %	959 901 actions soit 3,63 % du capital et 3,63 % des droits de vote	N°208C1094 du 5 juin 2008
				90 %	90 %		
				66,66 %	66,66 %		
				50 %	50 %		
				33,33 %	33,33 %		
				25 %	25 %		
				20 %	20 %		
				15 %	15 %		
GMGL	30 mai 2008	Hausse	Augmentation de capital de la société ALDETA suite à l'apport par GMGL d'un magasin en pleine propriété et d'un crédit-bail	5 %	5 %	25 423 921 actions soit 96,19 % du capital et 96,19 % des droits de vote	N°208C1094 du 5 juin 2008 ⁽¹⁾
				10 %	10 %		
				15 %	15 %		
				20 %	20 %		
				25 %	25 %		
				33,33 %	33,33 %		
				50 %	50 %		
				66,66 %	66,66 %		
SIHMP	22 avril 2008	Hausse	Acquisition d'actions dans le cadre de l'OPAS	66,66 %	66,66 %	959 901 actions soit 95,30 % du capital et 95,26 % des droits de vote	N°208C0749 du 22 avril 2008
				90 %	90 %		
				95 %	95 %		
Eric SITRUK	21 février 2008	Baisse	Cession hors marché de 662.134 actions au profit de la société SIHMP	50 %	66,66 %	0 action	N°208C0392 du 26 février 2008
				33,33 %	50 %		
				25 %	33,33 %		
				20 %	25 %		
				15 %	20 %		
				10 %	15 %		
				5 %	10 %		
					5 %		

Identité de l'actionnaire	Date du franchissement de seuil	Sens	Origine du franchissement de seuil	Seuil(s) franchi(s) en capital	Seuil(s) franchi(s) en droits de vote	Nombre d'actions et pourcentage exact détenu	D&I AMF
SIHMP	21 février 2008	Hausse	Acquisition par SIHMP de 662.134 actions dont 592.135 auprès de Fashion Bel Air et 69.999 auprès de Euro Pierre Expansion	5 % 10 % 15 % 20 % 25 % 33,33 % 50 %	5 % 10 % 15 % 20 % 25 % 33,33 % 50 %	662 134 actions soit 65,74 % du capital et 58,82 % des droits de vote	N°208C0389 du 26 février 2008 ⁽²⁾
SITRUK	30 mai 2005	Hausse	Acquisition d'un bloc de 33.760 actions	66,66 %	66,66 %	697 251 actions soit 69,22 % du capital et 69,22 % des droits de vote	N°205C1532 du 14 septembre 2005

⁽¹⁾ GMGL a effectué la déclaration d'intention suivante :

« GMGL déclare :

- détenir le contrôle d'ALDETA de concert avec SIHMP ;
- ne pas souhaiter accroître sa participation ;
- ne pas envisager de demander une modification de la composition actuelle du Conseil d'administration d'ALDETA. »

⁽²⁾ SIHMP a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Conformément aux dispositions de l'article L 233-7 VII du Code de commerce [...], il est précisé que :

SIHMP a agi seule dans le cadre de cette opération ;

SIHMP entend poursuivre l'acquisition de titres ALDETA et conformément à l'article 233-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, elle déposera un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité des actions ALDETA non détenues par elle ;

Le Conseil d'administration d'ALDETA a été recomposé afin de refléter le changement d'actionnaire majoritaire ».

1.3.6 Personnes physiques ou morales détenant le contrôle de la société

Il est rappelé que la société est contrôlée à 99,82 % par le groupe Galeries Lafayette, à travers ses filiales Grands Magasins Galeries Lafayette (96,19 %) et Société Immobilière Haussmann Mogador Provence (3,63 %).

1.3.7 Nature de ce contrôle – mesures prises en vue d’assurer qu’il ne soit pas exercé de manière abusive

Pactes d’actionnaires : Il n’existe aucun pacte d’actionnaires.

1.3.8 Accords dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la société

Il n’existe pas d’accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la société.

1.3.9 Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l’exercice

Nombre de salariés actionnaires au 31.12.2008	0
Nombre d’actions détenues	0

Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société

Néant.

1.4 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D’AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D’OFFRE PUBLIQUE (article L 225-11 alinéa 2 du Code de commerce

Structure du capital de la société

Cette information est donnée au paragraphe 1-3-1 ci-dessus.

Restrictions statutaires à l’exercice des droits de vote et aux transferts d’actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société

Néant.

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12

Cette information est donnée au paragraphe 1-3-1 ci-dessus.

La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d’actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Extrait de l'article 14 des statuts : Conseil d'Administration - composition

[.....]

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

[.....]

Article 16 des statuts : Durée des fonctions d'un administrateur

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire est de 6 ans; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Article 17 des statuts : Cooptations- Ratifications

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil peut entre deux Assemblées Générales procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée Générale Ordinaire.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Toutefois, si le nombre des administrateurs descend au-dessous de minimum légal, le Conseil devra immédiatement réunir l'Assemblée pour compléter son effectif.

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

Article 33 des statuts : Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ou de l'existence de « rompus » en cas d'augmentation ou de réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première

convocation le quart des actions ayant le droit de vote et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Article 20 des statuts – Pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et prendre toutes les décisions relatives à tous actes d'administration et de disposition. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

Le Conseil d'administration bénéficie d'une autorisation en vue d'augmenter le capital social dans les conditions précisées au paragraphe 1-2-3 ci-dessus.

Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Néant.

1.5 DIVIDENDES

- **Dividendes versés au titre des trois derniers exercices**

Exercice	Dividende hors avoir fiscal
2008	0 €
2007	0 €
2006	0 €

- **Politique de distribution des dividendes**

La société compte mettre en œuvre une politique de distribution de dividendes conforme à sa capacité de distribution et à ses besoins de financement. A ce jour, elle privilégie le réinvestissement de ses éventuels bénéfices futurs.

1.6 EVOLUTION DU PORTEFEUILLE TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2008

1.6.1 Prises de participation ou de contrôle réalisées au cours de l'exercice 2008 (Article L 233-6 alinéa 1 du Code de commerce)

Néant.

1.6.2 Cessions réalisées au cours de l'exercice 2008

14 février 2008 : cession des filiales Les Florentines et 40 CARATS à Fashion B. Air

Le 14 février 2008, soit préalablement à la prise de contrôle de la société par SIHMP, le Conseil d'Administration d'ALDETA a autorisé les opérations liées à la reprise de certains actifs financiers de la société par la société Fashion B. Air, à savoir :

- Cession de 99,99 % du capital de la société Les Florentines au profit de Fashion B. Air pour un montant de 3 200 000 euros,
- Cession de 100 % du capital de la société 40 Carats au profit de Fashion B. Air pour un montant de 1 200 000 euros.

Les cessions ont été réalisées le jour même.

Le cabinet AA Fineval, représenté par Monsieur Antoine Nodet, s'est prononcé, aux termes d'un rapport en date du 12 février 2008, sur le caractère équitable du prix de cession de ces participations.

CHAPITRE II

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

2.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

2.1.0. Description des principales activités de la société et du Groupe

2.1.0.1 Activité de la société :

Le 10 avril 2008, une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire s'est réunie au siège social et a notamment décidé un certain nombre de modifications statutaires : la plus importante d'entre-elles a consisté à modifier l'objet social pour permettre une réorientation de l'activité de la société dans le domaine immobilier (cf nouvelle rédaction de l'article 3 des statuts : CH I section 1.1.4).

ALDETA est une foncière cotée détenant, depuis le 30 mai 2008, les actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 à Saint Laurent du Var (Alpes Maritimes).

Le centre commercial Cap 3000 se compose :

- d'une galerie marchande de 60 966 m² composée de 126 boutiques⁴ et deux moyennes surfaces exploitées par des commerçants indépendants,
- d'un supermarché alimentaire de 8 530 m², sous l'enseigne « Lafayette Gourmet », situé à l'intérieur de la galerie marchande, exploité par la société Magasins Galeries Lafayette, société appartenant au Groupe Galeries Lafayette,
- d'un grand magasin de 30 257 m², sous l'enseigne « Galeries Lafayette » exploité également par la société Magasins Galeries Lafayette
- d'un parking extérieur d'environ 2.800 places.

Dans le cadre de cette nouvelle activité, ALDETA a entendu confier la gestion de ses actifs à la société CITYNOVE Asset Management, filiale de la SAGL, au terme de deux contrats prenant effet au 30 mai 2008 :

- l'un relatif à la gestion immobilière, technique, financière et administrative du centre,
- l'autre, à la gestion des baux et à leur re-commercialisation.

Les honoraires versés à CITYNOVE Asset Management au titre de l'exécution de ces contrats pour la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2008 se sont élevés respectivement à 476 K€ et 378 K€ soit une rémunération totale de 854 K€ représentant une rémunération conforme aux pratiques du marché.

Pour la période allant du 30 mai 2008 au 31 décembre 2008, ALDETA a perçu des loyers (hors charges) de 11,7 M€, correspondant à hauteur de 7,9 M€ (67 %) aux loyers perçus des commerçants des boutiques et moyennes surfaces situées dans la galerie marchande et à hauteur de 3,8 M€ (33 %) aux loyers perçus de la société Magasins Galeries Lafayette, la société exploitant le grand magasin Galeries Lafayette et le supermarché alimentaire Lafayette Gourmet.

⁴ au 31 décembre 2008

La structure des loyers est la suivante :

- 98,5 % de loyers fixes, indexés sur l'indice du coût de la construction.
- 1,5 % de loyers variables basés sur le chiffre d'affaires des commerçants.

Le taux d'occupation financier était de 100 % au 31 décembre 2008.

Il n'y a pas d'impayés significatifs.

Les re-commercialisations ou renouvellements de baux intervenus en 2008 ont été les suivants :

- renouvellement du bail Duncan
- cession du droit au bail Gant à la Pizzeria Via Napoli avec signature d'un nouveau bail
- résiliation du bail du kiosque Photo-Service
- résiliation du bail Panorama du Livre

Ces modifications de la situation locative du centre commercial induisent une augmentation du loyer total perçu de 89 K€.

Les investissements se sont élevés sur l'exercice à environ 2,0 M€ dont 1,5 M€ correspondent à la résiliation du bail Panorama du Livre ; les autres investissements sont constitués principalement de travaux d'entretien de l'immeuble (348 K€) et d'honoraires afférents à l'opération de restructuration prévue en 2009, dénommée « BPG » (Bar Pizzeria Grill).

2.1.0.2 Activité du Groupe ALDETA

Le Groupe ALDETA se compose de la société mère ALDETA et de deux filiales détenues à 100 %, ALDETA MARKETING et ALDETA SERVICES, lesquelles n'ont plus d'activité.

Le résultat du Groupe est le suivant :

en K€	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires H.T.	15 250*	
Résultat opérationnel courant	1 879	-363
Résultat opérationnel	1 879	-363
Résultat financier	-1 741	698
Charge d'impôt	-48	-1 071
Résultat net des activités en cours de cession		-2 003
Résultat net - part du Groupe	90	-2 739

* dont 11.745 K€ de loyers et 3.505 K€ de charges refacturées

La saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe n'est pas sujette à une saisonnalité particulière du fait du secteur sur lequel il intervient.

Les principaux établissements du Groupe

Le principal établissement du Groupe est le centre commercial Cap 3000 situé à Saint Laurent du Var (06 700), 317, avenue Eugène Donadeï.

Téléphone : 04.93.31.10.35

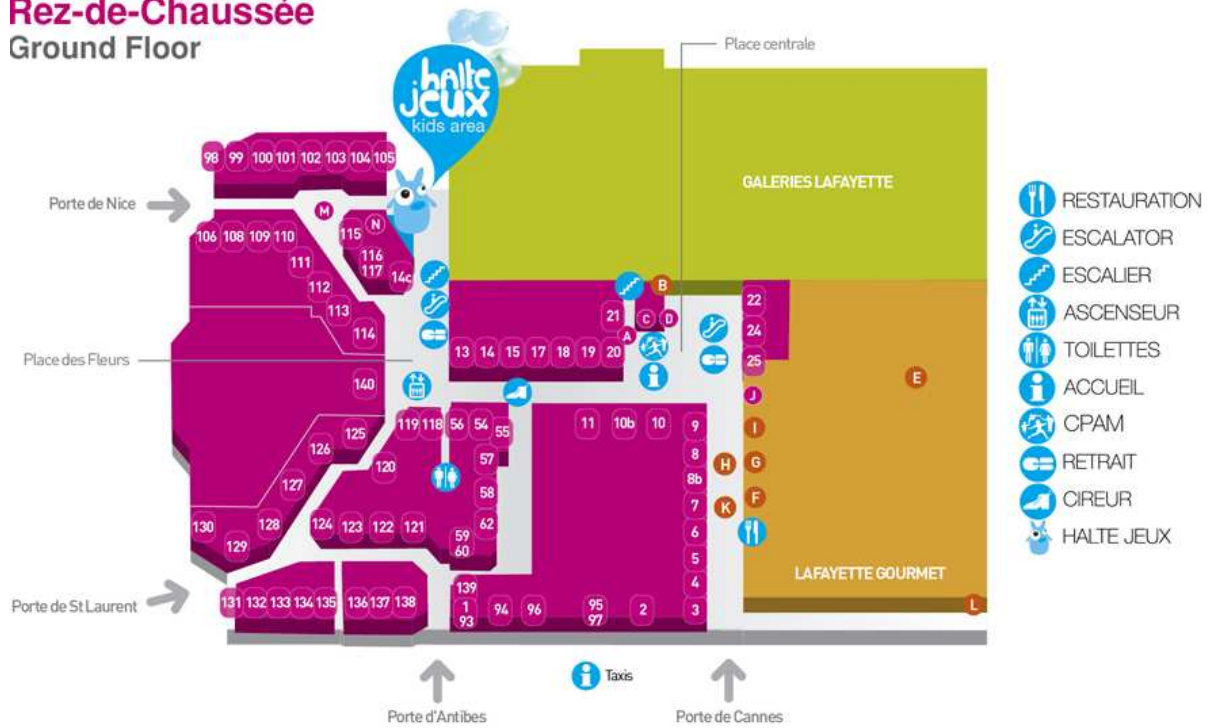
Fax : 04.93.14.37.82

Vues aériennes du centre

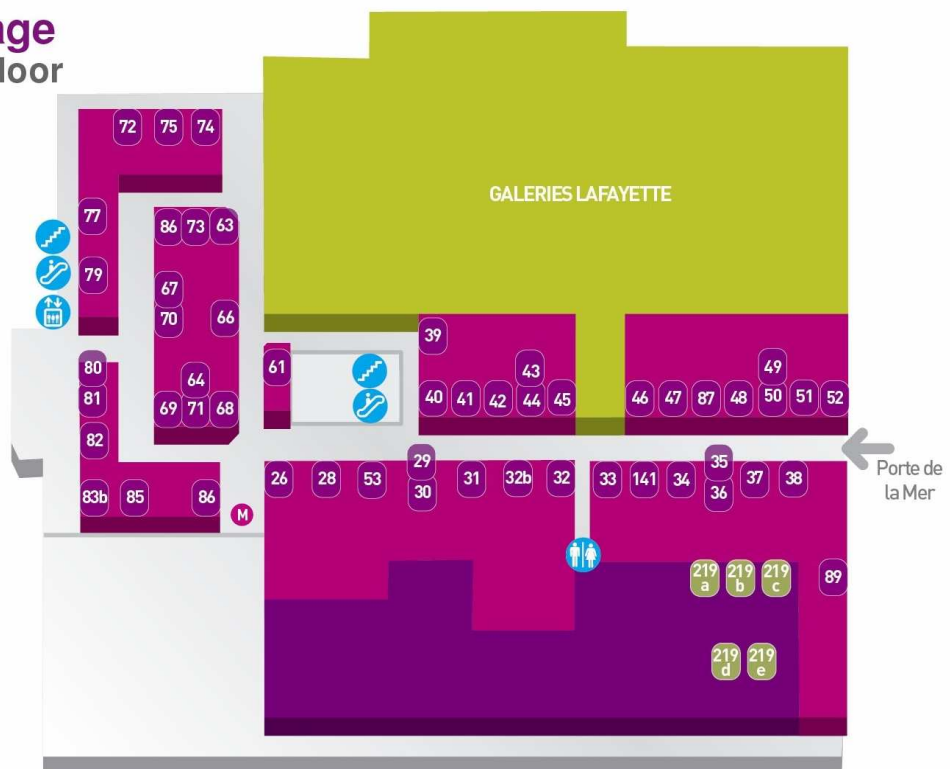


Plans du centre

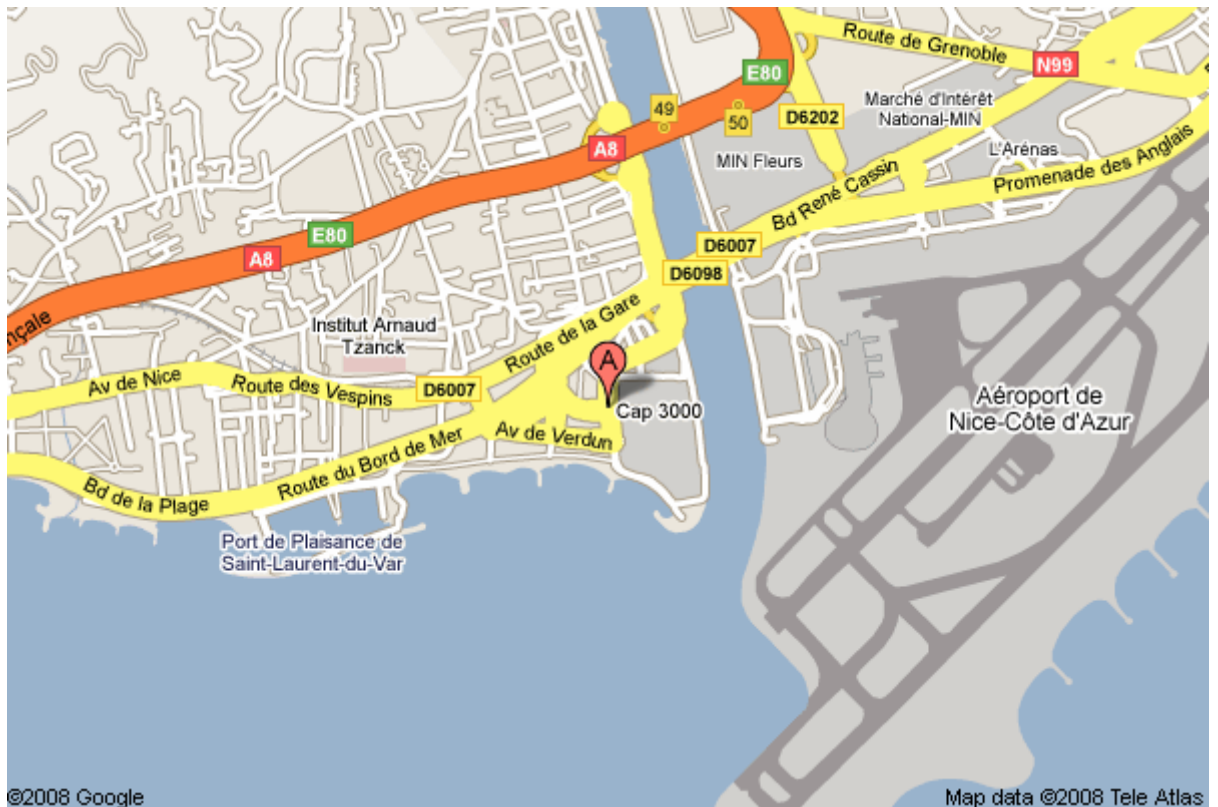
Rez-de-Chaussée Ground Floor



1^{er} Etage First Floor



Situation géographique



Le centre commercial de Cap 3000 jouit d'une situation géographique privilégiée en bord de mer.

Le centre commercial de Cap 3000 est situé à Saint Laurent du Var, commune du département des Alpes Maritimes (06) entre Nice à l'Est, dont il est séparé par le Var et Cagnes sur Mer à l'Ouest.

Plus précisément, il est situé dans l'extrémité Sud-Est de la commune, en bordure de la mer et du Var, face à l'aéroport de Nice Côte d'Azur.

Il s'agit d'une vaste étendue commerciale délimitée à l'Est, par le Var, au Sud par la mer Méditerranée, au Nord et à l'Est, par la Route du Bord de Mer ou Nationale 98, doublée de la Nationale 7.

L'environnement immédiat est constitué de locaux commerciaux (tournés vers l'automobile pour la plupart) et d'établissements hôteliers.

La desserte routière et autoroutière est excellente :

- autoroute A8 accessible à moins d'un kilomètre par l'échangeur autoroutier "Saint Laurent du Var",
- route nationale 7 accessible à 400 mètres,
- route nationale 98 (route du bord de Mer) accessible à 300 mètres.

En ce qui concerne les transports en commun, on note la présence de :

- l'aéroport Nice Côte-d'Azur accessible à 500 mètres,
- une gare SNCF à 500 mètres au Nord des biens,
- le réseau d'autobus local desservant le centre commercial.

Sa zone de chalandise est très large, englobant Nice, Cannes, Antibes, Grasse, Villefranche-sur-Mer et plus généralement l'ensemble du département des Alpes Maritimes.

Il bénéficie, comme toutes les villes de la Côte d'Azur en bordure de littoral, d'un afflux touristique important durant la période estivale.

Les concurrents de l'activité

Le centre commercial Cap 3000 est le centre de référence de la Côte d'Azur. Ses principaux concurrents sont les suivants :

- hypermarché Carrefour et zone commerciale de Lingostière
- commerces du centre ville de Nice incluant le centre commercial de Nice Etoile
- commerces du centre ville de Cannes.

Le marché des centres commerciaux en France⁵

A. Point marché économie

Ralentissement marqué de l'économie

Après la croissance négative enregistrée au 2^{ème} trimestre 2008, la légère hausse du PIB au 3^{ème} trimestre a permis à la France d'éviter de peu son entrée en récession. Toutefois, les données les plus récentes ont confirmé l'ampleur du ralentissement économique en fin d'année, avec des prévisions de contraction du PIB s'établissant à - 1 %, liées en particulier à la baisse importante des investissements.

Chute de la production industrielle

Après un déclin de 3,7 % de la production industrielle en octobre, le repli a été de 2,4 % en novembre, pour un repli annuel de 6,5 %. La chute importante de la production industrielle est l'un des signes les plus évidents de la détérioration de la conjoncture économique française. Le secteur automobile est particulièrement éprouvé, de même que celui des biens intermédiaires qui en est directement dépendant.

Montée du chômage

La dégradation de la conjoncture économique a eu pour conséquence une remontée sensible du chômage. En décembre 2008, la France compte ainsi 200 000 chômeurs de plus qu'à la même période l'année précédente – une augmentation relativement modeste par rapport à celle enregistrée dans plusieurs autres pays développés, mais qui confirme le coup d'arrêt porté à la dynamique des créations d'emplois qui prévalait encore récemment.

Evolution incertaine de la consommation

Les chiffres de la consommation des ménages de décembre sont mauvais, avec un repli des ventes de détail de 2 % sur l'année. Si le faible endettement des Français les distingue de leurs voisins européens, la baisse du pouvoir d'achat, la détérioration du marché de l'emploi et la chute de la confiance des ménages sont d'indéniables facteurs négatifs qui pourraient à terme peser sur leur niveau de consommation.

⁵ Source : Cushman & Wakefield

Perspectives

La plupart des prévisionnistes s'accordent sur une entrée en récession de la France en 2009, même si l'impact de la crise économique pourrait être moins violent en France que dans d'autres pays européens. Contrebalançant les difficultés du secteur industriel, et de l'automobile en particulier, les incitations fiscales et le repli de l'inflation pourraient soutenir la consommation des ménages. Toutefois, le déficit de l'Etat devrait passer la barre des 3 % du PIB en 2009, contrariant la volonté du gouvernement de poursuivre les réformes fiscales.

B. Point marché commerces

Consommation des ménages

En dépit de la chute rapide de l'inflation, et après le léger rebond de novembre, les dépenses de consommation des ménages dans le champ « commerce » ont enregistré en décembre un repli important qui, sur un an, atteint 2 %. En 2009, les mauvaises perspectives de l'emploi accentueront la baisse de la consommation des ménages qui devrait peser sur les performances du marché de l'immobilier de commerces. Toutefois, les premiers résultats des soldes d'hiver sont plutôt positifs.

TENDANCES À COURT TERME		
LOYERS PRIME :	Les valeurs locatives demeurent stables.	→
RENDEMENTS PRIME :	La correction à la hausse se poursuit.	↗
OFFRE :	Les projets de centres commerciaux privilégient notamment les centres-villes.	↗
DEMANDE :	Les enseignes restent actives mais sont plus prudentes.	→

Marché Locatif

L'indice des loyers commerciaux (ILC), qui peut désormais s'appliquer pour les baux commerciaux, s'est établi à 4,48 % au 3^{ème} trimestre 2008 contre 3,85 % au trimestre précédent. Ce chiffre traduit le bien-fondé de ce nouveau mode d'indexation pour les commerçants quand on songe à l'envolée de l'indice du coût de la construction (ICC). Celui-ci est en hausse de 10,46 % au 3^{ème} trimestre 2008, même si les coûts de construction pourraient sensiblement baisser en 2009. L'évolution de la demande en rues commerçantes a continué à refléter l'activité des enseignes du luxe, qui privilégient toujours les pôles traditionnels de l'avenue Montaigne, du Faubourg St-Honoré mais aussi la rue St-Honoré.

Quant aux enseignes de mass-market, plusieurs ralentissent le rythme de leurs ouvertures tandis qu'elles privilégient toutes largement les meilleurs emplacements. La stabilité des valeurs locatives prime des rues commerçantes et centres commerciaux a montré la résistance du marché français de l'immobilier de commerces à la crise économique. La prudence plus marquée des enseignes et les mauvais résultats de certains secteurs d'activités (équipement de la maison) ont toutefois pesé sur l'évolution des loyers des emplacements secondaires en périphérie.

LOYERS PRIME RUES COMMERÇANTES						
Décembre 2008						
Valeurs locatives prime						
		€/m ² /an*	€/m ² /an	US\$/ft ² /an	% Croissance (composé annuel) 5 ans	1 an
Paris	10 500	7 732	998	4,2	0,0	
Lyon		2 000	1 473	190	5,9	0,0
Marseille		1 800	1 326	171	6,7	5,9
Bordeaux		2 000	1 473	190	5,9	17,6
Strasbourg		2 000	1 473	190	10,4	0,0
Lille		2 200	1 620	209	8,0	0,0
Toulouse		2 000	1 473	190	7,4	11,1
Nice		2 000	1 473	190	9,0	11,1
Nantes		1 500	1 105	143	4,2	0,0

*Valeurs zone A des emplacements n°1

LOYERS PRIME PARCS D'ACTIVITES COMMERCIALES						
Décembre 2008						
Ile-de-France		-	190	24,5	4,5	0,0
Province		-	180	23,2	3,4	0,0

TAUX DE RENDEMENT PRIME RUES COMMERÇANTES						
Décembre 2008						
Taux de rendement prime(%)						
	Ce trimestre	Trimestre passé	Année passée	Plus haut	Sur 10 ans	Plus bas
Paris	4,75	4,50	4,00	6,50		4,00
Lyon	5,75	5,50	4,75	7,75		4,75
Marseille	5,75	5,50	4,75	8,25		4,75
Bordeaux	5,75	5,50	4,75	8,00		4,75
Strasbourg	6,00	6,00	4,75	8,00		4,75
Lille	5,75	5,50	4,75	7,75		4,75
Toulouse	6,00	5,75	4,75	8,00		4,75
Nice	6,00	5,75	4,75	8,00		4,75
Nantes	6,25	5,75	4,75	8,50		4,75

TAUX DE RENDEMENT PRIME PARCS D'ACTIVITES COMMERCIALES					
Décembre 2008					
Ile-de-France	6,00	5,75	5,00	8,00	5,00
Province	6,25	6,00	5,25	9,00	5,25

C. Marché de l'investissement

Comme dans le reste de l'Europe, le marché français a enregistré en 2008 une forte chute des volumes investis, liée en grande partie à un manque d'offres. Cependant l'appétit des investisseurs pour des actifs de qualité demeure. La correction de valeurs est moins marquée que pour les actifs de bureaux et industriels. On estime ainsi l'augmentation annuelle des taux de rendement prime à 75 points de base pour les magasins et 100 pour les parcs d'activités commerciales.

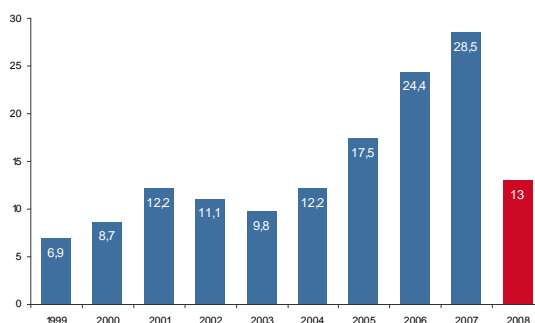
Perspectives

Si l'une des principales interrogations porte sur les possibilités d'une reprise de la consommation des ménages, l'année 2009 sera aussi marquée par la poursuite de l'évolution de l'édifice réglementaire français. Après l'adoption de la loi de modernisation de l'économie (LME) et de l'indice des loyers commerciaux, quelques questions restent en suspens auxquelles pourrait répondre la rédaction d'une proposition de loi issue des conclusions de la commission Charié (abrogation des lois Royer-Raffarin notamment).

Volumes et transactions

L'année 2008, après une hausse constante ces dernières années, marque une rupture avec 13 milliards d'euros investis en immobilier d'entreprise en France, soit une baisse de 54 % par rapport à 2007 (28,5). L'intensification de la crise financière amorcée fin 2007 et ses conséquences sur l'économie « réelle » a affecté de façon plus ou moins forte les marchés immobiliers français. Le marché de l'investissement français subit, comme toutes les autres places européennes, le durcissement des conditions d'octroi du crédit. Le relèvement du coût de la dette, l'augmentation de la part des fonds propres exigée et la limitation du montant des prêts ont rendu très difficile le financement des opérations, et notamment les plus grandes d'entre elles, ainsi que les Vefa. Ainsi, seulement 35 % du volume sont des transactions supérieures à 100 millions d'euros (contre 58 % en 2007) avec 30 transactions égales ou supérieures à 100 millions d'euros enregistrées. Aujourd'hui, ce sont les transactions inférieures à 50 millions d'euros qui représentent la plus grosse part des volumes investis (42 % contre 22 % un an plus tôt).

EVOLUTION DES VOLUMES INVESTIS (MDS €)



L'investissement par secteur géographique

9,5 milliards d'euros ont été recensés en région parisienne (21,3 en 2007). L'Île-de-France est, logiquement, fortement affectée puisqu'elle abrite traditionnellement les plus grosses opérations de bureaux. Les volumes ont notamment décliné dans les secteurs d'affaires traditionnels ; à contrario des secteurs tels que le Nord ou la Boucle de Seine se sont distingués par leur bonne résistance. L'Île-de-France demeure la première destination en matière d'investissement en concentrant 73 % du total des investissements.

Après un début d'année prometteur, les marchés de province ont été progressivement affectés et n'auront guère été épargnés en 2008. Avec 3,5 milliards d'euros investis (27% du volume total), leur performance reste toutefois honorable en raison notamment des grandes villes qui concentrent la majorité des montants investis, emmenées par Lyon. À noter les performances de Toulouse et Nantes, ces deux dernières se distinguant particulièrement par leur dynamisme en bureaux. Les marchés provinciaux majoritairement animés par des opérations de petites tailles, sont davantage en phase avec la taille des opérations traitées aujourd'hui. Par ailleurs, les opportunités et le nombre croissant de produits de qualité couplés à des taux de rendement généralement stables ont préservé jusqu'à présent l'attractivité de la province.

Actifs

Les bureaux, avec 10,3 milliards d'euros placés (19,5 en 2007), concentrent toujours la majorité des engagements en France (79 %). Les investisseurs ont continué de plébisciter ce produit qui a bénéficié du recentrage de l'activité sur les actifs core et de l'évolution qualitative des marchés de province.

Les actifs industriels, totalisant 1,5 milliard d'euros, ont vu leurs volumes d'investissement divisés par deux. Toutefois, la part de marché du secteur industriel reste stable sur l'ensemble du territoire avec 12 % des engagements totaux, ainsi qu'en province où ceux-ci grimpent à 25 %. La province, et particulièrement la région lyonnaise, demeure géographiquement active. Les projets de développement, notamment les plateformes logistiques, continuent d'être convoités par les investisseurs. Toutefois, on note un fléchissement de la demande en deuxième partie d'année après un premier trimestre dynamique.

En 2008, le marché logistique a « redécouvert » ses acteurs spécialisés qui étaient concurrencés ces dernières années par les investisseurs « multi produits » à la recherche de diversification. Les rendements immobiliers haut de gamme ont augmenté de 100 à 150 points de base selon les actifs et la localisation.

Les commerces, avec 1,2 milliard d'euros investis, ont subi une forte chute totalisant 9 % des engagements en France (17 % en 2007), la baisse est plus significative en province (20 % de parts de marché en 2008 contre 49 % un an plus tôt). Cette baisse est généralisée et s'applique à tous les types de commerce. Les centres commerciaux représentent 35 % des engagements et plus de 400 millions d'euros ont été investis dans les parcs d'activités commerciales. Ce résultat est essentiellement lié à un manque d'offres et à des propriétaires peu désireux d'arbitrer leurs actifs. Par ailleurs, le secteur est marqué par la disparition des ventes de portefeuilles significatifs et des gros actifs. Toutefois, la correction de valeurs est moins marquée que dans les deux autres classes d'actifs car on estime l'augmentation des taux de rendement haut de gamme à 75 points de base pour les magasins et 100 pour les parcs d'activités commerciales.

Taux

La généralisation de la hausse des taux de rendement immobiliers s'est poursuivie en 2008, accentuée par la nouvelle dégradation des conditions de financement depuis septembre dernier et le retour de la prime de risque. Cependant, la chute de 45 % de l'Euribor 3 mois au dernier trimestre, tout comme la baisse de 93 points de base de l'OAT 10 ans redeviennent favorables à l'immobilier et pourraient aider à la relance des financements.

Perspectives

Toutefois, les difficultés d'accès au crédit ne devraient pas se régler à court terme et aucune amélioration conjoncturelle n'est à envisager avant la deuxième moitié de 2009. La détérioration de l'économie « réelle » pourrait occasionner un ralentissement des marchés locatifs et continuer d'entamer la confiance des investisseurs. Cependant, les besoins de reconstitution des fonds propres pourraient accélérer les arbitrages et parallèlement continuer d'alimenter la correction des valeurs, tout en dynamisant le marché de l'investissement.

TAUX DE RDT. HAUT DE GAMME		
Marché	Taux de rendement (%)	Tendance à court terme
Rue commerçante France	4,75%	↗
Centres commerciaux France	5,00%	↗
Retail Park France	6,00%	↗

Valeur vénale du centre commercial Cap 3000 au 31 décembre 2008

Il est rappelé qu'une première évaluation avait été réalisée par CB Richard Ellis en mars 2008, qui avait conclu à une valeur vénale hors droits de 321.800.000 € et à une valeur droits inclus de 341.800.000 €.

Une actualisation d'expertise a été réalisée au 31 décembre 2008 par le même expert, concluant à une valeur vénale hors droits de 324.400.000 € soit 5.300 € par m² hors droits.

Cette valeur est de 344.500.000 € droits inclus.

La surface locative du centre à cette date était de 60.966 m² GLA (Gross Leasing Area) dont 38.787 m² occupés par le groupe Galeries Lafayette.

Le taux de rendement de sortie retenu est de 5,30 % et le taux d'actualisation de 8 %.

Pour déterminer la valeur vénale des biens, l'expert a privilégié la méthode des Cash flows actualisés.

Les honoraires perçus par CBRE pour l'accomplissement de sa mission se sont élevés à 22.000 €.

L'historique du Groupe est présenté en Introduction.

Historique du principal établissement :

Le centre commercial de Cap 3000, construit par le Groupe Nouvelles Galeries, a ouvert ses portes le 15 septembre 1969. Il s'agit du premier centre commercial ouvert en France.

Le 24 septembre 1987, la Société Française des Nouvelles Galeries Réunies (SFNGR) a transféré à la société NOGACENTRES au moyen d'un apport partiel d'actif, la propriété de l'ensemble des lots de copropriété relatifs au centre commercial de Cap 3000 - à l'exception de ceux relatifs au grand magasin - ainsi que les fonds du grand magasin et du supermarché alimentaire.

NOGACENTRES a exploité directement le fonds de commerce de grand magasin et donné celui de supermarché alimentaire en location gérance à la société d'ALIMENTATION NG.

De mai à juillet 1993 s'est déroulée l'OPA des Galeries Lafayette sur les Nouvelles Galeries : NOGACENTRES fait désormais partie du Groupe Galeries Lafayette.

Le 31 décembre 1993, la SGMGL absorbe la SFNGR⁶.

Le 1^{er} avril 1994, NOGACENTRES fait apport à la société SOGEFIN, filiale de la SAGL, des lots de copropriété qu'elle détient dans le centre commercial de Cap 3000.

Le 31 octobre 1994 au terme d'une opération de fusion-absorption de la société NOGACENTRES par la SGMGL, cette dernière, qui était devenue propriétaire des murs du grand magasin du fait de l'absorption préalable de la SFNGR, devient également propriétaire des fonds de commerce du grand magasin et du supermarché alimentaire.

Au 31 décembre 1994, à l'issue d'une fusion et d'un apport partiel d'actifs concomitants⁷, la société GMGL vient aux droits de la SGMGL.

⁶ Sur le plan comptable et fiscal, la fusion a pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 1993.

⁷ Sur le plan comptable et fiscal, les opérations ont pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 1994.

La situation juridique est alors la suivante :

Etablissements/ville	IMMEUBLES	FONDS DE COMMERCE		
		Propriétaire	Exploitant	Modalité exploit.
GRAND MAGASIN enseigne GALERIES LAFAYETTE	G.M.G.L.	G.M.G.L.	A LA RIVIERA	Location-gérance
SUPERMARCHÉ enseigne SUPER 3000	SOGEFIN	G.M.G.L.	Société d'Alimentation GL	Location-gérance
GALERIE MARCHANDE	SOGEFIN	TIERS	TIERS	Exploitation directe

Le 28 juin 1996, SOGEFIN signe un contrat de crédit-bail avec NATEXIS LEASE pour une durée de 12 années expirant le 27 juin 2008. SOGEFIN, de propriétaire, devient simple crédit preneuse des murs de la galerie marchande et du supermarché alimentaire.

Le 17 mai 1999, SAGL cède la totalité de sa participation dans SOGEFIN à sa filiale GMGL.

Le 31 octobre 2003 intervient l'apport partiel d'actif par la société GMGL à la société MGL de sa branche d'activité de grands magasins⁸. MGL devient ainsi propriétaire du fonds de grand magasin et du supermarché alimentaire.

A cette date, la situation juridique est donc la suivante :

Etablissements/ville	IMMEUBLES	FONDS DE COMMERCE		
		Propriétaire	Exploitant	Modalité exploit.
GRAND MAGASIN enseigne GALERIES LAFAYETTE	G.M.G.L.	.M.G.L.	M.G.L.	Exploitation directe
SUPERMARCHÉ enseigne LAFAYETTE GOURMET	SOGEFIN preneur en crédit-bail	.M.G.L.	M.G.L.	Exploitation directe
GALERIE MARCHANDE	SOGEFIN preneur en crédit-bail	TIERS	TIERS	Exploitation directe

Le 30 mai 2008, la dissolution de la société SOGEFIN par confusion de son patrimoine avec celui de son associé unique, la société GMGL, décidée selon procès-verbal en date du 28 avril 2008 est devenue effective.

La société GMGL, devenue ainsi propriétaire de l'ensemble des biens et droits immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000, les a apportés le même jour à la société ALDETA (voir infra « *Faits marquants de l'exercice 2008* »).

Le 27 juin 2008, ALDETA a levé l'option d'achat dont était assorti le contrat de crédit-bail immobilier à elle apporté et est ainsi devenue pleinement propriétaire de tous les actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (*cf schéma ci-dessous*).

Etablissements/ville	IMMEUBLES	FONDS DE COMMERCE		
		Propriétaire	Exploitant	Modalité exploit.
GRAND MAGASIN enseigne GALERIES LAFAYETTE	ALDETA	M.G.L.	M.G.L.	Exploitation directe
SUPERMARCHÉ enseigne LAFAYETTE GOURMET	ALDETA	M.G.L.	M.G.L.	Exploitation directe
GALERIE MARCHANDE	ALDETA	TIERS	TIERS	Exploitation directe

⁸ Sur le plan comptable et fiscal, l'apport partiel d'actif a pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2003.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ALDETA et les résultats des deux derniers exercices s'analysent ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2008	2007
1 ^{er} trimestre	0	0
2 ^{ème} trimestre <i>dont avec groupe Galeries Lafayette : 780</i>	2006	0
3 ^{ème} trimestre <i>dont avec groupe Galeries Lafayette : 2 450</i>	6 863	0
4 ^{ème} trimestre <i>dont avec groupe Galeries Lafayette : 3 041</i>	6 381	0
Total	15 250	0

La superficie relative aux surfaces de vente totalise près de 39.000 m² dont environ 21.500 m² au titre des surfaces de vente louées au Groupe Galeries Lafayette.

Les principaux agrégats et ratios du bilan consolidé du Groupe ALDETA sont les suivants :

en milliers d'euros	2008	2007
Actif non courant	321 030	4 159
Actif courant	7 794	13 938
dont VMP et disponibilités	487	2 071
Total actif	328 824	18 097
Capitaux propres	260 944	7 124
dont capitaux propres - part du Groupe	260 854	9 863
dont résultat net - part du groupe	90	-2 739
Passifs non courants	60 965	2 215
dont provisions pour risques et charges	96	96
dont dettes financières > 1 an	60 821	2 119
Passifs courants	6 915	8 758
dont dettes financières < 1 an	2 500	353
Total passif	328 824	18 097
Endettement financier net	62 834	401
Taux d'endettement (1)	24,1%	5,6%
Ratio de liquidité (2)	1,1	1,6
Rentabilité (3)	0,03%	-27,80%

(1) Endettement financier net / Capitaux propres

(2) Actif courant / Passif courant

(3) Résultat net part du Groupe / Capitaux propres part du Groupe

Faits marquants de l'exercice 2008

Le 14 février, la société ALDETA a cédé à la société Fashion B. Air 99,99 % du capital de la société LES FLORENTINES pour un prix de 3.200.000 euros et 100 % du capital de la société 40 CARATS pour un prix de 1.200.000 euros; aucun résultat de cession n'a été dégagé.

Le **21 février**, la société SIHMP (Groupe Galeries Lafayette) a acquis hors marché, au prix de 9,98 euros par action, un bloc de contrôle de 662 134 actions « ALDETA » précédemment détenues par Fashion B. Air et Euro Pierre Expansion. Ces 662 134 actions représentaient 65,74 % du capital de la société.

Le même jour, de nouveaux administrateurs appartenant au Groupe Galeries Lafayette ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) obligatoire portant sur les 345 131 actions constituant le solde du capital, a été déposé à l'AMF le 26 février pour permettre aux actionnaires minoritaires de sortir aux mêmes conditions (9,98 euros par action).

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'administration d'ALDETA, le cabinet AA Fineval, expert indépendant, a remis, le 19 février, une attestation qui a conclu au caractère équitable du prix proposé dans le cadre de l'OPAS.

L'OPAS s'est déroulée du **4 au 17 avril** inclus : SIHMP a acquis sur le marché 297 767 actions « ALDETA » au prix unitaire de 9,98 euros, portant sa participation à 959 901 actions, représentant 95,30 % du capital et 95,26 % des droits de vote.

Le **10 avril**, une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire s'est réunie au siège social et a notamment décidé un certain nombre de modifications statutaires; la plus importante d'entre elles a consisté à modifier l'objet social (article 3 des statuts) pour permettre une réorientation de l'activité de la société dans le domaine immobilier.

Le **30 mai**, le capital social a été augmenté de 36 305 359,19 euros, passant de 1 438 950 euros à 37 744 309,19 euros, suite à l'apport en nature par GMGL, autre filiale du Groupe Galeries Lafayette, de l'ensemble des biens et droits immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (Saint Laurent du Var), soit :

1) de la pleine propriété des murs du grand magasin exploité sous l'enseigne « Galeries Lafayette » ;

2) du contrat de crédit-bail immobilier signé le 28 juin 1996 avec Natexis Lease, portant sur tous les autres actifs immobiliers du centre commercial et en particulier la galerie marchande et le supermarché « Lafayette Gourmet ».

Les biens et droits ci-dessus désignés ont été évalués par référence à leur valeur réelle, hors frais et droits, sur le fondement des travaux d'expertise de CB Richard Ellis.

Le montant de l'actif net apporté s'est ainsi élevé à 253 730 K€ (dont 184.630 K€ pour le contrat de crédit-bail).

GMGL a été rémunérée de cet apport par l'attribution de 25 423 921 actions nouvellement émises, de 1,428 euro de valeur nominale chacune, devenant ainsi, avec 96,2 % du capital, l'actionnaire majoritaire ; du fait de cet apport, la participation de SIHMP, l'initiateur de l'OPAS, a été diluée à 3,6 %.

Le **27 juin**, ALDETA a levé l'option d'achat dont était assorti le contrat de crédit-bail immobilier à elle apporté moyennant le prix de 68 069 K€ correspondant à la valeur résiduelle du bien, et est ainsi devenue pleinement propriétaire de tous les actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000.

L'exercice de l'option d'achat du crédit-bail immobilier a été financée pour l'essentiel au moyen d'une avance de trésorerie d'un montant de 61 000 K€ consentie le 27 juin par la SAGL dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie signée avec la société.

ALDETA a consolidé sa dette à l'égard de la SAGL à hauteur de 55 000 K€ par un financement à moyen terme d'une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de deux ans (convention de prêt SAGL en date du 15 décembre).

Au 31 décembre 2008, l'avance de trésorerie consentie par la SAGL s'élève à 2 500 K€.

2.1.1. Description des principaux marchés sur lesquels la société opère

En application de la norme IAS 14, l'information sectorielle de niveau primaire du Groupe distinguait deux secteurs jusqu'au 31/12/2007 :

1. l'activité Bijouterie
2. l'activité Vente par correspondance.

Depuis la réorientation de l'activité de la société décidée le 10 avril 2008 à la suite de la prise de contrôle par le Groupe Galeries Lafayette, le Groupe ALDETA n'a désormais plus qu'un seul secteur, la location immobilière.

Concernant l'information de niveau secondaire, l'analyse géographique des actifs et résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités. Compte tenu de la zone géographique où se déploie l'activité du Groupe, il n'y a qu'un secteur, le secteur « France ».

2.2. INFORMATION SOMMAIRE SUR LA DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION

ALDETA n'employant pas de salariés, la gestion locative et technique du centre commercial Cap 3000 a été externalisée auprès d'une filiale de la SAGL, la société CITYNOVE Asset Management. ALDETA pourrait être dépendante des contrats conclus avec cette société sauf à considérer que l'éventuelle résiliation de ceux-ci ne constitue pas un facteur de risques compte tenu de la pluralité des prestataires de ce type existant sur le marché.

2.3. POLITIQUES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de son activité, le Groupe ALDETA n'a pas de politique de recherche et de développement spécifique.

2.4. LES INVESTISSEMENTS

Procédure d'autorisation au niveau d'ALDETA : il n'y a pas de limitation statutaire aux pouvoirs du Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Règles de gouvernance Groupe Galeries Lafayette :

Le Directoire de la SAGL arrête, au travers de ses différents comités exécutifs, les modalités d'exécution et de mise en œuvre de la politique générale du Groupe Galeries Lafayette, conformément aux grandes orientations et objectifs définis par le Comité stratégique Motier, qui valide les projets de développement proposés par les différentes branches d'activité, examine et arbitre les opportunités de croissance externe.

Comité d'investissement :

ALDETA étant une société contrôlée indirectement à 100 % par la SAGL, les opérations d'investissement qu'elle projette, si elles sont supérieures à **4 millions d'euros** doivent être autorisées préalablement par le Comité d'investissement. Les investissements sont examinés au regard des critères de rentabilité des capitaux engagés fixés par le Directoire et du niveau de risque qu'ils comportent.

Autorisation préalable du Conseil de surveillance :

Au-delà du seuil de **23 millions d'euros**, les opérations d'investissement doivent également être autorisées préalablement par le Conseil de surveillance de la SAGL, après avis du Comité Financier et d'Audit en application de l'article 3 C 4 de son règlement intérieur ; en application de ce même article, relèvent de la même procédure, les opérations de désinvestissement supérieures à **10 millions d'euros**.

2.4.0. Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices

Investissements 2007 :

Néant.

Investissements 2008 :

Acquisition de la Villa Lantelme

Dans la perspective de l'apport en nature par GMGL à la société, de biens et droits immobiliers relatifs au centre commercial de Cap 3000 et aux fins de sécuriser les fonciers en périphérie du centre commercial, le Conseil d'administration de la société réuni le 18 mars 2008 a autorisé le Directeur Général à acquérir pour 899 K€ (frais et droits inclus) une maison à usage d'habitation d'environ 300 m² avec terrain attenant, construit sur une parcelle de 562 m² à proximité immédiate de la RD 6098 et du rond-point d'accès au centre commercial.

L'acte authentique de vente a été signé le 31 mars 2008.

Investissements dans le centre commercial Cap 3000

Les investissements se sont élevés sur l'exercice à environ 2,0 M€ dont 1,5 M€ correspondent à la résiliation du bail Panorama du Livre ; les autres investissements sont constitués principalement de travaux d'entretien de l'immeuble (348 K€) et d'honoraires afférents à l'opération de restructuration prévue en 2009, dénommée « BPG » (Bar Pizzeria Grill).

Les investissements de la période peuvent se résumer comme suit :

- Apport du centre commercial CAP 3000	253,7 M€
- Levée d'option du contrat de crédit bail apporté (frais et droits inclus)	72,8 M€
- Maison à usage d'habitation (dont 99 K€ de frais et droits)	0,9 M€
- Investissements courants	2,0 M€
Total investissements effectués en 2008	329,4 M€

2.4.1. Investissements en cours et méthode de financement

Les investissements envisagés au titre de l'année 2009 peuvent se résumer comme suit :

- Rénovation BPG 1 (Bar Pizzeria Grill)	1,6 M€
- Réaménagement de la piscine en terrasse	3,4 M€
- Rénovation BPG 2	3,0 M€
- Honoraires projet de développement	7,8 M€
- Autres travaux	1,9 M€
Total investissements envisagés en 2009	17,7 M€

A ce stade, la société privilégie le recours à l'endettement pour financer ses investissements.

2.4.2. Investissements planifiés

Néant.

2.5. LES PROPRIETES IMMOBILIERES

2.5.1 CAP 3000

Il s'agit d'un ensemble commercial dénommé centre commercial régional Cap 3000 sis à Saint Laurent du Var (Alpes Maritimes) quartier du Lac, cadastré section AK numéro 76 « Avenue donadéi » pour une contenance de 134 196 m². Il est constitué des 209 lots issus de la copropriété.

2.5.2 VILLA LANTELME

Sur la parcelle cadastrée section AK n° 37 d'une surface de 562 m² est érigé un immeuble de 2 étages sur rez de chaussée composé de 4 lots (1, 2, 3 et 6) dit « Villa Lantelme ». La surface du bâti existant est d'environ 300 m² ; il est composé de trois appartements, un par niveau.

CONTRAINTES D'URBANISME :

Extraits du certificat d'urbanisme délivré par la mairie de Saint Laurent du Var n° CU 006 123 08 O 0017 délivré le 7 mars 2008 :

▪ Dispositions d'urbanisme applicables au terrain :

Le terrain est soumis aux règles du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 30 août 1989, mis en révision le 29 janvier 2004 : Zone : Uba – COS : * 0,60.

▪ Servitudes d'utilité publique applicables au terrain :

- Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles (PT2) ;
- Servitudes relatives aux postes militaires assurant la défense des côtes et la sécurité de la navigation (AR2) ;
- Terrain concerné par l'élargissement à 20 mètres de l'avenue Eugène Donadéi (entre l'avenue Lantelme et la station d'épuration) pour lequel un arrêté d'alignement devra être sollicité auprès des Services Techniques Municipaux (Emplacement réservé I-20 C33) ;
- Terrain concerné par la création à 10 mètres de l'avenue Georges Guynemer pour lequel un arrêté d'alignement devra être sollicité auprès des Services Techniques Municipaux (Emplacement réservé I-10 C47).

▪ Droit de préemption :

Le terrain est soumis au droit de préemption urbain renforcé au profit de la Commune (DPU).

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES :

Aux termes des arrêtés préfectoraux en date des 3 février et 20 novembre 2006, pris en application de l'article L. 125-5 III du Code de l'Environnement, la ville de Saint Laurent du Var est classée commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs.

Cap 3000 est concerné par un plan de prévention des risques naturels prescrit le 16 décembre 2003 en ce qui concerne le risque incendie et le 24 décembre 1999 en ce qui concerne le risque inondation.

A ce jour, il n'existe pas de plan de prévention des risques technologiques.

Cap 3000 se situe en zone de sismicité "II" et il y a lieu de respecter pour les constructions nouvelles, les agrandissements, les surélévations ou les transformations les règles édictées par les articles L 111-26 et R 111-38 du Code de la construction et de l'habitation, notamment quant au contrôle technique.

2.6. LES CONTRATS IMPORTANTS

2-6-1 CONTRATS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT SECONDAIRE CAP 3000

2-6-1-1 CONTRATS RELATIFS A LA GESTION DU CENTRE COMMERCIAL DE CAP 3000

ALDETA a entendu confier la gestion des locaux du centre commercial de Cap 3000 à la société CITYNOVE Asset Management, au terme de deux contrats de mandats :

- l'un, relatif à la gestion locative et à la commercialisation (1),
- l'autre, concernant la gestion immobilière, technique, financière et administrative du centre (2).

1- Principales caractéristiques du contrat de mandat de gestion locative et de commercialisation

Objet :

a) Mission de gestion locative, laquelle recouvre les missions suivantes pour le compte du mandant :

Gestion des baux : suivi analytique détaillé des données locatives à l'aide d'un logiciel.

Application des dispositions contractuelles des baux (états des lieux d'entrée et de sortie, indexation des loyers et des dépôts de garantie, facturation, encaissements, recouvrement des sommes exigibles, résiliations, notifications de congés, renouvellement amiable des baux).

Analyse statistique régulière et notamment collecte et analyse des chiffres d'affaires des locataires si le bail le permet.

Traitement des flux financiers : gestion de la totalité des encaissements/décaissements.

Traitement juridique : signature des baux et avenants sur la base des données et informations contenues dans les fiches navettes soumises à l'approbation du mandant.

Contrôle du respect des obligations contractuelles par les occupants et notamment du règlement intérieur, des règles de sécurité, du cahier des charges techniques, de l'obligation d'assurer les lieux, de la destination des locaux, du bon règlement de toutes sommes facturées.

b) Mission de commercialisation et de re-commercialisation, laquelle recouvre les missions suivantes pour le compte du mandant :

Coordination de l'activité de commercialisation et de gestion, afin de proposer la meilleure offre commerciale et d'améliorer les valeurs locatives.

Commercialisation des locaux vacants (recherche de locataires en conformité avec le plan de merchandising en vigueur, visites, collecte d'informations sur ces derniers, négociation des conditions locatives et traitement administratif).

Re-commercialisation et notamment suivi des opérations de cessions de droit au bail ou de fonds de commerce, gestion du départ des locataires.

Conditions de rémunération :

- *au titre de la gestion locative*, la rémunération stipulée est de **3, 5 % HT** des produits locatifs hors taxes facturés.

- *au titre de la mission de commercialisation des locaux vacants*, la rémunération stipulée est de **10 % HT** du loyer annuel hors taxes (cette rémunération étant payée pour moitié par le mandant et pour moitié par le preneur), outre **5 % HT** des indemnités d'entrée éventuellement payées par les nouveaux locataires (cette rémunération étant à la charge exclusive du mandant).

En outre,

En cas d'acceptation d'un mandat de re-commercialisation de la part d'un locataire, le mandataire percevra 5 % HT des indemnités de déspecialisation éventuellement versées par les cessionnaires ;

En cas d'augmentations des valeurs locatives, le mandataire aura droit à un honoraire complémentaire calculé sur la base de 15 % HT sur l'augmentation du loyer de base annuel HT.

Durée : le contrat, qui a pris effet à la date de l'apport, soit le 30 mai 2008, a été conclu pour une durée ferme de quatre années et sept mois, soit jusqu'au 31 décembre 2012; après cette date, il se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

Résiliation anticipée en cas de :

- mise en redressement ou liquidation judiciaire du mandataire;
- inexécution ou mauvaise exécution des obligations mises à la charge du mandataire
- retrait des cartes professionnelles, de la garantie financière ou de l'assurance responsabilité civile du mandataire.

2- Principales caractéristiques du contrat de mandat de gestion immobilière, technique, financière et administrative du centre commercial

Objet :

Le mandant confie au mandataire la mission générale de veiller par des soins constants à la conservation et à la valorisation de son bien en engageant les dépenses nécessaires à cet effet et en rendant compte du tout à son mandant.

a) mission de gestion immobilière et technique laquelle recouvre les missions suivantes pour le compte du mandant :

Conservation et gestion technique des équipements et installations du centre commercial : à cet effet, le mandataire effectuera des visites régulières donnant lieu à l'établissement de rapports d'inspection et d'audits techniques sur l'état de conservation des parties communes et équipements techniques. Sur cette base, il suggérera au mandant et mettra en œuvre les travaux d'adaptation et d'amélioration à entreprendre selon une procédure spécifique comportant l'élaboration :

- du cahier des charges des appels d'offres techniques
 - du dossier de consultation des entreprises prestataires de services contenant une définition complète et parfaitement compréhensible des prestations attendues d'elles.
- Après vérification des qualifications professionnelles des prestataires et de leurs assurances, le mandataire aura tous pouvoirs pour signer les contrats conformes aux stipulations du cahier des charges.

Exécution des contrats de fournitures et de prestations : le mandataire passera au nom du mandant tous les contrats d'entretien et de fournitures nécessaires à la bonne exploitation du centre commercial et procédera aux règlements des dépenses y afférentes ; il veillera à affecter au centre le personnel requis.

Contrôle de l'exécution des prestations des entreprises.

Vérification des factures et règlements.

b) Mission de gestion financière et administrative, laquelle recouvre les missions suivantes :

Gestion financière de la trésorerie

Comptabilité des dépenses et encaissements et transmission aux services comptables du mandant

Suivi de la refacturation aux locataires des charges refacturables en fonction des stipulations des baux ; établissement du budget prévisionnel des charges pour l'appel de provisions auprès des locataires, suivi de leurs règlements.

c) Mission de gestion administrative, laquelle recouvre les missions suivantes :

Reporting trimestriel et annuel :

- Rapport d'activité trimestriel sur les facturations, les décaissements, encaissements ainsi que sur les actions et travaux menés.

-
- Reporting annuel contenant : (i) le budget de fonctionnement plus semestriellement un arrêté de comptes (ii) le budget prévisionnel d'investissement sur cinq ans ; (iii) un plan opérationnel prévisionnel détaillé des perspectives d'évolution de la gestion du centre à court terme.

Gestion des assurances : souscription des polices, déclarations des sinistres, obtention des copies des attestations d'assurance des locataires

Suivi des contentieux.

d) Mission d'administration et de surveillance générale du centre commercial, laquelle recouvre les missions suivantes :

Contrôle du respect des dispositions réglementaires en matière de sécurité incendie.

Contrôle du respect des dispositions des baux et du règlement intérieur.

Collecte des chiffres d'affaires des exploitants pour le calcul du loyer variable et la détection des défaillances

Représentation du mandant auprès des administrations compétentes (Chambre de commerce, Préfecture, Commune, services de sécurité, etc).

Assistance dans le cadre de la gestion du Fonds Marketing (Association des commerçants) mis en place pour la promotion et la valorisation du centre commercial.

e) Mission d'assistance et de conseil dans le cadre de projets de rénovation et de développement du centre

Conditions de rémunération :

En sus du remboursement des frais et coûts sur justificatifs, la rémunération du mandataire se décompose comme suit :

Partie fixe : **225.000 € HT** par an, montant révisable annuellement d'un commun accord entre les parties ou à défaut, en fonction de l'évolution du coût de la construction publié par l'INSEE.

Partie variable : **3,5 % HT** du montant du budget HT « Gros Entretien » (payable trimestriellement d'avance) ; **3, 5 % HT** du montant du budget HT « Gros travaux » (payable à réception des travaux).

Durée :

Date de prise d'effet : 30 mai 2008.

Date d'expiration : 31 décembre 2012 ; après cette date, le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans.

Résiliation anticipée en cas de :

- mise en redressement ou liquidation judiciaire du mandataire;
- inexécution ou mauvaise exécution des obligations mises à la charge du mandataire
- retrait des cartes professionnelles, de la garantie financière ou de l'assurance responsabilité civile du mandataire.

En cas de rupture du contrat, le mandant s'engage à reprendre les contrats de travail du personnel du mandataire affecté au centre commercial.

Les honoraires versés à CITYNOVE Asset Management au titre de l'exécution de ces contrats pour la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2008 se sont élevés respectivement à 378 K€ et à 476 K€, soit une rémunération totale de 854 K€, conforme aux pratiques du marché.

2-6-1-2 BAIL PRINCIPAL

Les baux liant la société à la société Magasins Galeries Lafayette, la société exploitant le grand magasin « Galeries Lafayette » et le supermarché alimentaire « Lafayette Gourmet », sont en cours de renégociation. Les nouveaux baux seront d'une durée ferme de douze ans renouvelables pour trois périodes de neuf ans.

Le loyer acquitté par Magasins Galeries Lafayette pour la période allant du 30 mai au 31 décembre 2008 s'est élevé à 3,8 M€ représentant **33 %** du total des loyers perçus par ALDETA.

2-6-2 CONTRATS CONCERNANT LE SIEGE

2-6-2-1 CONVENTION DE GESTION CENTRALISEE DE TRESORERIE

Par acte en date du 21 février 2008, ALDETA a conclu avec SAGL une convention de compte-courant et lui a confié un mandat de gestion d'opérations de trésorerie.

Objet :

ALDETA convient de placer ses opérations financières sous la direction du service de gestion centralisée de trésorerie « groupe » de la SAGL.

Modalités :

ALDETA donne mandat à SAGL d'encaisser la totalité de ses créances et de régler la totalité de ses dettes ; ALDETA conserve l'entière gestion de ses créances et de ses dettes.

Il est établi un compte courant entre les deux sociétés, enregistrant sous bonne date de valeur les débits et crédits correspondant :

- aux encaissements et paiements effectués entre les parties,
- aux opérations de paiement ou d'encaissement effectuées par SAGL pour le compte d'ALDETA.

Rémunération des avances :

Avances faites par ALDETA : rémunérées au taux moyen mensuel des taux journaliers EONIA

Avances faites par SAGL : rémunérées au taux moyen mensuel des taux journaliers EONIA + 20 points de base.

Les intérêts sont payables mensuellement.

Durée de la convention : une année à compter du 21 février 2008 ; renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction.

Résiliation anticipée en cas de :

- changement de la réglementation bancaire ou fiscale et à défaut d'accord pour modifier la convention ;
- perte du pouvoir de contrôle majoritaire d'ALDETA par SAGL au sens de l'article L 233-3 1° du Code de commerce.

Au 31 décembre 2008, l'exécution de cette convention s'est traduite par une avance de trésorerie de la SAGL d'un montant de 2.500 K€, ayant généré chez ALDETA une charge d'intérêts de 1.162 K€ sur la période courant du 27 juin au 31 décembre 2008.

2-6-2-2 CONVENTION DE PRET

Par contrat en date du 15 décembre 2008, SAGL a consenti à ALDETA un prêt d'un montant de **55 millions d'euros**.

Durée : deux ans à compter du 15 décembre 2008 ; renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes de deux ans.

Rémunération pour la première période de deux ans : EURIBOR 3 mois + 97 points de base ; Dans les trois mois précédant la fin de chaque période de deux ans, les parties conviendront des nouvelles conditions de rémunération.
Les intérêts sont payables trimestriellement.

Résiliation anticipée en cas de :

- changement de la réglementation bancaire ou fiscale et à défaut d'accord pour modifier la convention ;
- perte du pouvoir de contrôle majoritaire d'ALDETA par SAGL au sens de l'article L 233-3-1° du Code de commerce.

La charge d'intérêts acquittée par ALDETA au titre de cette convention, pour la période allant du 15 au 31 décembre 2008, s'est élevée à 97 K€.

2.7. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE NON FINANCIERE

2.7.1. Informations sociales

La société ne compte plus de salariés depuis le 14 septembre 2007, date du transfert par voie d'apport partiel d'actif par la société à sa filiale LES FLORENTINES de sa branche complète d'activité bijouterie.

2.7.2. Informations environnementales

Etablissement recevant du public

Cap 3000 est soumis à la réglementation relative aux établissements recevant du public résultant des articles R 123-19 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, comprenant deux niveaux susceptibles d'accueillir 18.523 personnes au titre du public et 729 au titre du personnel, classé en un groupement d'établissements de type M (centre commercial), N-U (soins de jour), R (halte garderie saisonnière), W et Code du travail, 1^{ère} catégorie.

Commission d'hygiène et de sécurité : Cap 3000 a fait l'objet de visites périodiques de la Sous-commission Départementale spécialisée pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, de la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité.

Installations soumises à déclaration

Par suite de la création, aux termes du décret n°2004-1331 du 1^{er} décembre 2004 paru au journal officiel du 7 décembre 2004, d'une nouvelle rubrique 2921 dans la nomenclature sur les installations classées soumettant à la législation sur les installations classées l'ensemble des tours aéroréfrigérantes dénommées « installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air », le syndicat des copropriétaires du centre commercial Cap 3000 a déclaré lesdites installations en Préfecture des Alpes Maritimes le 19 juillet 2005.

Ces installations sont classées sous les rubriques 2921-1a et 2921-2 (installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (4 tours à circuit couvert de 2600 kW chacune et une tour à circuit fermé de 250kW).

Installations classées au titre de la loi sur l'eau

ALDETA exploite une digue sur le Var dont il est gestionnaire.

Cette digue relève des rubriques 2.5.4.1° (installations, ouvrages, digues ou remblais, d'une hauteur maximale supérieure à 0,5m au-dessus du niveau du terrain naturel dans le lit majeur d'un cours d'eau) et 2.5.5.2°a (Consolidation ou protection de berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales) de l'annexe du Décret n°93-743 du 29 mars 1993 modifié relatif à la nomenclature prévue par l'article 10 de la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, soumises à autorisation,

Cette exploitation a fait l'objet d'une déclaration simplifiée en Préfecture suivant arrêté préfectoral du 13 février 2006.

Ancienne exploitation d'une station-service par TOTAL

Sur le parking du centre commercial Cap 3000, une station-service était autrefois exploitée par la société TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION S.A. dans le cadre d'un contrat de location-gérance conclu le 19 avril 1990 pour une durée de neuf années.

La société TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION a obtenu un permis de démolir n°PD 006 123 99 O 00015 le 30 décembre 1999.

Par courrier adressé aux Galeries Lafayette le 11 janvier 2000, la société TOTAL a informé ladite société de l'obtention de ce permis de démolir et indiqué qu'elle profiterait de ces travaux pour réaliser un audit de la qualité du sous-sol.

Un diagnostic sur la qualité du sous-sol concluant à l'absence de pollution a été établi le 19 janvier 2000 par la société ATE à la requête de la société TOTAL.

2.8. FACTEURS DE RISQUES

2.8.1 Risques de marché

2.8.1.0 Les normes du Groupe Galeries Lafayette

Par acte en date du 21 février 2008, ALDETA a conclu avec SAGL une convention de compte-courant et lui a confié un mandat de gestion d'opérations de trésorerie.

Le Groupe a mis en place des normes formalisant les règles du Groupe Galeries Lafayette en matière de risques de marché (contreparties, taux, change, liquidité, actions). Elles s'intègrent dans le cadre de la mise en place d'une gestion centralisée, au sein de la Trésorerie Groupe, de la gestion de trésorerie des différentes sociétés du Groupe au nombre desquelles figure ALDETA.

Elles définissent les risques faisant l'objet de la norme mise en place, centralisent le contrôle des risques de gestion de la trésorerie du Groupe, déterminent les règles d'autorisation des décisions de gestion que les opérateurs au sein du Groupe sont amenés à prendre et susceptibles de comporter un risque de marché.

2.8.1.1 Les risques financiers de l'activité

a) Risque de taux

ALDETA a comme source de financement un prêt de 55 millions d'euros consenti par la SAGL, indexé sur l'EURIBOR 3 mois ainsi qu'un financement complémentaire par compte courant SAGL indexé sur l'EONIA.

b) Risque de change

ALDETA n'est pas exposée au risque de change.

2.8.1.2 Risque d'exigibilité des dettes financières

ALDETA n'a pas recours aux crédits bancaires mais assure son financement à l'intérieur du Groupe Galeries Lafayette (convention de gestion centralisée de trésorerie et convention de prêt avec la SAGL). Il n'existe pas de covenants.

2.8.1.3 Risques sur actions

Le portefeuille de titres de participations de la société ALDETA est constitué des actions des sociétés ALDETA SERVICES et ALDETA MARKETING entièrement dépréciées au 31. 12. 2008.

2.8.2. Risques juridiques

2.8.2.1. Risques liés à la réglementation sur les baux

En France, certaines dispositions légales relatives aux baux, et notamment celles relatives à leur durée, leur résiliation, leur renouvellement ou à l'indexation des loyers, sont d'ordre public et limitent la flexibilité dont disposent les bailleurs d'augmenter leurs loyers et de les faire correspondre aux loyers du marché.

Lors du renouvellement de ses baux, il ne peut être exclu que la société soit confrontée à un contexte de marché différent et défavorable aux bailleurs ou à des modifications de la législation, de la réglementation ou de la jurisprudence imposant des restrictions nouvelles ou plus contraignantes en matière de revalorisation des loyers. Des modifications des règles applicables aux baux, notamment celles relatives à leur durée, à leur résiliation, à l'indexation et au plafonnement des loyers, ou au calcul des indemnités d'éviction dues aux locataires pourraient avoir des conséquences négatives sur l'activité, les résultats, la valorisation du patrimoine, la situation financière et les perspectives de la société.

2.8.2.2. Risques liés aux réglementations relatives à l'environnement et à la santé publique

L'activité de la société est soumise à des lois et réglementations relatives à l'environnement et à la santé publique. Ces lois et règlements concernent notamment la détention ou l'utilisation d'installations susceptibles d'être une source de pollution (installations classées), l'utilisation de substances ou matériaux toxiques dans les constructions, leur stockage et manipulation. Si ces lois et réglementations applicables devenaient plus strictes, la société pourrait enregistrer des dépenses supplémentaires. De plus, les immeubles de la société peuvent être exposés à des problèmes liés à la santé publique et à la sécurité, notamment amiante et légionnelle pour les actifs immobiliers commerciaux et pollution des sols.

Le terrain sur lequel est établi Cap 3000 est situé dans une zone de sismicité moyenne (Zone II) et sujet à de forts risques d'inondation.

Un plan de prévention des risques naturels prévisibles a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 3 février 2006 sur la commune de Saint Laurent du Var. La commune est couverte par un plan de prévention des risques inondation et par un plan de prévention des risques incendie.

La responsabilité de la société peut être engagée, en cas de manquement à son obligation de surveillance et de contrôle des installations dont elle est propriétaire. De tels problèmes pourraient avoir un impact négatif sur la situation financière, les résultats et la réputation de la société.

2.8.2.3. Litiges

Au 31 mars 2009, à la connaissance de la société, il n'existe aucun fait exceptionnel, litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence sensible sur la situation financière de la société, sur son activité, sur son résultat et sur son Groupe.

2.8.2.4. Risques fiscaux

Un accord transactionnel signé en mars 2009 a mis fin au litige fiscal relatif à des rappels en matière de TVA et a fixé de manière définitive le montant des droits, intérêts et pénalités.

La provision figurant au bilan au 31 décembre 2008, de 96 K€, est conforme aux termes de cet accord.

2.8.3. Risques industriels liés à l'environnement

Les activités de la société n'étant pas de nature industrielle, les risques environnementaux liés à son fonctionnement sont limités.

2.8.4 Risques liés à l'évolution du marché immobilier

Le marché de l'immobilier dépend de l'offre et de la demande de biens immobiliers et a connu historiquement des phases de croissance et de baisse. Les variations du marché immobilier peuvent affecter les valeurs locatives des biens et par conséquent leurs valeurs d'expertise. Ces variations peuvent avoir un impact défavorable significatif sur la valeur du patrimoine de la société, et sur sa politique d'investissement et d'arbitrage.

2.8.5 Risques liés à l'environnement économique

L'évolution des principaux indicateurs macro-économiques français est susceptible d'affecter à long terme le niveau d'activité de la société, ses revenus locatifs et la valeur de son portefeuille immobilier, ainsi que sa politique d'investissements, et donc de ses perspectives de croissance. L'activité de la société peut en particulier être influencée par le niveau de la croissance économique et de la consommation des ménages, ainsi que par les modifications du comportement des consommateurs dans leur processus d'achat de produits de consommation.

2.8.6 Risques liés à l'exploitation

Les revenus de la société proviennent essentiellement des loyers encaissés et pourront donc être affectés de manière significative par l'insolvabilité ou le départ des locataires représentant un pourcentage important des loyers encaissés. Les baux consentis sont assortis de sûretés sous forme de dépôts de garantie, de garantie à première demande ou de cautionnement représentant 3 à 6 mois de loyers.

Le portefeuille d'actifs immobiliers d'ALDETA est composé principalement de surfaces commerciales données à bail. La société est exposée à un risque de vacance de ces locaux ou de variation à la baisse de leurs loyers à l'échéance des baux, en fonction, notamment, de l'évolution du niveau de la consommation, qui est un paramètre important de la performance des commerces.

Tout particulièrement, dans le cas de vacance des locaux, les charges et taxes sont supportés directement par la société et viennent en déduction des autres revenus locatifs de l'ensemble immobilier. Par ailleurs, ces locaux vacants supportent des frais de gestion ainsi que des frais de commercialisation en vue de placer un nouveau locataire.

2.8.7 Assurances

La société a souscrit une police d'assurance de type « tous risques sauf » portant sur l'ensemble des actifs de son portefeuille, garantissant les dommages pouvant être occasionnés aux dits actifs, ainsi que les recours des tiers et les pertes de loyers pour une durée d'indemnisation de deux ans. Les actifs seront assurés en valeur de reconstruction à neuf. La société a souscrit également une police « responsabilité civile propriétaire d'immeuble » qui la couvre des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres risques significatifs que ceux ci-dessus présentés.

CHAPITRE III

SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

3.0. RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMPTES

3.0.0. Activité et résultats de la société et de ses filiales

Activité 2008

La société mère Aldeta n'a eu aucune activité opérationnelle du 14 septembre 2007 au 30 mai 2008, date de l'acquisition, par voie d'apport, du Centre Commercial Cap 3000.

A compter du 31 mai 2008, la société gère son patrimoine immobilier en louant les immeubles :

- du grand magasin « Galeries Lafayette » et du supermarché «Lafayette Gourmet», à la société Magasins Galeries Lafayette (société appartenant au groupe Galeries Lafayette),
- des boutiques et moyennes surfaces de la galerie marchande, à des tiers.

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de l'exercice 2008 correspond donc à sept mois de loyers et de charges perçus des locataires. Il s'élève à 15 250 K€.

Faits marquants 2008

Cf chapitre II – 2.1.0.

3.0.1. Présentation des comptes consolidés

Compte de résultat

Les comptes d'Aldeta ne sont pas comparables à ceux de l'exercice 2007 suite aux événements décrits ci-avant.

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice correspond donc à sept mois de loyers et de charges perçus des locataires. Il s'élève à 15 250 K€.

La dotation aux amortissements des immeubles de placements est de 8 414 K€.

Les autres produits et charges opérationnelles s'élèvent à 4 957 K€ dont 1 677 K€ d'entretien et réparations et 1 315 K€ de rémunérations et honoraires (comprenant 854 K€ d'honoraires relatifs à la gestion du centre commercial).

A noter que les charges non récurrentes relatives aux opérations d'apport et de levée d'option (droits de mutation et d'enregistrement ; honoraires), d'un montant de 4.692 K€, ont été activées dans les comptes consolidés.

Le Résultat Opérationnel Courant s'élève à 1 879 K€.

Le Résultat Financier est négatif à hauteur de 1 741 K€. Le montant des intérêts pris en charge au titre du financement de la levée d'option du crédit-bail sont de 1 259 K€.

La charge d'impôt est de 48 K€.

Le résultat net ressort à 90 K€.

Capacité d'Autofinancement, Endettement et Gearing

La Capacité d'Autofinancement ressort à 9 064 K€.

Le besoin en fonds de roulement est de 3 185 K€ (en raison du changement d'activité de la société, il s'agit de la constitution du fonds de roulement).

Les flux sur opérations d'investissement (-68 313 K€) et de financement (61 202 K€) sont essentiellement liés à la levée d'option du crédit-bail reçu en apport.

L'endettement net s'élève à 62 834 K€ dont 55 000 K€ liés au financement à moyen terme consenti par la Société Anonyme des Galeries Lafayette.

Le ratio endettement financier net sur capitaux propres ressort à 24,1%.

3.0.2. Liste des filiales importantes

Cf chapitre III – 3.1 Comptes consolidés : paragraphe 1.4.

3.0.3. Informations sur les participations

Cf chapitre III – 3.2 Comptes sociaux : paragraphe 3 note T.

3.0.4. Options de vente portant sur le capital d'une filiale

Non applicable.

3.0.5. Trésorerie et capitaux

Cf chapitre III – 3.1 Comptes consolidés : paragraphes 1.2.5. et 4 note L.

3.0.6. Présentation des comptes sociaux de la société ALDETA

Les comptes de la société Aldeta ne sont pas comparables à ceux de l'exercice 2007.

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice correspond donc essentiellement à sept mois de loyers et de charges perçus des locataires. Il s'élève à 15 307 K€.

La dotation aux amortissements des immeubles est de 8 283 K€.

Les charges d'exploitation nettes des autres produits s'élèvent à 9 832 K€ dont 1 677 K€ d'entretien et réparation, 2 410 K€ de rémunérations et honoraires et 3 722 K€ de droits d'enregistrement liés essentiellement à la levée d'option du crédit bail.

Le Résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 2 808 K€.

Les charges non récurrentes relatives aux opérations d'apport et de levée d'option, d'un montant de 4.692 K€, ont été activées dans les comptes consolidés.

Le Résultat financier est négatif à hauteur de 1 366 K€ dont 1 259 K€ proviennent du montant des intérêts pris en charge au titre du financement de la levée d'option du crédit bail.

Le Résultat exceptionnel est positif à hauteur de 153 K€ et comprend la moins value de 8 030 K€ sur les titres précités, net des reprises de provisions y afférents.

Le Résultat net de l'exercice est négatif à hauteur de 4 021K€.

3.1. COMPTES CONSOLIDES

3.1.0. Etats financiers (Bilan, Compte de Résultat, Tableau des Flux de Trésorerie, Tableau de Variation des Capitaux Propres et Annexe)

BILAN CONSOLIDE (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2008	Comptes historiques publiés
			31/12/2007 (1)
ACTIF NON COURANT			
Immeubles de placement	B	321 030	
Actifs financiers disponibles à la vente	C		1 043
Autres actifs financiers non courants	D		1 970
Autres actifs non courants	E		1 146
TOTAL ACTIF NON COURANT		321 030	4 159
ACTIF COURANT			
Créances clients et comptes rattachés	F	6 054	
Autres créances < à 1 an	G	1 253	566
Actifs destinés à être cédés	H		11 301
Trésorerie et équivalents de trésorerie	I	487	2 071
TOTAL ACTIF COURANT		7 794	13 938
TOTAL ACTIF		328 824	18 097

(1) Compte tenu des opérations du 1er semestre 2008 décrites aux paragraphes 1.1 et 1.2 ci après, les comptes publiés relatifs à l'exercice 2007 ne sont pas comparables avec ceux de l'exercice 2008.

BILAN CONSOLIDE (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2008	Comptes historiques publiés
			31/12/2007 (1)
Capitaux propres - Part du Groupe			
Capital	J	37 744	1 439
Primes liées au capital		221 468	4 043
Réserves consolidées		1 642	4 380
Résultat consolidé - Part du Groupe		90	(2 739)
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		260 944	7 123
INTERETS MINORITAIRES			1
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		260 944	7 124
PASSIF NON COURANT			
Provisions pour risques et charges non courants	K	96	96
Emprunts et dettes assimilées > à 1 an	L	60 821	2 119
Impôts différés passifs	M	48	
TOTAL PASSIF NON COURANT		60 965	2 215
PASSIF COURANT			
Emprunts et dettes assimilées < à 1 an	L	2 500	353
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 690	507
Autres dettes	N	2 725	351
Passifs destinés à être cédés	H		7 547
TOTAL PASSIF COURANT		6 915	8 758
TOTAL PASSIF		328 824	18 097

(1) Compte tenu des opérations du 1er semestre 2008 décrites aux paragraphes 1.1 et 1.2 ci après, les comptes publiés relatifs à l'exercice 2007 ne sont pas comparables avec ceux de l'exercice 2008.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en milliers d'euros)

	Notes	Exercice 2008	Comptes historiques publiés
			Exercice 2007 (1)
Production vendue de services	O	15 250	
CHIFFRE D'AFFAIRES		15 250	0
Autres produits de l'activité		58	
Charges de personnel			(7)
Charges externes	P	(4 598)	(503)
Impôts et taxes		(128)	(17)
Dotations aux amortissements		(8 414)	
Autres produits et charges d'exploitation	Q	(289)	164
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 879	(363)
Autres produits et charges opérationnels			
RESULTAT OPERATIONNEL		1 879	(363)
Coût de l'endettement financier		(1 826)	(67)
Autres produits et charges financiers		85	765
RESULTAT FINANCIER	R	(1 741)	698
Charges d'impôt	S	(48)	(1 071)
RESULTAT NET DES AC. POURSUIVIES DES SOC. INTEGREES		90	(736)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		90	(736)
Résultat net des activités arrêtées/en cours de cession			(2 003)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		90	(2 739)
Dont résultat net - Part des minoritaires			
Dont résultat net - Part du Groupe		90	(2 739)
RESULTAT PAR ACTION (PART DU GROUPE - en euros)	T	0,01	(2,72)
RESULTAT DILUE PAR ACTION (PART DU GROUPE - en euros)	T	0,01	(2,72)

(1) Compte tenu des opérations du 1er semestre 2008 décrites aux paragraphes 1.1 et 1.2 ci après, les comptes publiés relatifs à l'exercice 2007 ne sont pas comparables avec ceux de l'exercice 2008.

	Comptes historiques publiés	
	Exercice 2008	Exercice 2007
	TOTAL	TOTAL
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net total	90	(736)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 414	(195)
Elimination de la variation des impôts différés	48	1 476
Elimination des plus ou moins values de cession	512	
Capacité d'autofinancement	9 064	545
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(3 185)	232
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	5 879	777
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Incidence des variations de périmètre		
- Cession	3 754	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(75 714)	(1)
Acquisitions d'immobilisations financières		(1 181)
Cessions et réductions d'immobilisations	3 647	542
FLUX NET DE TRESORERIE SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(68 313)	(639)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation des dettes financières	63 321	(2)
Diminution des dettes financières	(2 119)	(975)
Dividendes versés		
FLUX NET DE TRESORERIE SUR OPERATIONS DE FINANCEMENT	61 202	(975)
VARIATION DE LA TRESORERIE		
	(1 232)	(837)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 719	2 556
TRESORERIE A LA CLOTURE	487	1 719
VARIATION DE LA TRESORERIE	(1 232)	(837)
DEFINITION DE LA TRESORERIE :		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (Note G)		2 008
DISPONIBILITES (Note H)	487	63
DECOUVERTS BANCAIRES (Note K)		(353)
TRESORERIE	487	1 718

(1) Dont 72 794 K€ (y compris frais et droits) au titre de la levée de l'option du contrat de crédit-bail.

(2) Dont 55 000 K€ et 2 500 K€ au titre respectivement du financement à moyen terme et de l'avance à court terme consentis par la Société Anonyme des Galeries Lafayette et 5 821 K€ au titre des dépôts de garanties reçus.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	titres autodétenus	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres consolidés Part du groupe	Minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble
Situation au 31 décembre 2007	1 439	4 043	0	4 380	(2 739)	7 123	1	7 124
Affectation du résultat				(2 739)	2 739			
Résultat consolidé de l'exercice					90	90		90
Dividendes								
Augmentation de capital suite à apports	36 305	217 425				253 730		253 730
Autres mouvements				1		1	(1)	0
Situation au 31 décembre 2008	37 744	221 468	0	1 642	90	260 944	0	260 944

INTRODUCTION

Les comptes consolidés de la Société Anonyme Aldeta ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2009.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 EVOLUTION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Les actions d'Aldeta sont admises à la cote d'Eurolist de NYSE-Euronext (compartiment C) depuis juillet 1997 et ne font l'objet d'aucune cotation sur une autre place financière française ou étrangère. (le 21 janvier 2009, ALDETA a changé de compartiment de capitalisation passant de « C » à « B »).

Le 21 février 2008, la Société Immobilière Haussmann Mogador Provence (SIHMP), filiale de la SA des Galeries Lafayette, a acquis hors marché, au prix de 9,98 euros par action, un bloc de contrôle de 662 134 actions précédemment détenues par Fashion Bel Air et Euro Pierre Expansion. Ces actions représentaient 65,74% du capital de la Société et 58,82% du total des droits de vote compte tenu de la perte du droit de vote double dont ces actions étaient assorties entre les mains des cédants.

Un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS), au prix de 9,98€ par action, portant sur les 345 131 actions constituant le solde du capital, a été déposé à l'AMF le 26 février 2008.

L'OPAS s'est déroulée du 4 au 17 avril 2008 inclus. SIHMP a acquis sur le marché 297 767 actions Aldeta au prix unitaire de 9,98 euros, portant sa participation à 959 901 actions, représentant 95,30% du capital et 95,26% des droits de vote.

Le 30 mai 2008, le capital social a été augmenté de 36 305 K€, passant de 1 439 K€ à 37 744 K€, suite à l'apport en nature par la société Grands Magasins Galeries Lafayette (GMGL) de l'ensemble des actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (Saint Laurent du Var).

La société GMGL a été rémunérée de cet apport par l'attribution de 25 423 921 actions nouvellement émises, de 1,428 euro de valeur nominale chacune, devenant ainsi, avec 96,20% du capital, l'actionnaire majoritaire d'Aldeta. Le groupe Galeries Lafayette, à l'issue de cette opération, détient 99.82% des titres de la société.

1.2 DESCRIPTION DES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2008

1.2.1. Changement d'activité

La société mère Aldeta n'a eu aucune activité opérationnelle du 14 septembre 2007 au 30 mai 2008, date de l'acquisition, par voie d'apport, du Centre Commercial Cap 3000.

Le nouvel objet social de la Société a été approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société le 10 avril 2008. Désormais, Aldeta est une société foncière cotée destinée à détenir les actifs relatifs à Cap 3000 et à les exploiter notamment par voie de location. Une note d'opération a été mise à la disposition des actionnaires avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur cet apport.

Par ailleurs, dans le cadre de cette nouvelle activité, Aldeta a confié la gestion de ses actifs à la société Citynove, filiale à 100% de la Société Anonyme des Galeries Lafayette.

Dans ce contexte, compte tenu des opérations effectuées au cours du 1^{er} semestre, les comptes de l'exercice 2008 d'Aldeta ne sont pas comparables à ceux des exercices 2006 et 2007.

1.2.2. Cessions

Les titres des sociétés Les Florentines (et ses filiales AGR et Denisamt) et 40Carats ont été cédés pour un prix de 4 400 K€ en février 2008, ne dégagant aucun résultat de cession.

1.2.3. Apport

La société GMGL a apporté à Aldeta les biens désignés ci-après, évalués par référence à leur valeur réelle, hors frais et droits, sur la base des travaux d'expertise de CB Richard Ellis :

- l'intégralité des lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier Cap 3000, représentant le grand magasin Galeries Lafayette, et la quote-part dans les parties communes de Cap 3000 attachée à chacun desdits lots, pour une valeur de 69 100 K€.
- Le contrat de crédit-bail immobilier, conclu le 28 juin 1996 avec Natexis-Bail, Sogebail et Natiocredimurs, portant sur 132 boutiques situées dans le centre commercial Cap 3000, pour une valeur de 184 630 K€.

Le montant de l'actif net apporté s'est ainsi élevé à 253 730 K€.

L'opération ne constitue pas un regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3.

1.2.4. Levée d'option du crédit-bail immobilier

Le 27 juin 2008, Aldeta a levé l'option d'achat de 68 069 K€ dont était assorti le contrat de crédit-bail immobilier reçu en apport et est ainsi devenue pleinement propriétaire de tous les actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000.

1.2.5. Financement de la levée d'option du crédit-bail immobilier

Le rachat de l'option d'achat du crédit-bail immobilier a été réalisé pour l'essentiel au moyen d'une avance de trésorerie d'un montant de 61 000 K€ consentie par la Société Anonyme des Galeries Lafayette en date du 27 juin 2008, et ce conformément à la convention de gestion centralisée de trésorerie datée du 21 février 2008.

Par convention de prêt avec la Société Anonyme des Galeries Lafayette, en date du 15 décembre 2008, la société Aldeta a consolidé sa dette à hauteur de 55 000 K€ par un financement à moyen terme d'une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction par période de deux ans. Cette dette est classée en « Emprunts et dettes assimilées > 1 an ».

Les intérêts pris en charge, au taux Euribor 3 mois +0,97 %, se sont élevés à 97 K€ pour la période du 15 au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, l'avance de trésorerie consentie par la Société Anonyme des Galeries Lafayette s'élève à 2 500 K€.

Les intérêts pris en charge, au taux moyen mensuel Eonia +0,20 %, se sont élevés à 1 162 K€ pour la période courant du 27 juin au 31 décembre 2008.

1.3 ACQUISITION

Dans le cadre de cet apport et aux fins de sécuriser le foncier en périphérie du centre commercial, la Société a acquis pour 899 K€ une maison à usage d'habitation d'environ 300 m² avec terrain attenant, construit sur une parcelle de 562 m² à proximité immédiate de la RD 6098 et du rond-point d'accès au centre commercial de Cap 3000. Il s'agit d'un immeuble de trois niveaux dont le rez-de-chaussée a fait l'objet d'un bail d'habitation jusqu'à fin décembre 2008.

1.4 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend donc :

Nom	Siège social	31 décembre 2008		31 décembre 2007		31 décembre 2006	
		% contrôle	Méthode d'intégration	% contrôle	Méthode d'intégration	% contrôle	Méthode d'intégration
ALDETA SA	Paris	100%	Société Mère	100%	Société Mère	100%	Société Mère
ALTEDA MARKETING(*)	Paris	100%	IG	100%	IG	100%	IG
ALDETA SERVICES(*)	Paris	100%	IG	100%	IG	100%	IG
LES FLORENTINES	Lille	Cédée		99,72%	IG	99,72%	IG
DENISAMT	Lille	Cédée		100%	IG	100%	IG
AGR	Lille	Cédée		100%	IG	100%	IG
SCI ALDETA	Lille			Dissoute		100%	IG
40CARATS	La Chapelle en-Serval	Cédée		100%	IG	100%	IG

(*) Sociétés sans activité

1.5 CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE

Conformément à la convention d'intégration fiscale établie fin 1997, Aldeta est la société tête de groupe, d'un groupe d'intégration fiscale, comprenant au 31/12/2007 les sociétés suivantes : Aldeta, AGR, Denisamt, Halefis, Aldeta Marketing, Aldeta Services et 40Carats, étant précisé que la société 40Carats était entrée dans le périmètre d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2007.

A la suite de la cession des titres de la majeure partie des filiales en février 2008, le groupe d'intégration fiscale comprend pour 2008 la société mère Aldeta SA et ses deux filiales sans activité Aldeta Marketing et Aldeta Services.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt des sociétés intégrées est la même qu'en absence d'intégration fiscale. Les économies éventuelles d'impôt restent définitivement acquises à la société mère.

L'intégration fiscale précitée prenant fin au 31 décembre 2008, la société Aldeta ainsi que ces deux filiales sont intégrées, à compter du 1^{er} janvier 2009, dans l'intégration fiscale de Motier.

2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 PRINCIPES GENERAUX D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards ») tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et en vigueur à cette date. Ce référentiel comprend : les normes internationales d'information financière (IFRS), les normes comptables internationales (IAS), les textes du comité permanent d'interprétation « Standing Interpretations Committee » (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales « International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

Les normes, amendements, ou interprétations de normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008 sont sans incidence pour le Groupe.

Compte tenu des évènements cités dans la partie « Faits marquants », les comptes ne sont pas comparables à ceux des périodes antérieures.

2.1.1 Format des états de synthèse IFRS

L'application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation, ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, sont présentés dans les éléments courants.

Pour la présentation du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, le Groupe applique la recommandation n° 2004-R.02 du CNC du 27 octobre 2004. Le compte de résultat est présenté par nature.

2.1.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction du Groupe l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Cet exercice suppose de la part de la Direction l'exercice d'un jugement et l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats définitifs des opérations pour lesquels la Direction a eu recours à des estimations pourront s'avérer différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses portent en particulier sur les provisions pour risques et charges.

2.1.3 Saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe n'est pas sujette à une saisonnalité particulière du fait du secteur sur lequel il intervient.

2.1.4 Exposition aux risques financiers

Le Groupe est exposé au risque de taux sur les dettes contractées auprès de la Société Anonyme des Galeries Lafayette à taux variable, celles-ci ne faisant l'objet d'aucune couverture financière.

2.2 PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les deux sociétés dans lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale. La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont exerçables.

L'intégration globale porte sur le montant total des éléments d'actif et des dettes figurant au bilan de chaque société consolidée, après élimination des éléments réciproques.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'actif immobilier détenu par Aldeta est classé en « Immeuble de placement » et est valorisé selon la méthode du coût amorti en considérant une valeur résiduelle nulle. Sont ainsi classés dans cette rubrique les locaux commerciaux loués entièrement à des tiers extérieurs au Groupe Aldeta.

La juste valeur de ces biens est déterminée par des experts indépendants et donnée dans les notes annexes.

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires d'acquisition directement affectables.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- Maisons et Constructions 40 ans
- Agencements et aménagements des constructions..... 10/20 ans

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée si elle est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (valeur d'utilité ou valeur de marché), pour le ramener à cette valeur.

3.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers disponibles à la vente, les autres actifs financiers non courants, les créances clients et comptes rattachés, certaines autres créances à moins d'un an, les disponibilités en banque et valeurs mobilières de placement.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes assimilées, les dettes fournisseurs et certaines autres dettes.

Actifs financiers disponibles à la vente

En application des critères édictés par la norme IAS 39, ces titres sont évalués à la juste valeur à la clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par contrepartie des capitaux propres, sauf en cas de baisse significative ou durable de la valeur des titres qui est comptabilisée en compte de résultat.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les prêts, dépôts et cautionnements versés. Ils sont classés en autres actifs financiers courants lorsque leur échéance est à moins d'un an et en autres actifs financiers non courants lorsque leur échéance est à plus d'un an.

Créances clients

Les créances clients correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, et ensuite peuvent faire l'objet de provision pour dépréciation si leur valeur de réalisation probable devient inférieure.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

Ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, ainsi que les parts d'OPCVM de trésorerie et les placements présentant les caractéristiques suivantes : placements à court terme, facilement mobilisables ou cessibles, présentant un risque négligeable de perte de valeur et présentant une volatilité non significative en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Par ailleurs, les découverts bancaires autorisés et les avances de trésorerie consenties au Groupe Aldeta sont inclus dans la rubrique « Emprunts et dettes assimilées < à 1 an ».

Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les emprunts et dettes assimilées à moyen et long terme sont présentés dans les passifs non courants, ceux à court terme, ainsi que la part remboursable à moins d'un an des emprunts et dettes assimilées à moyen et long terme, sont présentés dans les passifs courants.

3.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le groupe. Les provisions constituées sont destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale.

3.4 IMPOSITIONS DIFFERÉES

Les retraitements propres à la consolidation, ainsi que les écarts entre les résultats sociaux et fiscaux ou entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs, constituent des différences temporaires d'imposition. Ces impositions différées sont traitées selon la méthode dite du « report variable ». Elles sont calculées selon le taux d'imposition en vigueur.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leur probabilité de récupération est considérée comme suffisamment certaine. Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux sont constatés au vu des perspectives de récupération fiscale sur une période maximale de cinq ans.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs recouvrables et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés simultanément par la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les titres classés en « Actifs Financiers Disponibles à la Vente », pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

3.5 RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe, à l'exception des éléments suivants :

- résultat financier,
- impôt,
- résultat des activités abandonnées ou en cours de cession.

Au sein du résultat opérationnel, la ligne « autres produits et charges opérationnels » enregistre :

- les dépréciations d'immobilisations incorporelles et d'écarts d'acquisition,
- les plus ou moins values de cession représentant des montants significatifs,
- les restructurations représentant des montants significatifs.

Le résultat opérationnel courant est égal au résultat opérationnel avant prise en compte des « autres produits et charges opérationnels ».

3.6 RESULTAT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts d'emprunts payés nets des intérêts reçus et les produits de trésorerie.

3.7 RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU ABANDONNEES

Cette rubrique comprend les plus et moins values de cession et les résultats de la période des opérations abandonnées.

Conformément à la norme IFRS 5, une activité abandonnée est classée dans cette rubrique quand elle constitue une ligne d'activité distincte pour le groupe.

Les activités historiques du groupe (activités Vente par correspondance et Bijouterie exercées jusqu'en septembre 2007) ont été considérées comme « activités abandonnées » au 31 décembre 2007.

3.8 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions existant au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est identique au 31 décembre 2008 compte tenu de l'absence d'instrument dilutif à cette date.

3.9 INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IAS 14, l'information sectorielle de niveau primaire du Groupe distinguait deux secteurs jusqu'au 31/12/2007 :

- l'activité Bijouterie
- l'activité Vente par correspondance.

Suite aux changements intervenus au 1^{er} semestre 2008, le Groupe n'a désormais plus qu'un seul secteur constitué par la location immobilière.

Concernant l'information de niveau secondaire, l'analyse géographique des actifs et résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités. Compte tenu de l'activité du Groupe, il n'y a qu'un secteur « France ».

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE A - EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Cf point 1.4

NOTE B - EVOLUTION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)

	31/12/2007	Apport CAP 3000	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
VALEURS BRUTES					
Terrains		128 720	2 250		130 970
Aménagements des terrains		18 729			18 729
Total terrains		147 449	2 250		149 699
Constructions		83 024	3 373		86 397
Agencements, aménagements des constructions		91 327	2 021		93 348
Total constructions		174 351	5 394		179 745
TOTAL		321 800	7 644		329 444
AMORTISSEMENTS					
Terrains					
Aménagements des terrains			887		887
Total terrains			887		887
Constructions			3 340		3 340
Agencements, aménagements des constructions			4 187		4 187
Total constructions			7 527		7 527
TOTAL			8 414		8 414
VALEURS NETTES			(770)	-	321 030

La juste valeur du centre commercial, expertisé au 31 décembre 2008 par le cabinet CB Richard Elis, ressort à 324,4 M€ hors droits, la valeur nette comptable s'élevant à cette même date à 320,2 M€. Cette valorisation a été effectuée essentiellement sur la base d'une capitalisation des loyers futurs actualisés.

Au 31 décembre 2008, les loyers et charges refacturés au titre du centre commercial sont de 15 250 K€. L'ensemble des charges opérationnelles, soit 13 371 K€, relève de l'exploitation du centre commercial.

NOTE C - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (en milliers d'euros)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Placements actions françaises				1 043		1 043
TOTAL	-	-	-	1 043	-	1 043

Ces titres ont été cédés au cours du 2^e semestre 2008.**NOTE D - AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS** (en milliers d'euros)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Placements obligataires long terme			-	1 970		1 970
TOTAL	-	-	-	1 970	-	1 970

Ces titres ont été cédés au cours du 2^e semestre 2008.**NOTE E - AUTRES ACTIFS NON COURANTS** (en milliers d'euros)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Compte courant Fashion Bel Air			-	1 146		1 146
TOTAL	-	-	-	1 146	-	1 146

NOTE F - CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	31/12/2008			31/12/2007		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Groupe Galeries Lafayette	2 038		2 038			-
Autres clients	4 016		4 016			-
TOTAL	6 054	-	6 054	-	-	-

Au 31 décembre 2008, les créances clients échues s'élèvent à 5 399 K€, montant réglé en quasitotalité sur le premier trimestre 2009.

NOTE G - AUTRES CREANCES <1 AN

	31/12/2008			31/12/2007		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Avances et acomptes versés	632		632			-
Créances fiscales	527		527			-
Charges constatées d'avance			-			-
TOTAL	1 253	-	1 253	566	-	566

NOTE H - ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	1 574	
Immobilisations corporelles	245	
Immobilisations financières	190	
Autres actifs courants	4 250	
Trésorerie	5 042	
Total actifs destinés à être cédés	11 301	
Provisions	321	
Passifs non courants	1 607	
Dettes financières courants	246	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 465	
Autres passifs courants	2 908	
Total passifs destinés à être cédés	7 547	
	-	
Actifs nets destinés être cédés	3 754	

Au 31 décembre 2007, ces postes incluaient les actifs et passifs relatifs aux filiales Les Florentines 40 Carats, AGR et Denisamt cédés en février 2008 et traités en activités abandonnées.

NOTE I - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs mobilières de placement		2 008
Disponibilités	487	63
TOTAL	487	2 071

NOTE J - CAPITAL

Au 31 décembre 2008, le capital de la Société Anonyme ALDETA est composé de 26 431 186 actions et est détenu principalement par les sociétés GMGL (96,2%) et SIHMP (3,6%)

Les actionnaires hors groupe S.A. des Galeries Lafayette détiennent 0,18% du capital à cette même date.

NOTE K - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)						
31/12/2007		Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions sans objet	Variation de périmètre / autres flux	31/12/2008
Provisions pour risques et charges - non courants						
Contentieux fiscaux (1)	96					96
SOUS - TOTAL	96					96
Provisions pour risques et charges - courants						
SOUS - TOTAL						
TOTAL	96				0	96

- (1) Provision correspondant au solde du redressement fiscal en principal contesté Les intérêts et pénalités n'ont pas été provisionnés en raison d'une demande de remise gracieuse auprès de l'administration fiscale qui a abouti en mars 2009 à un accord transactionnel soldant le litige. De ce fait, la provision précitée correspond à la charge résultant des termes de cet accord

NOTE L - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN

(en milliers d'euros)						
DETAIL PAR NATURE						
	Taux fixe	Taux variable	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/08 TOTAL	31/12/07
Dépôts et cautionnements	5 821		5 821		5 821	
Prêt moyen terme Société Anonyme des Galeries Lafayette		55 000	55 000		55 000	
Dettes financières diverses						2 119
TOTAL	5 821		60 821		60 821	2 119

Tous les emprunts existant au 31 décembre 2008 sont libellés en euros .

DETTES FINANCIERES A MOINS D'UN AN

(en milliers d'euros)				
DETAIL PAR NATURE				
	Taux fixe	Taux variable	31/12/08 TOTAL	31/12/07
Avance de trésorerie Société Anonyme des Galeries Lafayette		2 500	2 500	
Autres				353
TOTAL		2 500	2 500	353

ENDETTEMENT FINANCIER NET

	Total
Variation de l'endettement financier net:	
Endettement financier net au 31.12.2007	(401)
Capacité d'autofinancement	9 062
Flux de trésorerie sur opérations d'investissements	(68 313)
Dividendes versés	
Variation du besoin en fonds de roulement	(3 182)
Endettement financier net au 31.12.2008	(62 834)
Composantes de l'endettement financier net au 31.12.2008	
Disponibilités	487
Prêt moyen terme Société Anonyme des Galeries Lafayette	(55 000)
Avance de trésorerie Société Anonyme des Galeries Lafayette	(2 500)
Dettes financières	(5 821)
Endettement financier net au 31.12.2008	(62 834)

NOTE M - IMPOTS SUR LES RESULTATS

(en milliers d'euros)

	31/12/2007	Variations de périmètres et autres	Variations par capitaux propres	Variations par résultat	31/12/2008
Actifs					
Passifs				(48)	(48)
Impôts différés				(48)	(48)

VENTILATION PAR NATURE DES IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)

	31/12/2008		31/12/2007	
	ID Actifs	ID Passifs	ID Actifs	ID Passifs
Immobilisations		1 555		
Autres éléments	6			
Sur reports fiscaux déficitaires	1 501			
Compensation Actif/Passif	(1 507)	(1 507)		
Total impôts différés	0	48	0	0

A noter qu'au 31 décembre 2007, l'ensemble des impôts différés actifs ont été annulés suite à la cession des sociétés générant ces déficits et un changement d'activité de la Société.

L'application de la règle de prudence a conduit à ne pas activer certaines économies potentielles d'impôts relatives notamment à des déficits fiscaux reportables

Au 31 décembre 2008, les actifs d'impôts différés non activés du groupe fiscal ALDETA SA au titre des déficits fiscaux reportables totalisent 767 (taux : 34,43 %), montant correspondant au déficit constaté au 31 décembre 2007

NOTE N - AUTRES DETTES COURANTES

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fiscales et sociales	1 642	
Produits constatés d'avance	742	
Autres dettes diverses	341	351
TOTAL	2 725	351

NOTE O - CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)

	Exercice 2008	Exercice 2007
Produits des locations	15 250	
TOTAL	15 250	0

Les produits de location représentent sept mois de loyers au titre de 2008, la société ALDETA n'étant propriétaire du centre commercial Cap 3000 qu'à compter du 30 mai 2008.

NOTE P - CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)

	Exercice 2008	Exercice 2007
Achats non stockés	(571)	
Charges locatives	(660)	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 315)	
Entretien et réparations	(1 677)	
Autres	(375)	(503)
TOTAL	(4 598)	(503)

NOTE Q - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultats de cession		
Autres éléments	(289)	164
TOTAL	(289)	164

NOTE R - RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)

	Exercice 2008	Exercice 2007
Intérêts versés au groupe Galeries Lafayette	(1 259)	
Produits et charges liés aux VMP	(545)	715
Autres produits et charges financières	63	(17)
TOTAL	(1 741)	698

NOTE S - IMPOTS

(en milliers d'euros)

	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat consolidé après impôt	90	(2 739)
Impôt (1)	(48)	(1 071)
Résultat consolidé avant impôt	138	(1 668)
Impôt théorique 34,43% (2)	(48)	574
Boni / <mali> constaté entre impôt théorique et impôt réel	(1)-(2) (0)	(1 645)
Reprises des Impôts différés constatés au 31 décembre 2007		(1 282)
Non activation des impôts différés sur retraitements et déficits de l'exercice 2007		(363)
TOTAL	-	(1 645)

NOTE T - RESULTAT PAR ACTION - PART DU GROUPE

(en milliers d'euros)

	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat net, part du groupe (en milliers d'euros) (1)	90	(2 739)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période (2)	15 837 886	1 007 265
Résultat net par action (en euros)	(1)/(2) 0,01	(2,72)

Le résultat par action dilué est égal au résultat par action de base, le Groupe ne disposant d'aucun instrument dilutif.

NOTE U - PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe ALDETA sont les actionnaires qui contrôlent l'entité Groupe ALDETA

- Jusqu'au 21 février 2008: la société FASHION BEL AIR
- A partir du 21 février 2008: la SOCIETE ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE

Les flux avec les sociétés consolidées sous contrôle exclusif, considérées comme des parties liées, sont éliminés dans les comptes consolidés et ne sont donc pas présentés ci-après.

Avec FASHION BEL AIR	(en milliers d'euros)	
	31/12/2008	31/12/2007
Créances brutes	N.A.	1 146
Dettes	N.A.	
TOTAL		1 146

	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	N.A.	
Charges externes	N.A.	
Charges de personnel	N.A.	
Résultat financier	N.A.	(73)
TOTAL		(73)

Avec la SOCIETE ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE	(en milliers d'euros)	
	31/12/2008	31/12/2007
Créances brutes	2 706	N.A.
Dettes financières	57 500	N.A.
Autres dettes	829	N.A.
TOTAL	61 035	-

	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	6 271	N.A.
Charges externes	(1 452)	N.A.
Résultat financier	(1 259)	N.A.
TOTAL	3 560	-

NOTE V - AUTRES INFORMATIONS

1- Engagements hors bilan

La société ALDETA n'a aucun engagement hors bilan.

2- Effectifs

La société ALDETA n'a aucun effectif.

3 - Entité consolidante

Les comptes consolidés d'ALDETA sont désormais intégrés globalement dans ceux du Groupe Galeries Lafayette, elle-même détenue par la SAS MOTIER à plus de 99%.

4 - Dividendes payés au cours des exercices 2008 et 2007

Aucun dividende n'a été payé sur les exercices 2008 et 2007.

5 - Opérations réalisées sur les immobilisations en location simple	(en milliers d'euros)		
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	22 579	28 179	1 856

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

6 - Evénements post clôture

Il n'existe aucun événement post clôture.

7 - Informations financières pro-forma

A titre d'information complémentaire, est présenté ci-dessous un compte de résultat pro-forma d'Aldeta en faisant dater l'apport du centre commercial CAP 3000 au 1er janvier 2008. Il est rappelé que la levée d'option du crédit-bail est intervenue en date du 27 juin 2008.

Les activités abandonnées en 2008 n'ont pas d'impact significatif sur les différents soldes intermédiaires du compte de résultat 2008.

(en milliers d'euros)

	Exercice 2008 pro-forma	Exercice 2008 Publié
Production vendue de services	26 375	15 250
CHIFFRE D'AFFAIRES	26 375	15 250
Autres charges d'exploitation	(7 693)	(4 957)
Dotations aux amortissements et provisions	(14 362)	(8 414)
RESULTAT OPERATIONNEL	4 320	1 879
RESULTAT FINANCIER	(3 651)	(1 741)
Charges d'impôt	(231)	(48)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	438	90
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	438	90
Dont résultat net - Part des minoritaires		
Dont résultat net - Part du Groupe	438	90

3.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ALDETA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- les notes 3.1 et 4-B de l'annexe précisent respectivement les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations corporelles et la juste valeur au 31 décembre 2008 du centre commercial, estimée sur la base d'une expertise indépendante. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, à prendre connaissance de l'expertise indépendante et à examiner les données et les hypothèses retenues par la Direction sur cette base. Nous nous sommes par ailleurs assurés que l'information donnée dans l'annexe était appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

Olivier Auberty

Laurent Brun

3.2. COMPTES SOCIAUX

3.2.0. Etats financiers (bilan, compte de résultat, annexe)

BILAN AU 31 DECEMBRE (en milliers d'euros)

ACTIF			
	NOTES	2008	2007 (1)
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles	A	316 339	
Immobilisations financières	B		4 281
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		316 339	4 281
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	C	6 051	
Autres créances	D	1 270	2 023
Valeurs mobilières de placement	E		4 635
Disponibilités	E	486	63
TOTAL ACTIF CIRCULANT		7 807	6 721
TOTAL ACTIF		324 146	11 002

(1) Compte tenu des opérations du 1er semestre 2008 décrites aux paragraphes 1.1 et 1.2 ci-après, les comptes publiés relatifs à 2007 ne sont pas comparables avec ceux de l'exercice 2008.

BILAN AU 31 DECEMBRE (en milliers d'euros)

PASSIF	NOTES	2008	2007 (1)
Capitaux propres			
Capital	F	37 744	1 439
Primes d'émission, de fusion, d'apport		221 468	4 042
Réserves		822	822
Report à nouveau		300	279
Résultat de l'exercice		(4 021)	21
Provisions règlementées	G	10	15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	F	256 323	6 618
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	G	96	96
Dettes financières	H	63 321	3 445
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	I	1 689	506
Autres dettes	I	1 975	337
Comptes de régularisation	I	742	
TOTAL DES DETTES		67 727	4 288
TOTAL PASSIF		324 146	11 002

(1) Compte tenu des opérations du 1er semestre 2008 décrites aux paragraphes 1.1 et 1.2 ci-après, les comptes publiés relatifs à l'exercice 2007 ne sont pas comparables avec ceux de l'exercice 2008.

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	NOTES	Exercice 2008	Exercice 2007 (1)
Production vendue de services H.T.		15 307	
MONTANT DU CHIFFRE D' AFFAIRES H.T.	J	15 307	0
Autres produits d'exploitation		6	
TOTAL DES PRODUITS D' EXPLOITATION		15 313	0
Charges de personnel			(7)
Autres charges d'exploitation		(5 988)	(491)
Impôts et taxes		(3 850)	(17)
Dotations aux amortissements		(8 283)	
TOTAL DES CHARGES D' EXPLOITATION		(18 121)	(515)
RESULTAT D' EXPLOITATION		(2 808)	(515)
RESULTAT FINANCIER	K	(1 366)	551
RESULTAT COURANT		(4 174)	36
RESULTAT EXCEPTIONNEL	L	153	
IMPOTS SUR LES RESULTATS	M		(15)
RESULTAT NET DE L' EXERCICE	M	(4 021)	21
RESULTAT NET PAR ACTION (en euros)		(0,25)	0,02

(1) Compte tenu des opérations du 1er semestre 2008 décrites aux paragraphes 1.1 et 1.2 ci-après, les comptes publiés relatifs à l'exercice 2007 ne sont pas comparables avec ceux de l'exercice 2008.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)

	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET TOTAL	(4 021)	21
Dotations nettes aux amortissements et provisions	106	(941)
Elimination des plus ou moins values de cessions	8 030	1 401
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4 115	481
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(820)	2 748
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	3 295	3 229
OPERATIONS D' INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(70 892) (1)	
Acquisitions d'immobilisations financières	(940)	(4 089)
Cessions et réductions d'immobilisations	4 431	445
Variation des créances et dettes sur immobilisations	18	(15)
FLUX NET DE TRESORERIE SUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(67 383)	(3 659)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires		
Augmentation des dettes financières	63 321 (2)	
Diminution des dettes financières	(3 445)	(482)
FLUX NET DE TRESORERIE SUR OPERATIONS DE FINANCEMENT	59 876	(482)
VARIATION DE LA TRESORERIE	(4 212)	(912)
Trésorerie à l' ouverture	4 698	5 610
Trésorerie de clôture	486	4 698
VARIATION DE LA TRESORERIE	(4 212)	(912)
DEFINITION DE LA TRESORERIE		
Valeurs mobilières de placement (Note E)		4 635
Disponibilités (Note E)	486	63
TRESORERIE	486	4 698

(1) Dont 68 069 K€ au titre de la levée de l'option du contrat de crédit-bail.

(2) Dont 55 000 K€ et 2 500 K€ au titre respectivement du financement à moyen terme et de l'avance à court terme consentis par la Société Anonyme des Galeries Lafayette et 5 821 K€ au titre des dépôts de garantie reçus

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Evolution du capital et de l'actionariat

Les actions d'Aldeta sont admises à la cote d'Eurolist de NYSE-Euronext (compartiment C) depuis juillet 1997 et ne font l'objet d'aucune cotation sur une autre place financière française ou étrangère. (le 21 janvier 2009, ALDETA a changé de compartiment de capitalisation passant de « C » à « B »).

Le 21 février 2008, la Société Immobilière Haussmann Mogador Provence (SIHMP), filiale de la SA des Galeries Lafayette, a acquis hors marché, au prix de 9,98 euros par action, un bloc de contrôle de 662 134 actions précédemment détenues par Fashion Bel Air et Euro Pierre Expansion. Ces actions représentaient 65,74% du capital de la Société et 58,82% du total des droits de vote compte tenu de la perte du droit de vote double dont ces actions étaient assorties entre les mains des cédants.

Un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS), au prix de 9,98€ par action, portant sur les 345 131 actions constituant le solde du capital, a été déposé à l'AMF le 26 février 2008.

L'OPAS s'est déroulée du 4 au 17 avril 2008 inclus. SIHMP a acquis sur le marché 297 767 actions Aldeta au prix unitaire de 9,98 euros, portant sa participation à 959 901 actions, représentant 95,30% du capital et 95,26% des droits de vote.

Le 30 mai 2008, le capital social a été augmenté de 36 305 K€, passant de 1 439 K€ à 37 744 K€, suite à l'apport en nature par la société Grands Magasins Galeries Lafayette (GMGL) de l'ensemble des actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000 (Saint Laurent du Var).

La société GMGL a été rémunérée de cet apport par l'attribution de 25 423 921 actions nouvellement émises, de 1,428 euro de valeur nominale chacune, devenant ainsi, avec 96,2% du capital, l'actionnaire majoritaire d'Aldeta. Le groupe Galeries Lafayette, à l'issue de cette opération, détient 99.82% des titres de la société.

1.2 Description des opérations de l'exercice 2008

1.2.1. Changement d'activité

La société Aldeta n'a eu aucune activité opérationnelle du 14 septembre 2007 au 30 mai 2008, date de l'acquisition, par voie d'apport, du Centre Commercial Cap 3000.

Le nouvel objet social de la Société a été approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société le 10 avril 2008. Désormais, Aldeta est une société foncière cotée destinée à détenir les actifs relatifs à Cap 3000 et à les exploiter notamment par voie de location.

Une note d'opération a été mise à la disposition des actionnaires avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur cet apport.

Par ailleurs, dans le cadre de cette nouvelle activité, Aldeta a confié la gestion de ses actifs à la société Citynove, filiale à 100% de la Société Anonyme des Galeries Lafayette.

Dans ce contexte, compte tenu des opérations effectuées au cours du 1^{er} semestre, les comptes de l'exercice 2008 d'Aldeta ne sont pas comparables à ceux des exercices 2006 et 2007.

1.2.2. Cessions

Les titres des sociétés Les Florentines (et ses filiales AGR et Denisamt) et 40 Carats ont été cédés pour un prix de 4 400 K€ en février 2008, ne dégageant aucun résultat de cession du fait de la reprise de la provision pour dépréciation des titres.

1.2.3. Apport

La société GMGL a apporté à Aldeta les biens désignés ci-après, évalués par référence à leur valeur réelle, hors frais et droits, sur la base des travaux d'expertise de CB Richard Ellis :

- l'intégralité des lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier Cap 3000, représentant le grand magasin Galeries Lafayette, et la quote-part dans les parties communes de Cap 3000 attachée à chacun desdits lots, pour une valeur de 69 100 K€.
- Le contrat de crédit-bail immobilier, conclu le 28 juin 1996 avec Natexis-Bail, Sogebail et Natiocredimurs, portant sur 132 boutiques situées dans le centre commercial Cap 3000, pour une valeur de 184 630 K€.

Le montant de l'actif net apporté s'est ainsi élevé à 253 730 K€.

1.2.4. Levée d'option du crédit-bail immobilier

Le 27 juin 2008, Aldeta a levé l'option d'achat de 68 069 K€ dont était assorti le contrat de crédit-bail immobilier reçu en apport et est ainsi devenue pleinement propriétaire de tous les actifs immobiliers composant le centre commercial de Cap 3000.

1.2.5. Financement de la levée d'option du crédit-bail immobilier

Le rachat de l'option d'achat du crédit-bail immobilier a été réalisé pour l'essentiel au moyen d'une avance de trésorerie d'un montant de 61 000 K€ consentie par la Société Anonyme des Galeries Lafayette en date du 27 juin 2008, et ce conformément à la convention de gestion centralisée de trésorerie datée du 21 février 2008.

Par convention de prêt avec la Société Anonyme des Galeries Lafayette, en date du 15 décembre 2008, la société Aldeta a consolidé sa dette à hauteur de 55 000 K€ par un financement à moyen terme d'une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction par période de deux ans.

Les intérêts pris en charge, au taux Euribor 3 mois +0,97 %, se sont élevés à 97 K€ pour la période du 15 au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, l'avance de trésorerie consentie par la Société Anonyme des Galeries Lafayette s'élève à 2 500 K€.

Les intérêts pris en charge, au taux moyen mensuel Eonia +0,20 %, se sont élevés à 1 162 K€ pour la période courant du 27 juin au 31 décembre 2008.

1.2.6. Acquisition

Dans le cadre de cet apport et aux fins de sécuriser le foncier en périphérie du centre commercial, la Société a acquis pour 899 K€ une maison à usage d'habitation d'environ 300 m² avec terrain attenant, construit sur une parcelle de 562 m² à proximité immédiate de la RD 6098 et du rond-point d'accès au centre commercial de Cap 3000. Il s'agit d'un immeuble de trois niveaux dont le rez-de-chaussée a fait l'objet d'un bail d'habitation jusqu'à fin décembre 2008.

1.3 Convention d'intégration fiscale

Conformément à la convention d'intégration fiscale établit fin 1997, Aldeta SA est la société tête de groupe, d'un groupe d'intégration fiscale, comprenant au 31/12/2007 les sociétés suivantes : Aldeta, AGR, Denisamt, Halefis, Aldeta Marketing, Aldeta Services et 40 Carats, étant précisé que la société 40 Carats était entrée dans le périmètre d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2007.

A la suite de la cession des titres de la majeure partie des filiales en février 2008, le groupe d'intégration fiscale comprend pour 2008 la société mère Aldeta SA et ses deux filiales sans activité Aldeta Marketing et Aldeta Services.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt des sociétés intégrées est la même qu'en absence d'intégration fiscale. Les économies éventuelles d'impôt restent définitivement acquises à la société mère.

L'intégration fiscale précitée prenant fin au 31 décembre 2008, la Société Aldeta ainsi que ses deux filiales sont intégrées, à compter du 1^{er} janvier 2009, dans l'intégration fiscale de Motier.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables françaises, suivant les prescriptions du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au Plan Comptable Général 1999.

2.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), valeur d'apport ou à leur coût de production, sans incorporation de charges financières.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les principales durées d'utilisation suivantes:

- Maisons et constructions 40 ans
- Agencements et aménagements des constructions 10/20 ans

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée si elle est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (valeur d'utilité ou valeur de marché), pour le ramener à cette valeur.

2.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les autres immobilisations financières sont inscrites pour leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation si la valeur de réalisation est inférieure à cette valeur nominale.

2.3. CREANCES

Ces actifs sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4. TRESORERIE

Ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, ainsi que les parts d'OPCVM de trésorerie et les placements présentant les caractéristiques suivantes : placements à court terme, facilement mobilisables ou cessibles, présentant un risque négligeable de perte de valeur et présentant une volatilité non significative en cas d'évolution des taux d'intérêt.

2.5. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires représentant l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire inscrit à l'Actif du bilan.

2.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le groupe. Les provisions constituées sont destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale.

2.7. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières sont constituées pour l'essentiel du prêt de la Société Anonyme des Galeries Lafayette correspondant au financement à moyen terme consenti le 15 décembre 2008.

2.8. DEFINITION DU RESULTAT COURANT ET DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant comprend l'ensemble des activités ordinaires et récurrentes de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel comprend :

- les plus ou moins values de cession sur immobilisations incorporelles, corporelles et financières,
- les éléments à caractère non récurrent liés aux arrêts d'activité et aux fermetures de sites,
- les incidences des contrôles fiscaux et des contentieux fiscaux.

2.9 RESULTAT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts d'emprunts payés nets des intérêts reçus et les produits de trésorerie.

2.10 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions existant au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est identique au 31 décembre 2008 compte tenu de l'absence d'instrument dilutif à cette date.

2.11 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Aldeta est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de la Société Anonyme des Galeries Lafayette, elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de la SAS Motier.

SA DES GALERIES LAFAYETTE
40, Boulevard Haussmann
75446 PARIS

MOTIER SAS
40, Boulevard Haussmann
75446 PARIS CEDEX 09

2.12 EVENEMENT POST CLOTURE

Il n'existe aucun événement post clôture.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

A- EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
VALEURS BRUTES				
Terrains		147 769		147 769
Constructions		174 850		174 850
Installations techniques, matériels et outillage				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours		2 003		2 003
TOTAL		324 622		324 622
AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS				
Terrains		887		887
Constructions		7 396		7 396
Installations techniques, matériels et outillage				
Autres				
TOTAL		8 283		8 283
VALEURS NETTES		316 339		316 339

La juste valeur du centre commercial, expertisée au 31 décembre 2008 par le cabinet CB Richard Ellis, ressort à 324,4 M€, valeur supérieure à la valeur nette comptable à cette même date. Cette valorisation a été effectuée essentiellement sur la base d'une capitalisation des loyers futurs actualisés.

B- EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en milliers d'euros)

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
VALEURS BRUTES				
Participations	12 620	940	12 430	1 130
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	31		31	
Prêts				
Autres				
TOTAL	12 651	940	12 461	1 130
AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS				
Participations	8 368	940	8 178	1 130
Autres titres immobilisés	2		2	
TOTAL	8 370	940	8 180	1 130
VALEURS NETTES	4 281		4 281	

C- DETAIL DES STOCKS, CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (en milliers d'euros)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Créances clients Groupe SA des Galeries Lafayette	1 489		1 489			
Autres créances	4 562		4 562			
TOTAL	6 051		6 051			

L'intégralité des créances clients et comptes rattachés est à échéance à moins d'un an.

D- DETAIL DES AUTRES CREANCES (en milliers d'euros)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Avances , acomptes versés sur commandes	632		632			
Autres créances d'exploitation	140		140	2 488	932	1 556
Créances diverses	498		498	467		467
TOTAL	1 270		1 270	2 955	932	2 023

L'intégralité des autres créances est à échéance à moins d'un an

E- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES (en milliers d'euros)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Autres valeurs mobilières Fortis				633		633
Placement à terme Palatine				1 900		1 900
Placement Société Générale				102		102
Placement Société Générale Private B				2 000		2 000
TOTAL				4 635		4 635

La trésorerie représente 486 K€ à la clôture contre 63 K€ à la clôture de l'exercice précédent .

CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)**CAPITAL**

Le capital est divisé en 26 431 186 actions de 1,428 € chacune.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
Capital	1 439	36 305		37 744
Primes d'émission, d'apport	4 042	217 426		221 468
Réserves	822			822
Report à nouveau	279	21		300
Résultat de l'exercice	21	(4 021)	21	(4 021)
Provisions réglementées	15	9	14	10
TOTAL	6 618	249 740	35	256 323

G- DETAIL DES PROVISIONS (en milliers d'euros)

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
			Reprise de provisions utilisées	Reprise de provisions sans objet
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif	15			15
Amortissements dérogatoires		10		10
Sous-total	15	10	15	10
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Contentieux fiscaux (1)	96			96
Sous-total	96			96
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations financières	8 370	940	8 180	1 130
Autres éléments	932		932	
Sous-total	9 302	940	9 112	1 130
TOTAL	9 413	950	9 112	1 236

(1) Provision correspondant au solde du redressement fiscal en principal contesté. Les intérêts et pénalités n'ont pas été provisionnés en raison d'une demande de remise gracieuse auprès de l'administration fiscale qui a abouti en mars 2009 à un accord transactionnel soldant le litige. De ce fait, la provision précitée correspond à la charge résultant des termes de cet accord.

soit dotations et reprises :

- d'exploitation			
- financières		940	9 112
- exceptionnelles		10	15
- impôts sur les sociétés			
		950	9 112
			15

H- DETAIL DES DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Avance à court terme SA des Galeries Lafayette	2 500	
Emprunts Bancaire		2 367
Découverts bancaires		94
Intérêts courus et divers		11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 500	2 472
Avance à moyen terme SA des Galeries Lafayette	55 000	
Dettes financières		927
Intérêts courus et divers		46
Dépôts reçus des boutiques	5 821	
Emprunts et dettes financières divers	60 821	973
TOTAL	63 321	3 445

I- ECHEANCIER DES DETTES (en milliers d'euros)

	31/12/2008			31/12/2007
	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Dettes financières	8 321	55 000		63 321
Dettes financières	8 321	55 000		63 321
Fournisseurs groupe SA des Galeries Lafayette	506			506
Autres fournisseurs	1 183			1 183
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 689			1 689
Dettes fiscales et sociales	1 643			1 643
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18			18
Autres dettes	314			314
Autres dettes	1 975			1 975
Comptes de régularisation	742			742 (1)
TOTAL	12 727	55 000		67 727

(1) Loyers payés d'avance par les boutiques du Centre Commercial Cap 3000.

J- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET (en milliers d'euros)

	Exercice 2008	Exercice 2007
Répartition par secteurs d'activité :		
Ventes de marchandises		
Ventes de marchandises au détail		
Production vendue de services		15 307
TOTAL	15 307	15 307

Répartition par marchés géographiques :

France	15 307
Etranger (export et intracommunautaire)	

K- DETAIL DU RESULTAT FINANCIER (en milliers d'euros)

	Exercice 2008	Exercice 2007
Intérêts sur avances et prêt SA des Galeries Lafayette des comptes courants	(1 259)	
Dotations nettes aux provisions	(6)	226
Autres éléments	(101)	325
TOTAL	(107)	551

L- DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL (en milliers d'euros)

	Exercice 2008	Exercice 2007
Moins values de cession	(8 030) (1)	
Reprises de provision	8 178 (2)	
Autres éléments	5	
TOTAL	153	

(1) Moins values sur cession de titres Les Florentines et 40 Carats (4 400 K€ - 12 430 K€).

(2) Reprise de provision sur titres Les Florentines et 40 Carats.

M- ANALYSE DE L'IMPOT ET INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES
(en milliers d'euros)

	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat de l'exercice après impôts	(4 021)	21
Impôts sur les bénéfices		15
Résultat avant impôts	(4 021)	36
Variation des provisions réglementées	(5)	8
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	(4 026)	44

N- FISCALITE LATENTE (en milliers d'euros)

Allègement de la dette future d'impôt

	31/12/2008	31/12/2007
Provisions non déductibles		
Contribution sociale de solidarité et autres taxes	18	
Contentieux fiscaux		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPVCM		357
Déficit fiscal	4 329	
TOTAL	4 347	357
Dette future d'impôt (allègement)	1 497	123

Accroissement de la dette future d'impôt

	31/12/2008	31/12/2007
Amortissements dérogatoires	10	
Autres éléments		
TOTAL	10	
Dette future d'impôt (accroissement)	3	

Fiscalité latente calculée au taux de 24,43 %.

O- ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

	Entreprises liées	Participations
Créances clients	1 489	
Autres créances	28	
Dettes financières	57 500	
Dettes fournisseurs	506	
Charges d'intérêts sur emprunt SA des Galeries Lafayette	1 259	

P- EFFECTIF MOYEN

Néant

Q- ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euros)

Avals et cautions données 177

R- REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient d'aucune rémunération pour l'exercice 2008 au titre de leur fonction

T- Filiales et participations
(En K€uros)

SOCIETE OU GROUPES DE SOCIETES	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRIES y compris le résultat de l'exercice	QUOTE- PART du capital détenu (en pourcent)	VALEUR COMPTABLE des titres détenus		PRETS ET AVANCES consentis par la Société et non encore remboursés	MONTANT des cautions et avals dressés par la Société	CHIFFRE D'AFFAIRES hors taxe du dernier exercice écoulé	BENEFICE ou PERTE (-) du dernier exercice clos	DIVIDENDES encaissés par la Société en cours de l'Exercice	OBSERVATIONS
				Brut	Net						
<i>I. Renseignements détaillés :</i>											
<u>Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)</u>											
ALDETA MARKETING	578	(589)	100	578	0	0	0	0	(14)		
ALDETA SERVICES	552	(566)	100	552	0	0	0	0	(18)		

3.2.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALDETA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- les notes 2.1 et 3.A de l'annexe précisent respectivement les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations corporelles et la réalisation d'une expertise indépendante au 31 décembre 2008 du centre commercial. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, à prendre connaissance de l'expertise indépendante et à examiner les données et les hypothèses retenues par la Direction sur cette base.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

Olivier Auberty

Laurent Brun

3.3. TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EN K€uros				
	2008	2007	2006	2005	2004
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	37 744	1 439	1 439	1 439	1 439
b) Nombre des actions ordinaires existantes	26 431 186	1 007 265	1 007 265	1 007 265	1 007 265
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre nominal d'actions futures à créer : . Par conversion d'obligations . Par exercice de droits de souscription.					
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	15 307		1 940	3 527	6 588
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)	(3 915)	(905)	582	1 059	2 333
c) Impôts sur les bénéfices		15	15		
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)	(4 021)	21	277	1 846	2 088
f) Résultat distribué.					
3. RESULTATS PAR ACTION (en €uros)					
a) Résultat après impôt et participation des salariés mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	(0,24)	(0,91)	0,56	1,05	2,32
b) Résultat après impôts participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)	(0,25)	0,02	0,28	1,83	2,07
c) Dividende net attribué à chaque action					
4. PERSONNEL					
a) Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	105	104	157
b) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)		7	41	40	48

CHAPITRE IV

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET POUVOIRS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Cf chapitre VI « Rapports du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ».

4.2 LES REMUNERATIONS ET LES AVANTAGES EN NATURE

Montant global des rémunérations brutes totales et avantages de toute nature versés durant l'exercice de manière directe ou indirecte, nominativement à chaque mandataire social par la société et par toute société du groupe.

Les mandataires sociaux d'ALDETA ne perçoivent en cette qualité aucune rémunération d'aucune sorte ni aucun avantage en nature de la société. En outre, ils ne sont pas liés à la société par des contrats de travail.

La société s'est conformée à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux d'ALDETA ne perçoivent aucune rémunération en lien avec le mandat qu'ils exercent dans la société cotée ALDETA, de la part des sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce :

	Rémunération fixe (€)	Rémunération variable (€) versée en 2008	Jetons de présence (€)	Rémunération globale 2008 (€)	Rémunération globale 2007 (€)
Philippe HOUZÉ	0	0	0	0	NA
Ugo SUPINO	0	0	0	0	NA
Laurent BOUCHEZ	0	0	0	0	NA
Nicolas HOUZÉ	0	0	0	0	NA

Modalités de calcul de la part variable

Il n'existe pas de rémunération variable.

Rémunérations différées (avantages accordés aux dirigeants en raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions)

La société n'a pas consenti aux dirigeants d'avantages en raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Recommandations AFEP-MEDEF

Lors de sa réunion du 2 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours.

4.3 STOCK OPTIONS ET ACTIONNARIAT DES MANDATAIRES SOCIAUX

4.3.0 Stock options des mandataires sociaux

Il n'existe pas de délibération de l'Assemblée générale autorisant le Conseil d'administration à consentir des stock options.

4.3.1 Actionnariat des mandataires sociaux

Conformément à l'article 15 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant la durée de son mandat.

L'actionnariat des mandataires sociaux est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Administrateur	Nombre d'actions détenues à titre personnel
Philippe Houzé	10
Ugo Supino	50
Laurent Bouchez	100
Nicolas Houzé	1

4.3.2 Récapitulatif des transactions des mandataires sociaux sur les titres de la société au cours du dernier exercice

Les transactions réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société au cours du dernier exercice n'ont pas atteint le seuil de 5 000 euros visé par l'article 223-23 du Règlement Général de l'AMF.

4.4 PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Il n'existe pas de sommes provisionnées par la société ou ses filiales, aux fins de versement de pensions de retraites ou d'autres avantages à ses mandataires sociaux.

4.5 CONFLITS D'INTERETS

4.5.0 Informations sur les contrats de services passés avec les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et prévoyant l'octroi d'avantages

Il n'existe pas de contrats de services passés avec les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et prévoyant l'octroi d'avantages.

4.5.1 Arrangement ou accord en vertu duquel une des personnes susvisées a été sélectionnée en tant que telle

Il n'existe pas d'arrangement ou accord en vertu duquel une des personnes susvisées a été sélectionnée en tant que telle.

4.5.2 Signalement de tout conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société de l'une des personnes susvisées et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société de l'une des personnes susvisées et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

4.5.3 Opérations avec des apparentés (cf. note U de l'annexe aux comptes consolidés).

4.6 STOCK OPTIONS ATTRIBUEES AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'existe pas de délibération de l'Assemblée générale autorisant le Conseil d'administration à consentir des stock options.

4.7 ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration bénéficie d'une autorisation d'Assemblée, en cours de validité, aux fins de procéder à des attributions gratuites d'actions aux mandataires sociaux et salariés.

Cette autorisation n'a pas été mise en œuvre à ce jour (cf. CH I, paragraphe 1-2-3).

CHAPITRE V

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

5.1. LES TENDANCES RECENTES

Dans un contexte difficile, eu égard aux conditions du marché immobilier et aux perspectives d'activité commerciale, la société ALDETA a poursuivi le travail de valorisation de son actif principal, le centre commercial Cap 3000, dans le cadre du mandat qu'elle a confié à la société de gestion et de transaction immobilière CITYNOVE Asset Management.

5.2. LES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ALDETA poursuit les travaux de restructuration commerciale de la zone dite BPG 1 (Bar Pizzeria Grill) et finalise les accords commerciaux avec les locataires impactés.

5.3. LES PERSPECTIVES

ALDETA entend poursuivre les projets de développement et de rénovation du centre commercial Cap 3000. Ces projets requièrent toutefois au préalable des modifications des règles d'urbanisme en vigueur sur la zone.

CHAPITRE VI

AUTRES DOCUMENTS RELATIFS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2009

6-1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

SOUS LA FORME ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales au cours de l'exercice 2008
- Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ainsi que sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- Affectation du résultat de l'exercice 2008
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs
- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant
- Nomination de deux administrateurs
- Autorisation d'un programme de rachat d'actions

SOUS LA FORME EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'administration
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés
- Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions propres
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et du Groupe adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

6-2. AUTRES RAPPORTS PRESENTES A CETTE ASSEMBLEE

6.2.0. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.2.0.1. CONTROLE INTERNE

L'acquisition de la société ALDETA par SIHMP en février 2008 a conduit à l'intégration de cette dernière dans le périmètre de contrôle du Groupe Galeries Lafayette dès le premier trimestre 2008.

I. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif défini par la Direction Générale et le management et mis en œuvre par le personnel du Groupe Galeries Lafayette. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui :

- contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou réglementaires.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale du Groupe Galeries Lafayette
- la fiabilité des informations financières
- l'efficacité et l'efficience des process internes du Groupe Galeries Lafayette
- La protection et la valorisation du patrimoine.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

II. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

2.1. Les acteurs du contrôle interne

2.1.1. Le Conseil d'administration d'ALDETA

Le Conseil d'Administration d'ALDETA exerce un contrôle permanent de l'application des principes Groupe au moyen de réunions régulières avec la Direction opérationnelle de la société (notamment Business Review, Plan Moyen Terme, validation des investissements), la Direction Comptable Groupe et les Commissaires aux comptes.

2.1.2. Le Directoire de la SAGL

Le Directoire exerce un niveau de contrôle interne lors de comités immobiliers bi-mensuels au cours desquels sont discutés les projets de cessions et acquisitions immobilières.

2.1.3. Le Conseil de surveillance de la SAGL et son Comité Financier et d'Audit

Le Conseil de surveillance exerce un niveau de contrôle interne lors de ses réunions.

Il a constitué un Comité spécialisé dénommé « Comité Financier et d'Audit ».

Aux termes de l'article 7 de son règlement intérieur :

« 1.1 Le Comité est chargé d'assurer le suivi du processus de production des informations comptables et financières.

1.2 Le Comité examine au minimum trois jours avant la réunion du Conseil de surveillance, les comptes soumis à ce dernier, en tenant compte des conclusions des Commissaires aux comptes, notamment sur les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes, sur les évaluations, les choix comptables et leur caractère approprié aux situations que ces comptes retracent, ainsi que sur les incertitudes et irrégularités qu'ils auraient découvertes.

1.3 Le Comité est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Dans ce contexte, il prend connaissance du dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la société sous la responsabilité du Directoire et s'assure de son adéquation aux risques identifiés.

Il examine au moins une fois par an le programme de travail des équipes d'audit et de contrôle interne du Groupe et les résultats des diligences qu'elles ont conduites.

1.4 Le Comité peut confier, le cas échéant, notamment aux Commissaires aux comptes, des missions complémentaires d'audit.

1.5 Le Comité examine les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et les mesures prises pour atténuer ces risques.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes dont la nomination est proposée à l'Assemblée générale. »

2.1.4. La direction de l'audit interne du Groupe Galeries Lafayette

La Direction de l'Audit Interne du Groupe Galeries Lafayette intervient sur tout sujet concernant le Groupe, dont la société ALDETA, à travers un plan annuel approuvé par le Directoire de la SAGL. Les conclusions des rapports d'audit interne sont communiquées aux directeurs concernés des filiales ainsi qu'au Directoire de la SAGL. La Direction de l'Audit, qui dispose de pouvoirs d'investigation étendus, réalise lors de ses missions une évaluation du contrôle interne, des risques et des dysfonctionnements identifiés tout en établissant des recommandations. Un plan d'actions précis résulte de chaque mission d'audit réalisée.

2.2. L'organisation du contrôle interne d'ALDETA

A la demande du Directeur Général d'ALDETA, la société CITYNOVE Asset Management présente trois fois par an au management de la société ALDETA, en vue de l'élaboration du budget de la société ALDETA, des Business review décrivant (i) les résultats de l'année N-1 et les objectifs de l'année N, (ii) les orientations stratégiques, et (iii) le plan à moyen terme.

Dans le cadre des mandats de gestion confiés par la société ALDETA à la société CITYNOVE Asset Management, une procédure de fiches navettes a été mise en place, permettant au management de la société d'approuver préalablement à la signature de tout nouveau bail ou de toute transaction, ses principaux éléments. Par ailleurs, le suivi des investissements est assuré par un reporting périodique de CITYNOVE Asset Management présentant les budgets, les engagements et l'état des travaux facturés.

2.2.1. Description des procédures de contrôle interne

En réponse à ses principaux risques le Groupe Galeries Lafayette a développé et continue de développer des procédures de contrôle dont les principales sont décrites ci-après :

- i. Les procédures de pilotage incluent des revues stratégiques conduites par la Direction de la Stratégie sur les aspects de l'innovation, du marketing et des partenariats ainsi que des revues opérationnelles réalisées par le comité exécutif ;
- ii. Les différentes filiales présentent leur plan à moyen terme et les principaux investissements au Groupe pour approbation ;
- iii. le contrôle de gestion du Groupe, en plus du département de contrôle de gestion de chaque filiale ;
- iv. La fiabilité et la sincérité des comptes sont pilotées par la Direction Comptable du Groupe. Cette direction garantit la correcte séparation des tâches au sein de son département ;
- v. la direction de la trésorerie est centralisée au niveau du Groupe. Elle est en charge de la réalisation des mouvements financiers et du recensement des engagements financiers des filiales et plus particulièrement du suivi de leur trésorerie et du financement de leurs investissements ;
- vi. la direction de la fiscalité est également centralisée au niveau du Groupe. Elle est en charge des opérations fiscales des filiales et notamment du suivi de leurs contrôles fiscaux et déclarations d'impôt au titre de l'intégration fiscale ;
- vii. la Direction Juridique Groupe est en charge de la veille juridique, du suivi juridique des sociétés et en particulier de la gestion de l'actionnariat, du secrétariat des organes sociaux et des procédures liées au statut de société cotée d'ALDETA ;
- viii. Enfin, le Groupe Galeries Lafayette a mis en place une politique de gestion des risques et des assurances couvrant l'ensemble de ses filiales.

2.2.2. Adéquation des procédures aux facteurs de risques

Dans l'étude de ses projets, le Groupe apporte le plus grand soin aux études préalables pour cerner et quantifier à chaque fois que cela est possible les risques liés à la réalisation de ses projets, les éventuels surcoûts et les risques juridiques ou techniques encourus.

Cette procédure trouve son aboutissement dans la présentation du dossier au Comité d'investissement du Groupe qui s'assure que l'ensemble des risques liés à la réalisation de l'opération est correctement évalué.

Par ailleurs, les procédures d'engagement sont strictes et de nature à limiter les risques propres aux activités immobilières.

Enfin, la direction juridique du Groupe assiste les filiales dans l'analyse des risques juridiques et les actions à mettre en place pour minimiser ces risques et optimiser les différentes opérations. Les filiales peuvent aussi avoir recours à des avocats ou conseils externes.

III. Description des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La Direction Comptable du Groupe Galeries Lafayette a mis en place des procédures permettant de s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations comptables et financières contenues dans les états financiers du Groupe ALDETA.

Elle intervient de manière régulière en étroite collaboration avec la Direction générale d'ALDETA et avec CITYNOVE Asset Management dans le cadre de son mandat de gestion afin de collecter et traiter l'ensemble des données comptables et financières suivant un rythme mensuel. La comptabilisation de l'ensemble des opérations, au moyen de l'outil SAP (au plan des comptes sociaux) fait l'objet d'un arrêté mensuel assorti d'un reporting de gestion, permettant ainsi de comparer les réalisations aux budgets, également mensualisés.

Les comptes consolidés semestriels et annuels sont établis au moyen de l'outil Cartésis Finance selon les règles appliquées dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés du Groupe Galeries Lafayette. Le référentiel utilisé pour l'arrêté des comptes consolidés est le référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards ») tel qu'adopté par l'Union Européenne le 31 décembre 2008.

Ces comptes consolidés font l'objet d'un arrêté formel dans le cadre d'un calendrier préétabli. Le collège des Commissaires aux comptes effectue un examen limité des comptes semestriels et réalise l'audit des comptes annuels.

L'ensemble de ces procédures de contrôle ont été mises en place dès le premier trimestre 2008 à la suite de l'acquisition de la société ALDETA.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	titres autodétenus	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres consolidés Part du groupe	Minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble
Situation au 31 décembre 2007	1 439	4 043	0	4 380	(2 739)	7 123	1	7 124
Affectation du résultat				(2 739)	2 739			
Résultat consolidé de l'exercice					90	90		90
Dividendes								
Augmentation de capital suite à apports	36 305	217 425				253 730		253 730
Autres mouvements				1		1	(1)	0
Situation au 31 décembre 2008	37 744	221 468	0	1 642	90	260 944	0	260 944

6.2.0.2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Résumé des dispositions des statuts relatives à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs des organes d'administration, de direction ou de surveillance

a) Dispositions concernant la composition du Conseil d'administration

- **Nombre d'administrateurs** : le Conseil est composé de trois membres au moins et au plus de 18 membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.
- **Age limite des administrateurs** : le nombre de membres ayant dépassé l'âge de 80 ans au cours d'une année donnée, ne peut être supérieur à la moitié des membres en fonction.
- **Mode de nomination des administrateurs** : par l'Assemblée Générale, pour une durée de six ans.
- **Nombre minimum d'actions devant être détenues par chaque administrateur** : une.
- **Président** : le Conseil nomme parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique.
- **Direction générale** : la direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

Il est précisé que **l'option a été prise par le Conseil d'administration du 28 novembre 2003 de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.**

- **Directeurs Généraux délégués** : le Directeur Général peut se faire assister par un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, dans la limite de cinq, choisis ou non parmi les administrateurs.
- **Limite d'âge du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués** : elle est fixée à 70 ans.
- **Comités** : le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

b) Dispositions concernant le fonctionnement du Conseil d'administration

- **Fréquence des réunions** : aussi souvent que l'intérêt social ou les dispositions législatives ou réglementaires l'exigent.

- **Convocations :**
Auteur :
 - Président
 - administrateur délégué dans les fonctions de Président
 - Directeur Général
 - administrateurs représentant un tiers des membres en fonction si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.Forme : les convocations peuvent être faites par tous moyens, même verbalement.

- **Réunions :**
Lieu : siège social ou tout autre lieu.
Moyens de visioconférence permis, dans les conditions réglementaires.

- **Quorum :** pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des membres est nécessaire. Un administrateur ne peut recevoir qu'un seul mandat d'un autre administrateur.

- **Majorité :** les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

c) Limitation des pouvoirs du Directeur Général :

Il n'existe pas, dans les statuts de la société, de limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

d) Règles de gouvernance Groupe :

Le Directoire de la SAGL arrête, au travers de ses différents comités exécutifs, les modalités d'exécution et de mise en œuvre de la politique générale du Groupe Galeries Lafayette, conformément aux grandes orientations et objectifs définis par le Comité stratégique Motier, qui valide les projets de développement proposés par les différentes branches d'activité, examine et arbitre les opportunités de croissance externe.

Comité d'investissement :

ALDETA étant une société contrôlée indirectement à 100 % par la SAGL, les opérations d'investissement qu'elle projette, si elles sont supérieures à **4 millions d'euros** doivent être autorisées préalablement par le Comité d'investissement. Les investissements sont examinés au regard des critères de rentabilité des capitaux engagés fixés par le Directoire et du niveau de risque qu'ils comportent.

Autorisation préalable du Conseil de surveillance :

Au-delà du seuil de **23 millions d'euros**, les opérations d'investissement doivent également être autorisées préalablement par le Conseil de surveillance de la SAGL, après avis du Comité Financier et d'Audit en application de l'article 3 C 4 de son règlement intérieur ; en application de ce même article, relèvent de la même procédure, les opérations de désinvestissement supérieures à **10 millions d'euros**.

II. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance/ liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social.

a) L'évolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice

• Décisions prises par le Conseil du 21 février 2008

Par lettres en date du 15 février dernier, les administrateurs d'ALDETA ont remis leur démission de tous leurs mandats au sein de la Société. De nouveaux administrateurs appartenant au groupe Galeries Lafayette ont été cooptés en remplacement par le conseil d'administration d'ALDETA qui s'est tenu le 21 février 2008, date de l'acquisition par SIHMP du bloc de contrôle lui conférant 65,7 % du capital de la société.

Le tableau ci-dessous résume les décisions prises par le Conseil du 21 février 2008 quant à la composition de ce dernier :

Administrateurs démissionnaires	Administrateurs nommés en remplacement	Durée du mandat des nouveaux administrateurs
M Eric Sitruk Président du Conseil d'Administration	M Philippe Houzé nommé Président du Conseil d'Administration	Jusqu'à l'AGO 2009
Société Fashion B. Air	M Ugo Supino	Jusqu'à l'AGO 2009
Madame Sonia Sitruk Directeur Général non administrateur	M Ugo Supino nommé Directeur Général	Jusqu'à l'AGO 2009
Mme Liliane Sitruk	M Augustin Belloy	Jusqu'à l'AGO 2012
M Franck Sitruk	M Laurent Bouchez	Jusqu'à l'AGO 2013

Les membres ainsi nommés l'ont été pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur.

L'Assemblée générale du 10 avril 2008 a ratifié les cooptations ainsi intervenues.

• Décision prise par le Conseil du 28 Août 2008

Le Conseil d'administration du 28 Août 2008 a décidé de coopter Monsieur Nicolas Houzé en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Augustin Belloy, démissionnaire, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011 (AGO 2012).

Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

b) Composition du Conseil d'administration à la date du document de référence

Monsieur Philippe HOUZÉ
Président du Conseil d'Administration

Monsieur Ugo SUPINO
Directeur Général

Monsieur Laurent BOUCHEZ
Administrateur

Monsieur Nicolas HOUZÉ
Administrateur

c) Mandats et fonctions de chaque administrateur

Monsieur Philippe HOUZÉ

Adresse professionnelle :

Société Anonyme des Galeries Lafayette
40, boulevard Haussmann
75 009 Paris

Date de naissance

27 novembre 1947 (61 ans)

Date de première nomination dans la société / Qualité :

21 février 2008 (Administrateur et Président du Conseil d'Administration)

Fonction principale exercée dans la société :

Président du Conseil d'Administration

Date de début et de fin de mandat :

Première nomination : 21 février 2008

Expiration : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2008

Nombre d'actions détenues à titre personnel : 10

Autres mandats et fonctions :

1) Mandats et fonctions exercés dans le Groupe Galeries Lafayette :

Président du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président-Directeur Général de Monoprix SA

Président du Conseil d'administration d'Artcodif (SA)

Représentant permanent :

- de Monoprix SA au conseil de Fidecom

- de Société Anonyme des Galeries Lafayette aux conseils de LaSer et de LaSer Cofinoga

Directeur Général et membre du Comité de Direction de Motier (SAS)

Membre du Comité de surveillance de Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V (SAS)

2) Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Galeries Lafayette :

Administrateur des SA :
HSBC-France
Casino Guichard Perrachon

Vice-Président de l'UCV (Union du grand Commerce de Centre Ville)

Membre du Conseil d'administration de la National Retail Federation (NRF-USA)

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) :

Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
Président du Conseil d'Etablissement d'Advancia-Négocia
Vice-Président de la Commission du Commerce et des échanges
Membre de la Commission du règlement intérieur
Membre du Comité Communication
Membre de la Commission de l'Enseignement

3) Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Président-Directeur Général d'Artcodif du 28/12/2005 au 05/07/2007

Président du Conseil de surveillance de Sofidi (SA à Directoire et Conseil de surveillance) du 13/07/2007 au 31/10/2008

Président de la société Aux Galeries de la Croisette (SAS) du 22/06/2005 au 05/07/2006

Président de la société Europa Quartz (SAS) du 22/12/2005 au 28/08/2006

Président-Directeur Général de L.R.M.D SA du 29/03/2002 au 02/09/2004

Directeur Général de Sogefin (SAS) du 22/12/2005 au 30/05/2008

Administrateur de :

Télémarket du 29/06/2004 au 30/06/2005

Monoprix Exploitation du 31/03/2004 au 23/05/2005

Royal Orly du 13/07/2007 au 01/01/2009

Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris (SEPCP) (filiale à 99 % de la CCIP)

Co-gérant de la société Muvo et Cie du 01/01/2000 au 31/03/2004

Représentant permanent de Monoprix SA aux conseils de :

- Au Grand Marché « Grama » du 26/09/1997 au 31/03/2004

- Société des Magasins de l'Arche du 24/12/1997 au 31/03/2004

Membre de la Commission de l'Urbanisme Commercial

Membre du Conseil Exécutif du MEDEF du 17/01/2006 au 05/02/2009

Expertise/expérience en matière de gestion :

Philippe Houzé a commencé sa carrière en 1969 chez Monoprix dont il a été nommé Directeur Général en 1982 puis Président-Directeur Général depuis 1994. Grâce à des concepts de vente innovants, il a réussi à faire de Monoprix la référence du commerce de proximité en centre ville. L'alliance stratégique qu'il a établie avec Casino en 2000 a contribué au développement de cette enseigne.

Membre du « Comité 21 » (association pour le Développement Durable) et auteur de « La vie s'invente en ville », Philippe Houzé a fait du « Développement Durable » un engagement personnel : il s'est fortement impliqué dans la revitalisation des centres villes tout en tenant compte des responsabilités environnementales et sociales.

Philippe Houzé est, depuis le 25 mai 2005, Président du Directoire du Groupe Galeries Lafayette, le leader français des grands magasins.

Philippe Houzé est Officier de la Légion d'Honneur.

Lien familial avec d'autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :

Père de Nicolas Houzé, administrateur.

Condammations prononcées au cours des cinq dernières années : Néant

Monsieur Ugo SUPINO

Adresse professionnelle :

Société Anonyme des Galeries Lafayette
40, boulevard Haussmann-
75 009 Paris

Date de naissance

8 avril 1958 (51 ans)

Date de première nomination dans la société / Qualité :

21 février 2008 (Administrateur et Directeur Général)

Fonction principale exercée dans la société :

Directeur Général

Date de début et de fin de mandat :

Première nomination : 21 février 2008

Expiration : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2008

Nombre d'actions détenues à titre personnel : 50

Autres mandats et fonctions :

1) Mandats et fonctions exercés dans le Groupe Galeries Lafayette :

Membre du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président-Directeur Général de Unincofra (SA)

Président des SAS :

Société Immobilière Haussmann Mogador Provence
Union Pour les Investissements Commerciaux – UPLIC
Société des Grands Magasins de l'Est
ALDETA Services
ALDETA Marketing

Directeur Général des SAS :

Société Foncière Antin Joubert
Grands Magasins Galeries Lafayette
GL Immo 1

Membre du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville –
B.H.V (SAS)

Administrateur de :

LaSer
LaSer Cofinoga

Cogérant de GL Opéra

Représentant de la Société Anonyme des Galeries Lafayette, member of the board de Middle East Department Stores FZCO (Dubai).

2) Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Galeries Lafayette : Néant

3) Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Président-Directeur Général de :

Monoprix Exploitation du 25/09/2003 au 23/05/2005

Télémarket du 27/07/2004 au 30/06/2005

Société Lorraine de Magasins à Prix Uniques du 12/06/2002 au 31/03/2004

Président de SOGEFIN (SAS) du 30/06/2005 au 30/05/2008

Président de GL Opéra 2 du 20/12/2007 au 30/04/2008

Directeur Général de la Société LRMD SA du 02/09/2004 au 23/05/2005

Directeur Général de la Société LRMD SAS du 23/05/2005 au 01/06/2006

Directeur Général de la SAS Galeries de Lisieux du 14/06/2002 au 31/03/2004

Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Sofidi (SA à Directoire et Conseil de surveillance) du 13/07/2007 au 31/10/2008

Administrateur de Télémarket du 30/04/2002 au 30/06/2005

Administrateur de Royal Orly du 13/07/2007 au 01/01/2009

Administrateur de l'Association « Centre de Formation Cézanne » du 23/12/2002 au 23/06/2006

Représentant permanent de Monoprix SA au conseil de la SA Société LRMD du 24/03/2003 au 23/05/2005

Gérant de la SARL Bâton Campagne du 10/01/ 2003 au 31/05/2006

Expertise/expérience en matière de gestion :

Expert comptable, Ugo Supino a commencé sa carrière chez Price Waterhouse pour rejoindre en 1990 le groupe Béghin Say où il a occupé divers postes dont ceux de Directeur Audit Groupe et Directeur Administratif et financier Groupe Cereol.

Lien familial avec d'autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance : Néant

Condamnations prononcées au cours des cinq dernières années : Néant

Monsieur Laurent BOUCHEZ

Adresse professionnelle :

Société Anonyme des Galeries Lafayette
40 boulevard Haussmann
75009 Paris

Date de naissance :

1^{er} juin 1969 (39 ans)

Date de première nomination dans la société / Qualité :

21 février 2008 (Administrateur)

Fonction principale exercée dans la société :

Administrateur

Date de début et de fin de mandat :

Première nomination : 21 février 2008

Expiration : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2012

Nombre d'actions détenues à titre personnel : 100

Autres mandats et fonctions :

1) Mandats et fonctions exercés dans le Groupe Galeries Lafayette :

Director de GL Hong Kong

2) Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Galeries Lafayette : Néant

3) Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Membre du Directoire de la SOCIETE FINANCIERE DE DISTRIBUTION
– SOFIDI du 13/07/2007 au 31/10/2008

Expertise/expérience en matière de gestion :

Laurent Bouchez a débuté sa carrière en 1993 chez KPMG Audit pour rejoindre en 1997 le groupe Eridania Béghin Say en qualité d'Audit Manager puis en 2001 en qualité d'adjoint du Directeur International du Groupe Béghin Say.
Il est, depuis 2005, Directeur Corporate Finance du Groupe Galeries Lafayette.

Lien familial avec d'autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance : Néant

Condamnations prononcées au cours des cinq dernières années : Néant

Monsieur Nicolas HOUZÉ

Adresse professionnelle :

Société Anonyme des Galeries Lafayette
40, boulevard Haussmann
75 009 Paris

Date de naissance :

16 mars 1975 (34 ans)

Date de première nomination dans la société / Qualité :

28 août 2008 (cooptation en qualité d'Administrateur)

Fonction principale exercée dans la société :

Administrateur

Date de début et de fin de mandat :

Première nomination : 28 Août 2008

Expiration : Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2011

Nombre d'actions de la société détenues à titre personnel : 1

Autres mandats et fonctions :

1) Mandats et fonctions exercés dans le Groupe Galeries Lafayette :

Membre du Conseil de surveillance de la Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président de :
SOFIDI (SAS)
LOUIS PION SAS
CAPION (SAS)
PAMPLEMOUSSE (SAS)
ROYAL AIRPORT (SAS)

2) Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Galeries Lafayette :

Néant.

3) Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Président-Directeur Général de ROYAL ORLY du 13/07/2007 au 01/01/2009

Président du Directoire de la SOCIETE FINANCIERE DE DISTRIBUTION – SOFIDI du 13/07/2007 au 31/10/2008

Président de RONYL (SAS) du 13/07/2007 au 01/01/2009

Président de 9 MADELEINE (SAS) du 13/07/2007 au 01/01/2009

Administrateur de Société d'Exploitation des Magasins de Draveil (Semad) du 27/06/2002 au 19/07/2005

Administrateur de Galeries de Colombes SA du 05/03/2002 du 28/06/2005

Président-Directeur Général de Galeries de Colombes SA du 20/09/2004 au 28/06/2005

Président de Galeries de Colombes SAS du 28/06/2005 au 05/07/2006

Expertise/expérience en matière de gestion :

Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion et de l'INSEAD (MBA), M. Nicolas Houzé a occupé depuis 1998 divers postes au sein de Monoprix. : service international, Directeur adjoint de magasin, Category Manager du secteur Loisir, Chef de projet de Daily Monop, chargé de mission en vue de l'optimisation de l'efficacité du siège.

Lien familial avec d'autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :

Fils de Philippe Houzé (Président du Conseil d'administration)

Condammations prononcées au cours des cinq dernières années : Néant

III. Fonctionnement du Conseil d'administration

a) Règlement intérieur du Conseil d'administration

Il n'a pas été établi à ce jour de règlement intérieur du Conseil.

b) Qualification d'administrateur indépendant

Les Administrateurs d'ALDETA sont des mandataires sociaux ou salariés du groupe Galeries Lafayette, choisis pour leur compétence opérationnelle ou financière. Aucun d'entre eux n'exerce de fonction salariée au sein de la branche immobilière du Groupe Galeries Lafayette.

c) Administrateurs élus par les salariés

Il n'existe pas d'Administrateurs élus par les salariés.

d) Nomination d'un ou plusieurs Censeurs

Les statuts ne prévoient pas la possibilité de nommer des Censeurs.

e) Administrateurs cooptés

Le Conseil d'administration du 28 Août 2008 a décidé de coopter Monsieur Nicolas Houzé en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Augustin Belloy, démissionnaire, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011 (AGO 2012).

Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

f) Nombre d'actions devant être détenues par chaque Administrateur

Chaque Administrateur doit détenir une action au moins durant toute la durée de son mandat.

g) Réunions du Conseil d'administration en 2008

Séances du conseil tenues avant l'acquisition du bloc de contrôle par les Galeries Lafayette

Dates des réunions	Résumé de l'ordre du jour	Durée moyenne des réunions	Membres présents ou représentés
7 janvier	Nomination d'un expert indépendant pour déterminer l'actif net réévalué de la société ALDETA.		100 %
11 janvier	Extension de la mission de l'expert indépendant : doit également se prononcer sur le caractère équitable 1. du prix de l'OPAS qui doit être initiée par SIHMP sur les titres de la société ALDETA 2. du prix de cession à Fashion B. Air de 100 % du capital de la société 40 Carats et de 99,9 % du capital de la société Les Florentines.		100 %
14 février	Autorisation de cession à Fashion B. Air de 99,9 % du capital de la société Les Florentines et de 100 % du capital de la société 40 Carats Résiliation de conventions intra groupe Abandons de créances		100 %

Séance du conseil tenue le jour de l'acquisition du bloc de contrôle par les Galeries Lafayette

Date de la réunion	Résumé de l'ordre du jour	Durée moyenne de la réunion	Membres présents ou représentés
21 février	Avis motivé sur l'OPAS déposée par SIHMP Recomposition du Conseil d'administration Décision de transfert du siège social		100 %

Séances du conseil tenues après l'acquisition du bloc de contrôle par les Galeries Lafayette

Dates des réunions	Résumé de l'ordre du jour	Durée moyenne des réunions	Membres présents ou représentés
18 mars	Autorisation d'une acquisition immobilière à Cap 3000 (la Villa Lantelme)	65 mn	100 %
15 avril	Examen et arrêté des comptes annuels Préparation de l'Assemblée générale Approbation du projet de traité d'apport par GMGL à la société de biens et droits immobiliers relatifs au centre commercial de Cap 3000	65 mn	100 %
2 juin	Autorisation d'une convention	30 mn	100 %
28 août	Examen et arrêté des comptes semestriels Autorisation d'une convention réglementée Cooptation d'un administrateur	105 mn	100 %
2 décembre	Examen des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF sur les rémunérations des dirigeants	30 mn	100 %

h) Procédures d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Il n'a pas été mise en place de procédures d'évaluation.

i) Jetons de présence du Conseil d'administration

Il n'est pas alloué de jetons de présence aux administrateurs.

IV. Autres informations

a) Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Cf chapitre I point 1.4.

b) Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Cf chapitre I point 1.1.6.

c) Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Non applicable : il est rappelé que les mandataires sociaux d'ALDETA ne perçoivent en cette qualité aucune rémunération d'aucune sorte ni aucun avantage en nature de la société.

d) Code de gouvernement d'entreprise auquel la société se réfère

La société ALDETA s'efforce le plus possible de se conformer au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF mis à jour en décembre 2008 tout en faisant preuve de réalisme, ledit dispositif étant disproportionné par rapport à la taille de la société.

Notamment, ALDETA ne respecte pas actuellement la proportion d'administrateurs indépendants préconisée par le code AFEP MEDEF (le tiers de l'effectif du conseil dans les sociétés contrôlées) pour les raisons suivantes :

A la suite de l'acquisition du contrôle de la société en février 2008, de nouveaux administrateurs appartenant au groupe Galeries Lafayette ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires. Dans l'urgence de devoir recomposer le conseil d'administration, il n'a pas été possible de mener une réflexion sur des candidats potentiels susceptibles de répondre aux critères d'indépendance fixés par le code AFEP MEDEF.

Néanmoins, afin de respecter cette proportion et dans un souci de bonne gouvernance, la nomination de deux administrateurs indépendants a été portée à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale annuelle.

Lieu où ce code peut être consulté

Le code AFEP MEDEF est consultable au siège social, 27 rue de la Chaussée d'Antin.
75 009 Paris.

6.2.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ALDETA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce. »

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Laurent Brun

PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Auberty

6.2.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Grands Magasins Galeries Lafayette (G.M.G.L.)

Nature et objet

Protocole du 28 août 2008, organisant la répartition des loyers échus ou à échoir, des dépôts de garantie et des charges de copropriété relatifs au centre commercial Cap 3000, à la date de réalisation de l'apport.

Modalités

Conformément aux dispositions du traité d'apport par la société GMGL à votre société des biens et droits immobiliers relatifs au centre commercial Cap 3000 le 30 mai 2008, il était convenu que les parties feraient leur affaire entre elles de la quote-part des loyers échus ou à recevoir, des éventuels dépôts de garantie versés par les locataires et de la répartition prorata temporis des charges de copropriété qui seraient dues par l'une ou l'autre à la date de réalisation de l'apport.

Votre Conseil d'administration du 28 août 2008 a approuvé la signature d'un protocole d'accord organisant la répartition de la trésorerie afférente aux opérations listées ci-avant. En application de ce protocole, la société GMGL a versé à votre société un montant de 509.664,73 €.

Administrateur concerné

Monsieur Ugo Supino »

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Laurent Brun

PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Auberty

6.2.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 3% du capital social, réservée aux salariés de votre société et à ceux des sociétés qui lui sont liées dès lors que ces salariés adhèreraient à un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une période de 26 mois, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimée nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

En l'absence d'information relative aux modalités de détermination du prix d'émission et le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

En cas d'approbation de cette résolution, et conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration. »

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Laurent Brun

PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Auberty

6.2.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETEES

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération d'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues par l'article L.225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions. »

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Cailliau Dedouit et Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Brun

Olivier Auberty

6.3. PRESENTATION DES RESOLUTIONS

1. A titre ordinaire

Affectation du résultat

Nous vous proposons, au titre de la **deuxième résolution**, de porter au compte « Report à nouveau » la perte nette de l'exercice, d'un montant de 4.021.338,47 €.

Renouvellement du mandat de deux administrateurs

Les **cinquième et sixième résolutions** se rapportent au renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs HOUZE et SUPINO, lesquels viennent à expiration avec la présente Assemblée.

Ratification de la cooptation d'un administrateur

Dans la **septième résolution**, nous vous proposons de ratifier la nomination provisoire de Monsieur Nicolas HOUZE en qualité d'administrateur faite par le conseil d'administration du 28 août 2008.

Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires

Les mandats des Commissaires aux comptes titulaires venant à expiration, nous vous proposons de les renouveler pour une durée de six exercices.

Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes suppléants

Les mandats des Commissaires aux comptes suppléants venant également à échéance, nous vous proposons :

- de renouveler celui de Monsieur Didier CARDON pour six exercices
- de nommer, en remplacement de Monsieur Etienne BORIS, Monsieur Yves NICOLAS, pour la même durée.

Nomination de deux nouveaux administrateurs

Dans les **douzième et treizième résolutions**, nous vous soumettons la nomination de deux nouveaux administrateurs : il s'agit de Monsieur Jacques CALVET et de Monsieur Pierre XAVIER.

Programme de rachat d'actions propres

Dans une **quatorzième résolution**, nous vous proposons de reconduire pour une nouvelle période de dix-huit mois à compter du 16 juin 2009, l'autorisation accordée dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce de procéder à des achats d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital.

2. A titre extraordinaire

Nous vous proposons dans une **quinzième résolution**, de décider une délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe;

L'article L 225-129-6 (2ème alinéa) du Code de commerce prévoit, dès lors que le rapport de gestion fait apparaître que les actions détenues par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital social, l'obligation pour le Conseil de soumettre à l'Assemblée générale une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du code du travail.

La référence pour le calcul du seuil de 3 %, non seulement à la société mais aussi aux sociétés liées, laisse supposer que le législateur a voulu envisager une possible augmentation de capital en faveur non seulement des salariés de la société, mais aussi de ceux de son groupe.

Aussi, malgré l'imprécision de la rédaction qui renvoie à l'article L 443-5 du code du travail sans définir les bénéficiaires potentiels, la doctrine, (bulletin CNCC n° 136 de décembre 2004 ; ANSA, Comité juridique du 5 mai 2004), estime que la prudence conduit à respecter l'obligation de consultation prévue à l'article L 225-129-6 du Code de commerce même lorsque la société n'a pas de personnel salarié, dès lors que la société appartient à un groupe

Le Conseil d'administration du 1^{er} avril 2009 a décidé de ne pas agréer cette résolution.

La **seizième résolution** vise à autoriser l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre de la quatorzième résolution sous la forme ordinaire et donc à donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la réduction éventuelle du capital social.

6.4. TEXTE DES RESOLUTIONS

I - SOUS LA FORME ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (*approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008*)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la société et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION (*affectation du résultat de l'exercice social 2008*)

L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter au compte « Report à nouveau » la perte nette de l'exercice, d'un montant de 4.021.338,47 €.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée générale prend acte du fait que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices et n'a pas supporté de dépenses somptuaires au sens de l'article 39-4 du CGI.

TROISIEME RESOLUTION (*approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008*)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION (*rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce*)

L'Assemblée générale approuve la convention visée par l'article L. 225-38 du Code de commerce qui a fait l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

CINQUIEME RESOLUTION (*renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration, avec la présente Assemblée, du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe HOUZE, décide de le renouveler pour une durée de six années qui prendra fin avec l'Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2014.

SIXIEME RESOLUTION (*renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration, avec la présente Assemblée, du mandat d'administrateur de Monsieur Ugo SUPINO, décide de le renouveler pour une durée de six années qui prendra fin avec l'Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2014.

SEPTIEME RESOLUTION (*ratification de la cooptation d'un administrateur*)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de ce que Monsieur Nicolas HOUZE a été coopté administrateur par le Conseil du 28 août 2008, sur démission de Monsieur Augustin BELLOY, décide en application de l'article L 225-24 du Code de commerce de ratifier cette nomination faite à titre provisoire.

HUITIEME RESOLUTION (*renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire*)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration, avec la présente Assemblée, du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, représentée par Monsieur Olivier AUBERTY, 63, rue de Villiers – 92 200 Neuilly sur Seine, décide de le renouveler pour une durée de six exercices expirant avec l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

NEUVIEME RESOLUTION (*renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire*)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration, avec la présente Assemblée, du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet CAILLIAU DEDOUIT & ASSOCIES, représenté par Monsieur Laurent BRUN, 19 rue Clément Marot – 75 008 Paris, décide de le renouveler pour une durée de six exercices expirant avec l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

DIXIEME RESOLUTION (*renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant*)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration, avec la présente Assemblée, du mandat de Monsieur Didier CARDON, Commissaire aux comptes suppléant du cabinet CAILLIAU DEDOUIT & ASSOCIES, 19 rue Clément Marot – 75 008 Paris, décide de le renouveler pour une durée de six exercices expirant avec l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

ONZIEME RESOLUTION (*nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant*)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration, avec la présente Assemblée, du mandat de Monsieur Etienne BORIS, Commissaire aux comptes suppléant de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, décide de nommer en cette qualité Monsieur Yves NICOLAS, 63, rue de Villiers – 92 200 Neuilly sur Seine. Son mandat, d'une durée de six exercices, prendra fin avec l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

DOUZIEME RESOLUTION (*nomination d'un administrateur*)

L'Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Jacques CALVET demeurant 31, avenue Victor Hugo – 75 116 Paris en qualité d'administrateur. Son mandat, d'une durée de six années, prendra fin avec l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

TREIZIEME RESOLUTION (*nomination d'un administrateur*)

L'Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Pierre XAVIER demeurant 36, rue Miollis- 75015 Paris, en qualité d'administrateur. Son mandat, d'une durée de six années, prendra fin avec l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

QUATORZIEME RESOLUTION (autorisation d'un programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

1) Autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, acheter ou faire acheter des actions de la société dans les limites telles que :

- le nombre d'actions que la société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale ou 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport. A titre indicatif, le capital social était composé de 26.431.186 actions au 31 décembre 2008
- le nombre d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la société à la date considérée ;

2) Décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra procéder ou faire procéder au rachat des actions de la société, dans les limites fixées ci-dessus, en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout Plan d'Épargne d'Entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L 3332-1 à L 3332-8 du Code du Travail ; ou
- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution ci-après à titre extraordinaire; ou
- la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, d'opération de fusion, scission ou apport ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'actions gratuites de la société dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ; ou
- la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de services d'investissement notamment dans le cadre de transactions hors marché.

Ce programme serait également destiné à permettre à la société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informera ses actionnaires par voie de communiqué ;

3) Décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), ou par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

4) Fixe à 11 € par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions de 29.074.287 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société ;

5) Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre Autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;

6) Fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de la présente autorisation.

II - SOUS LA FORME EXTRAORDINAIRE

QUINZIEME RESOLUTION *(délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et du Groupe adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe)*

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant en application des articles L 225-129-6 alinéa 2 et L 225-138-1 du Code de commerce et L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider, s'il le juge opportun, l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire réservées aux salariés de la société et de ceux des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce dès lors que ces salariés adhèreraient à un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe,

- supprime en faveur de ces personnes, le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence,

- limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de procéder à cette augmentation,
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation et, à cet effet :
- fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales et, le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par le salarié ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital.

SEIZIEME RESOLUTION *(autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions)*

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

1) autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, et sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution ci-avant à titre ordinaire, à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la sixième résolution, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de 24 mois, et réduire corrélativement le capital social de la société ;

2) confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire le nécessaire ;

La présente autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

ANNEXES

- 1. DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION**
- 2. GLOSSAIRE**
- 3. TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE I
DU REGLEMENT EUROPEEN N° 809/2004 DU 29 AVRIL 2004**
- 4. TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL**



DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

(ARTICLE L.451-1-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER ET ARTICLE 222-7 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF)

Le présent document contient ou mentionne, conformément à l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, toutes les informations publiées ou rendues publiques par la société ALDETA au cours des douze derniers mois précédant la date d'établissement du présent document.

Les documents mentionnés sont classés par thème et renvoient à leur source.

I – Rapports annuels – Rapports semestriels

1.1 Document de référence

Document de référence 2007 – dépôt AMF n°D 08-0346 du 30/04/2008 incluant :

- le rapport financier annuel
- le communiqué sur le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes
- le document annuel d'information
- les rapports sur le gouvernement d'entreprise et les procédures internes

Disponible sur www.amf-france.org et sur www.aldeta.com.

1.2 Rapport financier semestriel au 30 juin 2008

Disponible sur www.aldeta.com.

II – Situations trimestrielles

2.1 Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

CATEGORIE	N° D’AFFAIRE	PARU LE
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES > Sociétés commerciales et industrielles (Chiffres d'affaires du premier trimestre 2008)	0805956	14/05/2008 (parution n° 59)
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES > Sociétés commerciales et industrielles (Chiffres d'affaires du deuxième trimestre 2008)	0810972	01/08/2008 (parution n° 93)

Disponibles sur www.journal-officiel.gouv.fr/balo

2.2 Information financière trimestrielle AMF

- ▶ Information Chiffre d'affaires du premier trimestre 2008

Disponible sur www.aldeta.com dans la rubrique *Information trimestrielle*.

- ▶ Information Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2008

Disponible sur www.aldeta.com dans la rubrique *Information trimestrielle*.

III – Assemblées générales

3.1 Assemblée générale du 10 avril 2008

- ▶ Insertions Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

CATEGORIE	N° D’AFFAIRE	PARU LE
Avis de réunion	08-02113	03/03/2008 (parution n° 27)

Disponible sur www.aldeta.com dans la rubrique *Assemblées générales*.

► Insertions Journaux d'Annonces Légales

CATEGORIE	N° D'AFFAIRE	PARU LE
Avis de convocation dans <i>les Petites Affiches</i>	011716	26/03/2008 (parution n°62)

Disponible sur www.aldeta.com dans la rubrique *Assemblées générales*.

3.2 Assemblée générale du 30 mai 2008

► Insertions Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

CATEGORIE	N° D'AFFAIRE	PARU LE
Avis de réunion AGE du 30 mai 2008	0804580	25/04/2008 (parution n°50)
Avis de convocation	0805923	14/05/2008 (parution n° 59)

Disponibles sur www.aldeta.com dans la rubrique *Assemblées générales*.

► Insertions Journaux d'Annonces Légales

CATEGORIE	N° D'AFFAIRE	PARU LE
Avis de convocation dans <i>les Petites Affiches</i>	017928	14/05/2008 (parution n°97)

Disponible sur www.aldeta.com dans la rubrique *Assemblées générales*.

IV – Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires des comptes annuels

CATEGORIE	N° D'AFFAIRE	PARU LE
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES > Sociétés commerciales et industrielles (Comptes annuels provisoires)	0804867	30/04/2008 (parution n°52)
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES > Sociétés commerciales et industrielles (Comptes annuels définitifs)	0809775	09/07/2008 (parution n°83)

Disponibles sur www.journal-officiel.gouv.fr/balo

V – Déclarations de franchissements de seuils

- Décision et information n°208C1094 du 05/06/2008 :
Franchissement de seuils à la baisse de Société Immobilière Hausmann Mogador Provence et
à la hausse de Grands Magasins Galeries Lafayette

- Décision et information n°208C0749 du 22/04/2008 :
Franchissement de seuils à la hausse de Société Immobilière Hausmann Mogador Provence

- Décision et information n°208C0392 du 26/02/2008 :
Franchissement de seuils à la baisse d'Eric Sitruk

- Décision et information n°208C0389 du 26/02/2008 :
Franchissement de seuils à la hausse de Société Immobilière Hausmann Mogador Provence

Disponibles sur www.amf-france.org

VI – Information mensuelle relative au nombre total des actions et droits de vote composant le capital

- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/03/2008
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 30/04/2008
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/05/2008
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 30/06/2008
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/07/2008
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/08/2008
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 30/09/2008
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/10/2008
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 30/11/2008
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/12/2008
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/01/2009
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 28/02/2009
- Déclaration mensuelle du nombre d'actions et du total des droits de vote au 31/03/2009

Disponibles sur www.aldeta.com.

VII – Opérations sur la société

7.1 Offre publique sur la société

► Décisions et informations de l'AMF

REFERENCE	DATE	TYPE D'OPERATION	TYPE DE DOCUMENT
208C0388 AMF	26/02/2008	Offre publique d'achat simplifiée	Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée
208C0599 AMF	01/04/2008	Offre publique d'achat simplifiée	Dépôt de conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée
208C0616 AMF	03/04/2008	Offre publique d'achat simplifiée	Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée
208C0730 AMF	18/04/2008	Offre publique d'achat simplifiée	Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée
208C1178 AMF	19/06/2008	Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (demande déposée par la société MOTIER)	

Disponibles sur www.amf-france.org

► Achats/ventes en période d'offre publique

Disponibles sur www.amf-france.org aux dates suivantes :

18/04/2008, 17/04/2008, 16/04/2008, 15/04/2008, 14/04/2008, 11/04/2008, 10/04/2008, 09/04/2008, 08/04/2008, 07/04/2008

7.2 Apport par Grands Magasins Galeries Lafayette (GMGL) à Aldeta d'un magasin en pleine propriété et d'un crédit-bail

Référence	Date	Type d'opération	Société (Emetteur/Initiateur)	Instrument financier	Marché
Document E.08-0053	14/05/2008	Apports par GMGL	Aldeta	Actions	Eurolist d'Euronext Compartiment C

Mises en ligne sur www.amf-france.org et sur www.aldeta.com (rubrique AGE du 30 mai 2008).

VIII – Formalités de publicité

8.1 Dépôts au Greffe du Tribunal de commerce de Paris

DATE	TYPE	DECISIONS
10/04/2008	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE	MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL Dépôt numéro 37611 du 22/04/2008
5/04/2008	TRAITE	PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF GRANDS MAGASINS GALERIES LAFAYETTE Dépôt numéro 42605 du 09/05/2008
05/05/2008	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS	Dépôt numéro 4206 du 09/05/2008
30/05/2008	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE	CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT AUGMENTATION ET REDUCTION DE CAPITAL Dépôt numéro 61534 du 08/07/2008
30/05/2008	STATUTS A JOUR	Dépôt numéro 61534 du 08/07/2008
30/05/2008	DEPOT DES COMPTES ANNUELS	Dépôt numéro 80313 du 15/10/2008
30/05/2008	DEPOT DES COMPTES CONSOLIDES	Dépôt numéro 80314 du 15/10/2008
28/08/2008	EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DEMISSION/COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR Dépôt numéro 29037 du 03/04/2009

Disponibles auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, répertorié sur www.infogreffe.com

8.2 Insertions Journaux d'Annonces Légales

CATEGORIE	N° D'AFFAIRE	PARU LE
MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL	024745	10/04/2008 (parution n°127) dans <i>les Petites Affiches</i>
CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT AUGMENTATION ET REDUCTION DE CAPITAL	022531	12/06/2008 (parution n°118) dans <i>les Petites Affiches</i>
DEMISSION/COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR	012130	01/04/2009 (parution n°65) dans <i>les Petites Affiches</i>

IX – Communiqués

DATE	TITRE	DISPONIBILITE
26/02/2008	Communiqué de SIHMP relatif au dépôt d'un projet de note d'information relatif à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Aldeta	www.aldeta.com
26/02/2008	Communiqué d'Aldeta relatif au dépôt d'un projet de note en réponse relatif à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Aldeta initiée par SIHMP	www.aldeta.com
30/04/2008	Communiqué de mise à disposition du document de référence 2007	www.hugingroup.com
14/05/2008	Information premier trimestre 2008	www.hugingroup.com
20/05/2008	Communiqué de mise à disposition du document E	www.hugingroup.com
27/06/2008	Communiqué sur la levée d'option de crédit bail	www.aldeta.com
29/08/2008	Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel	www.hugingroup.com
14/11/2008	Communiqué de mise à disposition de la situation trimestrielle au 30 septembre 2008	www.hugingroup.com
03/12/2008	Communiqué sur la rémunération des dirigeants/ recommandations AFEP/MEDEF	www.hugingroup.com

GLOSSAIRE

Capacité d'autofinancement : La CAF ou Capacité d'Autofinancement mesure l'ensemble des ressources internes secrétées par l'entreprise. Elle correspond au flux potentiel de trésorerie (sans tenir compte des décalages temporels) dégagé par l'ensemble de l'activité normale de l'entreprise. Elle ne tient pas compte des encaissements et des décaissements effectivement réalisés au cours de la période. Elle se calcule en ajoutant au résultat net l'ensemble des charges nettes calculées (dotation aux amortissements, variation de provisions pour risques et charges, plus ou moins value de cession) sans impact pour la trésorerie.

Cash Flow avant dividendes : Le Cash Flow avant dividendes correspond à la capacité d'autofinancement, plus la variation du besoin en fonds de roulement, au net des flux de trésorerie sur opérations d'investissements (investissements incorporels, corporels, financiers au nets des cessions et de la variation des créances et dettes sur immobilisations).

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) : L'EBITDA est un indicateur qui met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement (les charges financières), des contraintes fiscales (impôts et taxes), du renouvellement de l'outil d'exploitation (amortissements) et des risques (provisions pour risques et charges). Il se calcule en neutralisant du Résultat Opérationnel Courant les amortissements, les dotations (au net des reprises) des provisions pour Risques et Charges, et les plus/moins values de cession.

Gearing : Le « Gearing » est un ratio d'endettement correspondant à l'endettement financier net rapporté aux capitaux propres.

MGL : abréviation de société Magasins Galeries Lafayette

Parties liées : Les parties liées au Groupe Galeries Lafayette sont :

- les actionnaires qui contrôlent l'entité Groupe Galeries Lafayette : SAS Motier, Groupe BNP Paribas
- les co-entreprises
- les principaux dirigeants du Groupe Galeries Lafayette ou des actionnaires

Résultat net par action : Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions existant au cours de l'exercice.

Résultat net Part du Groupe : Le Résultat net Part du Groupe correspond à la partie de Résultat Net affectable au Groupe, c'est-à-dire hors quote-part attribuable aux intérêts minoritaires.

La ligne « autres produits et charges opérationnelles » enregistre :

- les dépréciations d'écart d'acquisition
- les plus ou moins values de cession représentant des montants significatifs.

Résultat Opérationnel : Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe, à l'exception des éléments suivants :

- résultat financier,
- impôt,
- résultat des activités abandonnées ou en cours de cession.

Résultat Opérationnel Courant : Le Résultat Opérationnel Courant est égal au Résultat Opérationnel avant prise en compte des « autres produits et charges opérationnelles ».

SAGL : abréviation de Société Anonyme des Galeries Lafayette

VEFA : vente en l'état futur d'achèvement.

**TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE
AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE I DU REGLEMENT EUROPEEN
N° 809/2004 DU 29 AVRIL 2004**

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

Rubrique de l'annexe I du règlement européen	Rubrique correspondante du document de référence	pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	Introduction	2
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	Introduction (point 2)	3
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	Chiffres clés - Introduction (point 3)	13
4. FACTEURS DE RISQUES	2.8. Facteurs de risques	59
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	1.1 Renseignements de caractère général concernant la société et	21
5.1 Histoire et évolution de la société	Introduction (point 5) pour l'historique	17
5.2 Investissements	2.4 Les investissements	49
6. APERCU DES ACTIVITES		
6.1 Principales activités	2.1.0 Description des principales activités	35
6.2 Principaux marchés	2.1.1 Description des principaux marchés sur lesquels la société opère	49
7. ORGANIGRAMME	Introduction (point 4)	14
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	2.5. Les propriétés immobilières	51
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	Rapport financier du Conseil d'administration :	62
	3.0.0 Activité et résultats de la société et de ses filiales	62
	3.0.1 Présentation des comptes consolidés	62
	3.0.6 Présentation des comptes sociaux	63
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	3.0.5 Trésorerie et capitaux	63
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	2.3 Politiques de recherche et de développement	49
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	5.1 Les tendances récentes	107
	5.3 Les perspectives	107
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	Rubrique facultative non traitée	-
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	6.2.0.2. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	113
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration de direction ou de surveillance de la société	6.2.0.2 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	113
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	6.2.0.2 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	113

Rubrique de l'annexe I du règlement européen	Rubrique correspondante du document de référence	pages
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	4.2 Les rémunérations et avantages en nature	104
15.1 Rémunérations et avantages		
15.2 Provisions constituées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.4 Pensions, retraites et autres avantages	105
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	6.2.0.2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	113
16.1 Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	6.2.0.2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	113
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration de direction ou de surveillance à la société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	4.5.0 Informations sur les contrats de services passés avec les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et prévoyant l'octroi d'avantages	105
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de la société		
16.4 Déclaration indiquant si la société se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	6.2.0.2 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	113
17. SALARIES		
17.1 Nombre de salariés et répartition par type d'activité et par site	2.7 Informations sociales	57
17.2 Participations et stock options des mandataires sociaux	4.6 Stock options et actionnariat des mandataires sociaux	106
17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société	1.3.9 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société	31
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	1.3 Répartition du capital et des droits de vote	25
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	4.5.3 Opérations avec des apparentés	106
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE		
20.1 Informations financières historiques	3.2.0 Comptes sociaux	86
20.2 Informations financières pro forma		62
20.3 Etats financiers annuels consolidés	3.1.0 Comptes consolidés	
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	3.1.1 et 3.2.1 (rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux)	84 et 101
20.5 Dates des dernières informations financières		
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Néant	
20.7 Politique de distribution des dividendes	1.5 Dividendes	34
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.8.3 Risques juridiques	59
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	5.2 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	107

Rubrique de l'annexe I du règlement européen	Rubrique correspondante du document de référence	pages
21.INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	1.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL	23
21.1 Capital social	1.2.0 Capital social	23
21.1.1 Montant du capital et nombre d'actions		
21.1.2 Actions non représentatives du capital	1.2.7 Titres non représentatifs du capital	24
21.1.3 Actions détenues par la société ou par ses filiales	1.3.3 Autodétention	28
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	1.2.8 Autres titres donnant accès au capital	24
21.1.5 Capital souscrit mais non libéré	1.2.3 Capital autorisé non émis	23
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option	3.0.4 Options de vente portant sur le capital d'une filiale	63
21.1.7 Historique du capital social sur trois exercices	1.2.9 Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices	25
21.2 Acte constitutif et statuts		
21.2.1 Objet social	1.1.4 Objet social	21
21.2.2 Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration de direction et de surveillance	6.2.0.2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	113
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	1.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	24
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	1.2.4.2 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	24
21.2.5 Assemblées générales (convocations, conditions d'admission)	1.1.6 Assemblées générales (convocations ; conditions d'admission)	22
21.2.6 Dispositions statutaires ou autres pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	1.2.5 Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société	24
21.2.7 Dispositions statutaires ou autres fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée	1.2.6 Dispositions statutaires fixant des seuils dont le franchissement serait à déclarer	24
21.2.8 Dispositions statutaires ou autres régissant les modifications du capital	1.2.1 Conditions régissant les modifications du capital dans la mesure où elles sont plus restrictives que la loi	23
22. CONTRATS IMPORTANTS	2.6 Les contrats importants	52
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	Rubrique non traitée	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	Introduction (point 7)	20
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	3.0.3 Informations sur les participations	63

TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	RUBRIQUE CORRESPONDANTE DU DOCUMENT DE REFERENCE	PAGES
I – COMPTES ANNUELS ET COMPTES CONSOLIDES	chapitre III – 3.1 et 3.2	64 et 86
II– RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET LES COMPTES CONSOLIDES	chapitre III- 3.1.1 et 3.2.1	84 et 101
III– RAPPORT DE GESTION		
3.1 Activité et résultats de la société et de ses filiales	chapitre III – 3.0.0	62
3.2 Organigramme	introduction (point 4)	14
3.3 Présentation des comptes consolidés	chapitre III – 3.0.1	62
3.4 Trésorerie et capitaux	chapitre III – 3.0.5	63
3.5 Présentation des comptes sociaux	chapitre III – 3.0.6	63
3.6 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	chapitre III – 3.3	103
3.7 Répartition du capital et des droits de vote	chapitre I	
❖ Répartition du capital et des droits de vote	1.3.1	25
❖ Autocontrôle / Autodétention / Participations croisées	1.3.3	28
❖ Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	1.3.8	31
❖ Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	1.4	31
3.8 Evolution du cours de bourse	Introduction (point 5)	15
3.9 Prises de participation ou de contrôle au cours de l'exercice 2008	Chapitre I – 1.6	34
3.10 Politiques de recherche et de développement	Chapitre II – 2.3	49
3.11 Indicateurs clés de performance de nature non financière	Chapitre II	
❖ Informations sociales	2.7	57
❖ Informations environnementales	2.7	57
3.12 Facteurs de risques	Chapitre II – 2.8	59
3.13 Exposé des motifs des résolutions	Chapitre VI – 6.3	135
3.14 Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices	Chapitre I – 1.5	34
3.15 Etat des autorisations en cours de validité données par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital social et de leur utilisation pendant l'exercice	Chapitre I – 1.2.3	23

3.16 Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social	}	Chapitre VI – 6.2.0.2	113
3.17 Modalités d'exercice de la direction générale		– rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	
3.18 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux		Chapitre IV – 4.2	104
3.19 Evolution récente, évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir		Chapitre V	107
IV– DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES		Pages de couverture	2
ANNEXES			
- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES		Introduction (point 2)	12
- RAPPORTS DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE		Chapitre VI – 6.2.0	113
- DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION		Annexes	143